



**Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'État pour l'exercice 2022**

(Du 22 novembre 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2022. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Présidente : M^{me} Sandra Menoud
Vice-président : M. Patrick Erard
Rapporteur : M. Antoine de Montmollin

Composition des sous-commissions

1. *Département des finances et de la santé – Autorités :*
M^{me} Mireille Tissot-Daguette, présidente, M^{me} Christine Ammann Tschopp et M. Quentin Di Meo
2. *Département de l'économie, de la sécurité et de la culture :*
M. Armin Kapetanovic, président, M^{me} Sandra Menoud et M^{me} Martine Docourt Ducommun
3. *Département de la formation, de la digitalisation et des sports :*
M. Andreas Jurt, président, et M. Antoine de Montmollin
4. *Département du développement territorial et de l'environnement :*
M. Jonathan Greillat, président, M. Niel Smith et M. Lionel Martin
5. *Département de l'emploi et de la cohésion sociale :*
M. Damien Humbert-Droz, président, et M. Patrick Erard

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2021, la commission des finances s'est réunie à cinq reprises, soit le 28 septembre, le 19 octobre et les 4, 11 et 22 novembre 2021.

Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission des finances propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de budget de l'État pour l'exercice 2022.

Les départements ont été traités en détail en présence des chef-fe-s de département accompagnés d'un proche collaborateur et sur la base des rapports des sous-commissions selon l'ordre suivant :

- Le Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) et le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) le 19 octobre ;
- le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) et le Département des finances et de la santé (DFS) le 4 novembre.

Les amendements ont été traités lors des séances des 4 et 11 novembre 2021.

2. CONSIDÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Les considérations du Conseil d'État étant déjà largement exprimées dans le rapport à l'appui du budget 2022 et dans les différentes communications liées, celles-ci ne sont pas reprises de manière détaillée dans ce chapitre.

Au cours des travaux de la commission, le Conseil d'État a insisté sur la continuité dans laquelle s'inscrit le budget 2022 par rapport aux exercices précédents. Après les budgets 2020 et 2021, c'est en effet le troisième budget bénéficiaire hors effets Covid-19 après des années d'efforts pour redresser les finances publiques. De plus, les répercussions financières de la pandémie ont pu être absorbées grâce aux différents mécanismes de stabilisation et les mécanismes de frein à l'endettement sont respectés.

Il est toutefois clair que le canton de Neuchâtel va au-devant de grands défis financiers avec un plan financier et des tâches (PFT) 2023-2025 présentant des déficits allant de 68,8 à 144,2 millions de francs. Dans le contexte d'une nouvelle législature, le budget 2022 ne contient pas de nouvelles décisions politiques majeures pour faire face à cette situation. Le Conseil d'État présentera ses intentions dans le cadre du plan de législature. La poursuite de l'effort de consolidation et de stabilisation de la structure financière de l'État, ainsi que la mise en œuvre des mesures nécessaires à contenir la hausse du niveau d'endettement, sans renoncer à investir, sont identifiées comme des enjeux majeurs.

En introduction des débats de la commission, le Conseil d'État a également relevé que le critère du frein à l'endettement relatif au taux d'autofinancement minimum de 70% est respecté de justesse dans le budget 2022. En conséquence, tous les amendements entraînant une péjoration du compte de résultats devront être compensés.

3. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION

À l'image des précédents exercices budgétaires et comptables, le budget 2022 est marqué par les répercussions économiques et financières de la crise Covid-19. Si plusieurs indicateurs signalent une reprise rapide et générale en 2021 déjà et que cette tendance devrait se poursuivre l'année prochaine, le budget 2022 intègre encore des impacts financiers liés à la pandémie de 50,7 millions de francs, dont 42,7 millions de francs de diminution des revenus fiscaux et 8 millions de francs de charges supplémentaires.

Ces estimations sont à considérer avec précaution, car la crise sanitaire génère un niveau d'incertitude élevé, tant du côté des charges que des recettes. Contrairement au budget 2021, le budget 2022 a été construit en intégrant directement ces estimations, sans que des amendements spécifiques soient prévus. De plus, la comparaison avec les exercices précédents est rendue difficile par le caractère exceptionnel de la période que nous traversons. Malgré le travail admirable des services de l'administration pour garantir la maîtrise des finances de l'État dans ce contexte, il ressort du travail de la commission et de l'ensemble des sous-commissions que les incertitudes demeurent nombreuses et que l'évolution des finances publiques en 2022 dépendra fortement de la situation sanitaire et économique.

Compte tenu du contexte de nouvelle législature, les membres de la commission prennent acte de la volonté de l'exécutif d'inscrire le budget 2022 dans la continuité des exercices précédents. Si des éléments spécifiques au budget 2022 ont suscité des discussions au sein de la commission, les commissaires se sont principalement inquiétés du plan financier et des tâches (PFT) présenté par le Conseil d'État, qui prévoit un déficit de 144 millions de francs et un endettement de 2,4 milliards de francs à l'horizon 2025. Le budget 2022 n'intègre pas de mesures particulières pour y remédier. L'exécutif a annoncé que ses intentions seront présentées dans le cadre du plan de législature.

La croissance importante des charges prévues dans certains domaines (formation, prévoyance sociale et santé notamment) de même que l'évolution des revenus dans la foulée des réformes

fiscales entérinées en 2019 mériteront une attention particulière. Les répercussions de la pandémie en matière sociale, ainsi que divers facteurs externes, à l'image de la volonté intercantonale d'harmoniser la durée de la maturité gymnasiale à quatre ans, sont à prendre en considération. À ce titre, les montants prévus pour les subsides aux primes d'assurance-maladie apparaissent comme trop importants aux yeux de certain-e-s commissaires dans le budget 2022 déjà.

La thématique de la dette a été évoquée à plusieurs reprises dans les débats de commission et un rapport du Conseil d'État en réponse au postulat 20.108 devra permettre au parlement de se saisir de la question sur la base d'analyses étayées dans le courant de l'année 2022.

Le budget 2022 présenté par le Conseil d'État respecte les mécanismes de frein à l'endettement et le volume minimum d'investissements, notamment grâce au prélèvement de 50,7 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle pour compenser les impacts de la crise Covid-19 (conformément à la loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes figurant au chapitre 6 du présent rapport). Les amortisseurs conjoncturels en place permettent ainsi de faire face aux charges supplémentaires et aux pertes de revenus de manière adéquate, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé pour soutenir la reprise économique et relever les nombreux défis auxquels fait face notre canton. Une augmentation des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle a été débattue par la commission en lien avec des prestations supplémentaires pour faire face à la crise dans le domaine de la culture.

La commission s'est inquiétée de l'état des réserves et de leur alimentation (cf. annexes 1 et 2). Même si cela n'est pas inclus dans le budget 2022 par principe de prudence, il est raisonnable d'estimer que la redistribution des bénéfices de la BNS dépassera la part ordinaire de 27 millions de francs. Les montants dépassant cette part ordinaire permettront, pour moitié, d'alimenter la réserve de politique conjoncturelle et, pour l'autre moitié, de reconstituer le fonds d'aide aux communes, selon les mécanismes prévus par la LFinEC. Il est également relevé que les prélèvements à la réserve de lissage sont modérés en raison du faible niveau de recettes planifié également pour les années à venir.

Concernant les investissements, un montant de près de 20 millions de francs n'est pas pris en compte dans le calcul de l'autofinancement, soit parce que les investissements concernés entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans (acquisition d'un bâtiment administratif avec une économie sur les loyers à la clé), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (concrétisation du RER neuchâtelois) en vertu des règles fixées par la LFinEC.

La commission a largement débattu de l'abandon de 0,5 point de réserve d'indexation des salaires de la fonction publique prévu par le Conseil d'État dans le budget 2022. Cette mesure entraînerait une baisse des traitements, compensée par la diminution des cotisations LPP acceptée par le Grand Conseil dans le cadre du rapport 21.022. Certain-e-s commissaires considèrent que, compte tenu de la situation particulière et de l'abandon des indexations négatives lors des exercices précédents, il s'agit d'un effort justifié demandé à la fonction publique, sans impact durable. Une majorité de la commission est à l'inverse convaincue qu'il n'est pas justifiable de prévoir une répercussion négative, alors que l'IPC a augmenté de 0,6 point entre mai 2020 et mai 2021. En outre, il faut rappeler que des mesures de restriction salariale ont été prises à plusieurs reprises entre 2010 et 2017, avec un effet sur le pouvoir d'achat des collaborateurs-trices de la fonction publique.

La proposition du Conseil d'État visant à abandonner le plafonnement de la contribution totale des employeurs au fonds d'accueil extrafamilial des enfants a également été appréciée différemment par les commissaires. Pour certain-e-s, cette mesure n'est pas judicieuse et les milieux économiques n'ont pas été suffisamment associés à cette démarche. Une autre partie de la commission souligne que le taux de prélèvement n'est pas modifié et que cet ajustement est rendu nécessaire par le besoin de financement des structures d'accueil. En outre, cette mesure reste cohérente avec le principe d'une contribution équitable des différents partenaires (parents, communes, État et employeurs), qui se doit d'évoluer de manière dynamique dans le temps. Les commissaires relèvent à ce sujet que la part des employeurs s'est réduite depuis la création de ces mécanismes de financement.

L'évolution des EPT préoccupe également une partie de la commission. À ce titre, il est rappelé que certains engagements sont temporaires, puisqu'ils sont directement liés à la crise sanitaire (service de la culture et service de la santé publique notamment), et que d'autres découlent des investissements votés par le Grand Conseil (service des bâtiments et service des ponts et chaussées).

4. EXAMEN DU BUDGET PAR DÉPARTEMENT

4.1. Autorités

Rapport de la sous-commission sur le budget

Le budget 2022 des autorités législatives (AULE), exécutives (AUEx) et judiciaires (AUJU) n'ont suscité aucun commentaire. Aucune remarque n'a été formulée non plus concernant les autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT) et le contrôle cantonal des finances (CCFI), avec lequel la commission des finances a eu plusieurs séances ces derniers mois.

4.2. Département des finances et de la santé (DFS)

Rapport de la sous-commission sur le budget

4.2.1. Généralités

La sous-commission attachée à l'examen du budget 2022 du Département des finances et de la santé (DFS) s'est réunie en séance le vendredi 1^{er} octobre 2021 en compagnie des sous-commissaires de la COGES. M. Laurent Kurth, conseiller d'État et chef du département, le secrétaire général du département et la secrétaire générale adjointe ont participé à l'intégralité des travaux, tandis que les différents chefs de service se sont succédé devant les commissaires.

4.2.2. Appréciation générale du budget du département

Les deux principaux enjeux du département spécifiques à l'année 2022 sont la gestion de la crise sanitaire, qui s'inscrit de plus en plus sur le long terme, ainsi que la relocalisation de l'administration cantonale au travers du projet Vitamine (anciennement ORLA.NE), dont les principaux acteurs sont le SBAT et l'OORG.

Il est bon de rappeler que les impacts de la Covid-19 sont intégrés au budget 2022, ce qui n'était pas le cas du budget 2021, puisque les impacts de la pandémie avaient été introduits par des amendements. Les principaux services touchés sont le service de la santé publique (SCSP) et le service des contributions (SCCO) avec la baisse des revenus fiscaux.

Concernant l'indice des prix à la consommation (IPC), la sous-commission s'étonne de l'indexation négative des salaires, alors que l'IPC est en augmentation. En regard du graphique figurant au tome 1, page 30, le traitement salarial n'a pas intégré les baisses de l'IPC des années 2019 et 2020. L'adaptation à la baisse effectuée cette année, en abandonnant 0,5 point de la réserve d'indexation, ne se traduit pas par une diminution effective du montant des salaires grâce à la baisse des cotisations de Prévoyance.ne (sous réserve de l'issue du référendum préalablement annoncé). Les collaborateurs-trices de l'État verront dès lors le montant de leur salaire augmenter. Cette indexation permet de remettre les salaires au niveau d'indice 100 et d'équilibrer le budget sans réforme structurelle : une situation souhaitée par le Conseil d'État lors d'un changement de gouvernement. Par la suite, si l'IPC continue d'augmenter, les salaires suivront le cours de l'IPC vers le haut.

4.2.3. Examen de détail des services et offices

Service financier (SFIN)

L'endettement ayant considérablement augmenté ces dernières années, les sous-commissions s'inquiètent de son évolution durant les années à venir. La dette est passée de 1,3 milliard de francs à 2,3 milliards de francs, ceci s'expliquant notamment par l'assainissement pour 0,6 milliard de francs de Prévoyance.ne et 0,23 milliard de francs du RHNe. Ces préoccupations sont pertinentes, mais, pour l'instant, les taux restent bas et il est facile pour l'État d'emprunter. La dette de l'État n'est pas le seul facteur de solvabilité. En effet, le chef de département se veut rassurant en mentionnant que d'autres éléments renforcent la position du canton, notamment la bonne santé financière de Prévoyance.ne et du RHNe. En outre, l'attractivité cantonale et le tissu économique ont un rôle à jouer dans les conditions d'octroi des emprunts. Le plus inquiétant serait l'augmentation des taux, dont la répercussion sur le montant des intérêts se compte vite en dizaines de millions de francs. Pour cela, les emprunts sont échelonnés au maximum dans le temps.

Certains commissaires se demandent si le dispositif de maîtrise des finances qui exige, indépendamment des investissements, un rapport minimal de 2,45% entre l'autofinancement et les revenus déterminants n'est pas un peu malsain. Le chef du département explique que le frein à

l'endettement découle d'une négociation entre les différents partis du Grand Conseil et traduit un consensus entre la volonté d'investir et celle d'obtenir l'équilibre du compte de résultats. Tant que les amortissements n'atteindront pas la valeur de l'autofinancement minimal, la pression sur le compte de résultats restera élevée. Comme les investissements ont été insuffisants ces dernières années, il s'agit de viser 100 millions de francs d'investissements par année, ceci mettant une énorme pression sur le compte de résultats pendant plusieurs années pour rentrer dans le critère d'autofinancement.

Service des contributions (SCCO)

Il est difficile de prévoir les conséquences de la Covid-19 sur les recettes fiscales des personnes morales et physiques. Concernant les personnes morales, force est de constater qu'il est extrêmement difficile d'anticiper l'évolution du tissu économique, même si les aides ont permis de stabiliser la situation. Quant aux personnes physiques, il n'y a pas eu de vagues de licenciements et certains employeurs ont continué à payer leurs collaborateurs-trices à 100%, alors qu'ils touchaient les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) à hauteur de 80% du salaire. En outre, les effets de la réforme fiscale viennent également, en partie, influencer le résultat du SCCO.

Service de la santé publique (SCSP)

Les projections des besoins pour la Covid-19 ont été faites en mai-juin 2021. La situation reste instable et difficile à prévoir. Depuis mars 2020, l'organigramme du SCSP est en format de crise, avec un effectif presque doublé (environ 32 EPT « ordinaires » et plus de 29 EPT temporaires découlant de la gestion de la crise). À travers les consultations et les décisions fédérales, plusieurs mesures doivent être étudiées et appliquées dans des délais relativement courts. Ceci sans parler du personnel soignant agissant sur le terrain ; les différents responsables n'arrivent pas à voir la fin de cette crise et commencent à s'essouffler.

Le service parvient cependant à travailler sur la planification hospitalière 2023-2030 et les travaux relatifs au dossier électronique du patient ont pu reprendre.

Le problème global de l'augmentation des coûts de la santé se joue au niveau national et sur le système de santé. Toutefois, plusieurs changements peuvent être faits au niveau cantonal. Le canton investit dans une meilleure prévention, plus ciblée, dans une meilleure répartition de l'accès aux soins avec une incitation aux médecins généralistes à s'installer. Un travail avec les communes, principalement celles des Montagnes et des vallées, se fait pour favoriser l'installation de centres médicaux pouvant accueillir plusieurs médecins généralistes, mais aussi par exemple des psychiatres ou des physiothérapeutes.

La sous-commission s'est interrogée concernant le montant alloué à la prévention, qui n'augmente pratiquement pas, tout comme le montant accordé aux proches aidants (commentaires tome 2, page 72). Concernant la prévention, les coûts sont les mêmes, mais les campagnes sont plus ciblées, permettant de mieux toucher les personnes concernées. Quant aux proches aidants, une application mobile est en cours de développement, en collaboration avec d'autres acteurs, pour les aider, les soutenir et détecter leur fatigue. Cette application est financée par des tiers et n'augmente pas la charge de l'État. De plus, les coûts des foyers de jour, permettant de décharger les proches aidants, sont comptabilisés dans les institutions et n'apparaissent pas ici.

La sous-commission se demande pour quelle raison les prestations d'intérêt général (PIG) forment un paquet unique et ne sont pas comptabilisées par institution. Les PIG figurent de manière groupée au budget, car les variations par institution sont difficiles à prévoir et peuvent se compenser entre elles. Une enveloppe globale évite ainsi la budgétisation de multiples marges de prudence. Les PIG seront détaillées par institution dans les comptes. Il sera difficile de descendre le montant des PIG de l'hôpital en dessous des 40 millions de francs à l'horizon 2025 comme cela était prévu, à moins de couper dans les prestations.

Service des bâtiments (SBAT)

Plusieurs investissements d'envergure ont été approuvés par le Grand Conseil ces dernières années. Le service a atteint son maximum au niveau de la gestion de projets, avec une enveloppe cumulée de presque 350 millions de francs sur quinze ans.

Le projet de relocalisation de l'administration cantonale Vitamine a subi plusieurs évolutions. Le projet a pris de l'ampleur suite à l'enthousiasme et aux attentes des différents services déplacés et

à l'intégration de nouvelles dimensions importantes. Une demande de crédit supplémentaire motivée par les évolutions de ce projet devrait arriver, accompagnée d'un état des lieux.

La rénovation du parc immobilier est en route. Le but est d'assainir et d'isoler les différents bâtiments avec l'objectif de diminuer de 20% les émissions de CO₂ d'ici à 2030. Par conséquent, toutes les chaudières à mazout ou à gaz sont remplacées par des énergies renouvelables ou du chauffage à distance.

Office d'organisation (OORG)

La formalisation d'un contrôle interne de tous les services est en train d'être réalisée. Le but est de pourvoir tous les services de l'État d'un système de contrôle interne d'ici à la fin de l'année 2022.

Service de statistiques (STAT)

Les sous-commissions s'interrogent quant aux statistiques fiscales, qui datent de 2017. Dans les faits, elles datent d'avril 2021, mais elles ont été faites avec les chiffres de l'année fiscale 2017. Il a été décidé de faire une analyse statistique sur l'année fiscale et non sur l'année comptable, ce qui retarde l'obtention de tous les chiffres.

4.2.4. Avis et conclusion de la sous-commission

La sous-commission remercie les personnes qui ont participé à ses travaux pour leurs exposés et pour leurs explications. Plusieurs services sont aux premières lignes des effets de la crise sanitaire, sur lesquelles il est difficile de prévoir les futurs impacts de la Covid-19.

4.3. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.3.1. Généralités

La sous-commission des finances attachée à l'examen du budget 2022 du DESC s'est réunie le vendredi 1^{er} octobre en compagnie des sous-commissaires de la COGES. M. Alain Ribaux, conseiller d'État et chef du département, le secrétaire général du département, ainsi que le responsable financier ont participé à l'intégralité des travaux, tandis que les différents chefs de service se sont succédé devant les commissaires.

4.3.2. Appréciation générale du budget du département

Comparé au budget 2021, le budget 2022 affiche une augmentation de l'excédent de charges de l'ordre de 841'000 francs (+0,68%). Les charges évoluent à hauteur de 2,9 millions de francs (+1,52%), alors que les revenus progressent de 2,1 millions de francs (+2,98%). La baisse de cotisation à Prévoyance.ne (rapport 21.022) est déjà intégrée et la situation sera réévaluée en cas de lancement d'un référendum.

Les variations les plus significatives pour cet exercice sont :

Charges de transfert (36) : nouvelle planification d'acquisition de matériel pour les organisations de protection civile du canton (via le fonds PCi à charge des communes) ; solde de versements « Covid-19 » ; transfert du subventionnement du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) depuis le DFDS ; augmentation de l'enveloppe pour le patrimoine (loi sur la sauvegarde du patrimoine) → 1,6 million de francs.

Taxes (42) : diminution prévisible des revenus liés aux amendes d'ordre ainsi que des remboursements de frais judiciaires → 1,4 million de francs.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45) : financement via la fortune du fonds PCi (alimenté par les communes) de l'acquisition de matériel pour les organisations de protection civile (charge de transfert 36) → 1,2 million de francs.

Imputations internes (49) : adaptation de la répartition des écarts statistiques, forfaits facturés aux services de l'État par le service des ressources humaines (SRHE) et le garage de l'État, et facturation d'émoluments au service des migrations (SMIG) par le service de la justice (JUST) → 1,5 million de francs.

4.3.2.1. Charges et revenus effectifs du département

DESC / V20	CO20	BU21	BU22	Écarts	%	PF23	PF24	PF25
Compte de résultats	139'012'771	122'774'378	123'615'271	840'893	0,68%	126'348'632	126'836'746	127'047'450
Charges	256'624'801	193'543'426	196'493'239	2'949'813	1,52%	197'770'838	197'647'012	197'614'716
30 : Charges	110'014'361	98'140'336	98'269'194	128'858	0,13%	99'633'740	100'999'975	102'256'138
31 : Ch.biens &	47'185'181	28'090'960	28'067'900	-23'060	-0,08%	28'504'825	28'437'585	28'353'310
33 : Amortissements	3'067'127	4'338'122	5'016'170	678'048	15,63%	5'326'307	4'938'919	3'712'935
34 : Charges	1'439	2'000	2'000	0	0,00%	2'000	2'000	2'000
35 : Attrib fds/ fin	420'786	450'000	300'000	-150'000	-	300'000	300'000	300'000
36 : Charges de	58'739'987	43'079'167	44'718'054	1'638'887	3,80%	44'333'745	43'558'112	43'610'112
37 : Subv. à	19'924'284	2'890'350	3'404'500	514'150	17,79%	2'956'000	2'695'000	2'666'000
39 : Imputations	17'271'637	16'552'491	16'715'421	162'930	0,98%	16'714'221	16'715'421	16'714'221
Revenus	-117'612'030	-70'769'048	-72'877'968	-2'108'920	2,98%	-71'422'206	-70'810'266	-70'567'266
41 : Patentes/		-1'700'000	-1'700'000	0	0,00%	-1'700'000	-1'700'000	-1'700'000
42 : Taxes	-65'063'482	-48'784'033	-47'174'074	1'609'959	-3,30%	-47'243'602	-47'326'596	-47'412'596
43 : Revenus divers	-2'274'885	-1'554'900	-1'949'642	-394'742	25,39%	-1'278'000	-1'278'000	-1'278'000
44 : Revenus	-4'488'703	-3'869'367	-3'418'567	450'800	-	-3'418'567	-3'418'567	-3'418'567
45 : Prélèvements			-1'153'000	-1'153'000		-863'000	-413'000	-113'000
46 : Revenus de	-14'423'223	-14'287'963	-14'942'062	-654'099	4,58%	-14'826'914	-14'842'980	-14'842'980
47 : Subv à	-19'924'284	-2'890'350	-3'404'500	-514'150	17,79%	-2'956'000	-2'695'000	-2'666'000
49 : Imputations	-11'437'453	2'317'565	863'877	-1'453'688	-	863'877	863'877	863'877

4.3.2.2. Résultat analytique

Par rapport au budget 2021, les charges de personnel demeurent stables, malgré une augmentation de la dotation à hauteur de 4,55 EPT (dont 1,2 est financé par des tiers ou autofinancé, 0,7 est déjà prévu dans le cadre de crédits d'investissement, et 2,4 sont temporaires). Ceci résulte d'une diminution de 1,8 point du taux de cotisation patronale LPP (rapport 21.022), ainsi que de la prise en compte de l'indexation négative à hauteur de 0,5%.

4.3.2.3. Investissements

Les investissements du département s'élèvent à près de 32 millions de francs, essentiellement destinés au soutien économique et régional via le service de l'économie (NECO).

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des investissements :

INVESTISSEMENTS		Créd engag.	CO20	BU21 Net	BU22 Dépenses	BU22 Recettes	BU22 Net	PF23 Net	PF24 Net	PF25 Net
En cours			15'456'100	14'883'344	28'341'269	-14'898'777	13'442'492	15'481'608	3'299'138	3'240'638
SCPO	Plateforme saisie données biométriques ESYSP	250'000	76'534	250'000	173'400	0	173'400	0	0	0
SPNE	Interphonie EDPR	51'000		51'000	0	0	0	0	0	0
	Scanner EDPR	50'000		50'000	0	0	0	0	0	0
SEPF	Rempl. logiciel informatique de l'OP	660'000	7'766	300'000	0	0	0	0	0	0
	Remplacement logiciel informatique de l'Of.F	50'000		50'000	0	0	0	0	0	0
PONE	Appareils radars - série 2	340'000	56'680		0	0	0	0	0	0
	Blackout Polycom et BAP	282'000	198'859		0	0	0	0	0	0
	Changement cartes PKI	57'200		57'200	0	0	0	0	0	0
	CNU-renouvellement infrastr.WEY & insonorisation.	140'000	65'716	50'000	0	0	0	0	0	0
	Développement outil analyse ILP	485'000	147'746	155'000	155'000	0	155'000	0	0	0
	Évolution du système Polycom	2'080'000	1'552'816		215'000	0	215'000	300'000	0	0
	Mise à jour des moyens techniques PONE	230'000	161'283	65'000			0			
	Réaménagement et assainissement locaux CIR	100'000		100'000	0	0	0	0	0	0
	Remplacement armes de poing	490'000	188'861	350'000	0	0	0	0	0	0
	Renouvellement. parc appareils radar fixe-série 3	260'000	189'410	100'000	0	0	0	0	0	0
	Sécurisation accès postes police périph.	100'000		60'000	40'000	0	40'000	0	0	0
	Système informatique et télécom du véhicule PCE	168'000		168'000	0	0	0	0	0	0
SSCM	Achat de véhicules 2020-2023	10'030'000	1'922'136	2'438'000	2'800'000	0	2'800'000	2'699'000	2'516'000	2'516'000
	PI-mobilité durable		33'605		48'000	0	48'000	48'000	42'000	42'000
SCNE	Création moyens nécessaires LArch	1'450'000	511'996	380'000	100'000	0	100'000	100'000	100'000	100'000
	Rest. Collégiale de Neuchâtel 2e étape	2'095'000	900'000	300'000	300'000		300'000	300'000	295'000	0
	Vitamine			108'000	108'000	0	108'000	140'430	0	0
SRHE	Vitamine			81'000	81'000	0	81'000	374'115	344'115	329'115
NECO	Parcs régionaux - période 2020 -2024	1'155'805	203'961	133'461	256'000	0	256'000	257'000	256'000	256'000
	PI-accords de positionnement stratégique. (APS)				100'250	0	100'250	200'000	120'000	0
	PI-Développement économique		1'000'000	2'700'000	4'000'000	-1'657'500	2'342'500	1'252'500	287'500	767'500
	PI-soutien innovation		707'801	600'000	692'199	0	692'199	450'000	0	0
		1'400'000		400'000	200'000	0	200'000	0	0	0

	Politique régionale 2020-2023	34'800'000		3'525'000	12'178'000	-6'371'000	5'807'000	1'820'880	900'680	792'180
			44'000	800'000	2'142'000	-1'171'000	971'000	1'161'000	1'000'000	1'000'000
	Prêts Covid-19	30'000'000	2'868'500		0	-1'429'250	-1'429'250	0	0	0
	Prêts Covid-19 - Tourisme Neuchâtelois	700'000	700'000		0	-46'500	-46'500	-46'500	-46'500	-46'500
	Prêts NPR 2008-2011	14'000'000	-130'000	-52'000	0	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000
	Prêts NPR 2012-2015	14'000'000	1'738'645	-1'580'742	0	-1'598'742	-1'598'742	-1'598'742	-1'598'742	-1'598'742
	Prêts NPR 2016-2019	29'000'000	730'950	2'965'425	4'473'420	-2'572'785	1'900'635	7'786'925	-1'164'915	-1'164'915
	Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	400'000		100'000	100'000		100'000	110'000	100'000	100'000
	Prog. Intercant. CDEP-SO (PR 2020-2023)	715'348	178'837	179'000	179'000		179'000	179'000	200'000	200'000
À solliciter	7'568'500	0	1'573'200	3'614'512	0	3'614'512	3'523'771	6'053'708	4'329'583	
SPNE	Adaptation du système d'enregistrement vidéo	90'000		90'000	0	0	0	0	0	0
	Extension de l'enregistrement vidéo	92'000			92'000	0	92'000	0	0	0
	Maintien système de biométrie EDPR	25'000		25'000	0	0	0	0	0	0
	Modernisation de la centrale effraction	246'000			178'000	0	178'000	68'000	0	0
	Remplacement de la détection incendie	25'000		25'000	0	0	0	0	0	0
	Remplacement ensemble braisières/marmite	60'000			60'000	0	60'000	0	0	0
	Remplacement plaque de cuisson	25'000			25'000	0	25'000	0	0	0
PONE	Achat des routeurs pour projet WEP2030	162'000		164'400	0	0	0	0	0	0
	Amélioration du système Systel	141'500			40'000	0	40'000	101'500	0	0
	Antenne de mesure LEICA	40'000			0	0	0	40'000	0	0
	Armes longues	510'000		0	190'000	0	190'000	320'000	0	0
	Black-out BAP résilience réseau	345'000		180'800	167'200	0	167'200	0	0	0
	CNU - Renouvellement et optimisation de WEY	451'000		64'200	391'000	0	391'000	0	0	0
	Étude renouvellement réseau BAP	50'000			50'000	0	50'000	0	0	0
	Imprimantes Police secours et proximité	46'000		47'200	0	0	0	0	0	0
	Intégration du SAE à Sagamobile	110'000			0	0	0	110'083	0	0
	Intranet PONE	350'000			100'000	0	100'000	250'000	0	0
	Modernisation système information Police(Phase 2)	750'000		190'000	190'000	0	190'000	190'000	0	0
	Monitoring centralisé infra info PONE	536'000		271'600	271'600	0	271'600	0	0	0
	Moyens techniques de surveillance	262'000			87'396	0	87'396	87'396	87'396	0
Poste de commandement opérationnel PCO	500'000			500'333	0	500'333	0	0	0	

	Programme de suivi des véhicules	200'000			0	0	0	200'000	0	0
	Projets stratégiques-DESC				0	0	0	1'275'000	5'405'000	4'000'000
	Réaménagement des locaux BAP phase 3	150'000			150'000	0	150'000	0	0	0
	Redondance CNU (crédit d'étude)	111'000			100'000	0	100'000	0	0	0
	Renouvellement appareils Service forensique	75'000	75'000		0	0	0	0	0	0
	Renouvellement Laser 3D FARO	60'000			60'000	0	60'000	0	0	0
	Renouvellement serveurs PONE	221'000			120'083	0	120'083	50'292	50'292	0
	Renouvellement terminaux Polycom	875'000	0		0	0	0	339'583	349'583	234'583
	Rénovation place de tir de Plan-du-Bois	300'000			300'000	0	300'000	0	0	0
	Système de surveillance du trafic	50'000			49'983	0	49'983	0	0	0
	Vidéosurveillance dans les gares NE	110'000			41'917	0	41'917	41'917	26'437	0
SSCM	Gestion des infrastructures critiques	300'000	300'000		300'000	0	300'000	300'000	25'000	25'000
	ORCCAN PC de gouvernement	300'000	140'000		0	0	0	0	0	0
	Plan climat				50'000	0	50'000	0	0	0
	Projets stratégiques-DESC				0	0	0	50'000	50'000	50'000
NECO	Plan climat				100'000	0	100'000	100'000	60'000	20'000

4.3.2.4. Fonds gérés par le département

Le fonds d'attribution cantonale Loterie romande est désormais géré par le DESC. Il compte 1'700'000 francs de revenus, tout comme au budget 2021.

4.3.2.5. Plan financier et des tâches

Le PFT laisse entrevoir une péjoration de la situation financière du département, à l'instar du PFT de l'État ; ceci est notamment le cas au PFT 2023 (péjoration du résultat de 2,2%).

4.3.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SESC)

Une très faible augmentation (+0,2 EPT) est constatée, en lien avec de nouvelles tâches (LoRo notamment) confiées suite à la réorganisation des départements. À noter que le SESC reste le secrétariat général le moins doté de l'État.

Service de la culture (SCNE)

La légère augmentation des charges est due en particulier au maintien probable d'aides liées à la crise sanitaire, qui seront encore versées en 2022. Des aides importantes ont été apportées, mais l'inquiétude réside dans l'alimentation de la part cantonale. La répartition entre Confédération et canton pour l'octroi de l'aide est de 50%-50%, alors que les aides économiques se répartissent à raison de 80%-20%.

Ce service chapeaute l'office des archives et l'office du patrimoine et de l'archéologie (y compris le Laténium). Il est rappelé que le projet de nouvelle loi sur la culture a été reporté suite à la crise sanitaire. Les travaux sont toutefois en cours, en étroite collaboration avec les partenaires concernés.

Questions et réponses

- *La Chaux-de-Fonds, capitale culturelle suisse : soutien sous forme financière ou d'aides d'organisation ?*

Un des grands enjeux de ce projet est d'obtenir le soutien de la Confédération.

- *Quelle est la stratégie du Laténium pour obtenir des subventions de la part de la Confédération ?*

Il est indiqué que les musées sont conscients qu'ils doivent développer autre chose que des expositions pour faire face à la concurrence. Ainsi, il est rappelé que jusqu'au 30 septembre le Laténium était le seul musée du canton à avoir obtenu le label Culture inclusive.

- *Qu'en est-il de la recommandation acceptée par le Grand Conseil concernant le renouvellement d'une aide forfaitaire cantonale ?*

La recommandation sera traitée par le Conseil d'État lors de sa prochaine séance.

- *Consciente des importants défis auxquels le service doit faire face, la commission se demande si une augmentation des ressources en personnel ne serait pas nécessaire.*

Il est rappelé que plusieurs autres services du département nécessiteraient une augmentation de personnel. Il s'agit donc de faire des choix. Par ailleurs, le service a augmenté son personnel de 0,5 EPT depuis janvier 2021.

Service des poursuites et des faillites (SEPF)

Ce service n'a pas été trop impacté par la crise sanitaire. Une baisse des faillites a été enregistrée, notamment dans la restauration. Seules les faillites liées aux successions insolubles ont augmenté. La dotation du personnel du service est stable, ainsi que les revenus et charges prévus au budget.

Questions et réponses

- *Qu'en est-il du remplacement du logiciel informatique ?*

Concernant l'office des poursuites, le choix s'est porté sur la solution développée par le canton de Fribourg. Le changement est en cours.

- *Est-ce que les procédures ont été suspendues pendant la crise sanitaire ?*

Il est confirmé que le Conseil fédéral a usé de sa compétence au printemps 2020 pour ordonner la suspension des poursuites. Pendant cette période, il n'était pas possible de notifier des actes de poursuite à des débiteurs.

Service de l'économie (NECO)

La mise en place du rattachement du service de l'économie au DESC est saluée. Beaucoup de visites, notamment dans le secteur de l'horlogerie, ont été organisées ces derniers temps (Swatch Group, TAG Heuer, Cartier, etc.)

Le budget est relativement modeste en comparaison des aides versées en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire. Le service n'est pas destiné à entretenir l'économie, mais à soutenir quelques projets porteurs d'avenir pour le canton. De plus, il est rappelé que le budget a été réduit depuis 2017.

Le budget est stable, bien que les charges (groupes 30 et 31) augmentent légèrement en raison de la nécessité de gérer le dispositif en lien avec la crise sanitaire (suivi des comptes, contrôle de la distribution de dividendes, etc.)

Questions et réponses

- *Qu'en est-il des prêts Covid ?*

Trois catégories de prêts sont à distinguer : les deux premières sont couvertes et cautionnées par la Confédération ; le service n'est pas intervenu sur ces catégories de prêts. Le canton n'est pas nécessairement informé d'éventuelles fraudes, mais, jusqu'à présent, aucune fraude concernant d'importants montants n'a été signalée au service. Au niveau du canton, il s'agit de prêts sans intérêts dont les montants sont beaucoup plus modestes. Le remboursement débute 18 mois après l'octroi du prêt et l'intégralité doit être remboursée dans un délai de 24 mois maximum. Sur les 225 prêts, 52 entreprises ont fait des demandes de report de remboursement pour lesquelles le NECO est entré en matière, tout en rappelant l'échéance à 24 mois. Sur les 3 millions de francs de prêts, une perte de 1 million de francs a été provisionnée.

- *Les 225 prêts concernent-ils certains secteurs en particulier ?*

Environ la moitié des prêts concernent le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. L'octroi de prêts concerne également les petits indépendants exerçant une activité annexe.

- *Quelle est la situation de l'emploi dans le secteur de l'horlogerie ?*

Le secteur, en termes d'emploi, se trouve en pénurie de main-d'œuvre (manque de disponibilité de profils qualifiés). La problématique se situe également au niveau de l'approvisionnement. L'horlogerie offre 20'000 emplois sur les 80'000 que compte le canton de Neuchâtel. Un commissaire rappelle que les PME industrielles représentent le plus grand employeur du canton.

- *Au sujet des charges de transfert, un commissaire s'interroge sur la différence de 20 millions de francs par rapport à 2021.*

Il est indiqué que la différence est essentiellement constituée par des aides distribuées dans le cadre de la crise de la Covid-19 en 2020 et 2021.

Service des ressources humaines (SRHE)

Le service a connu de grandes répercussions suite aux différentes annonces du Conseil fédéral depuis le début de la crise sanitaire. Même si le processus de réforme de l'administration cantonale se poursuit, certains projets ont dû être repoussés.

Questions et réponses

- *Quel est le taux d'absentéisme par secteur ?*

Il est indiqué que le taux d'absentéisme dans l'administration se trouve dans la moyenne en comparaison intercantonale et par rapport aux entreprises du Littoral. Certains secteurs sont davantage touchés par des accidents.

- *En lien avec la marque employeur et le positionnement de l'État, le SRHE perçoit-il des difficultés à recruter ? Rencontre-t-il des difficultés à mettre en valeur les atouts de la fonction publique ?*

L'État n'a pas de difficulté à recruter des collaborateurs pour les fonctions administratives. Par contre, l'échelle de traitement pour les fonctions supérieures n'est pas concurrentielle par rapport au secteur privé. Le SRHE doit mettre en avant l'intérêt des fonctions. Il est difficile de recruter des spécialistes dans le domaine de l'informatique parmi les chefs de service et les cadres supérieurs. La mobilité interne fonctionne très bien (environ un tiers des postes sont repourvus par ce vecteur).

Service juridique (SJEN)

La réorganisation de ce service central s'est terminée en fin d'année 2020 pour donner lieu à une phase test d'une année en 2021. Le résultat au budget se péjore de l'ordre de 6% en raison d'une nouvelle répartition de l'écart statistique.

Questions et réponses

- *Le service dispose-t-il des ressources nécessaires pour traiter l'intégralité des litiges ?*

Il est répondu que le service traite l'intégralité des questions soumises. Les départements sont très occasionnellement amenés à sous-traiter certaines demandes très pointues à des tiers. Il est précisé que plusieurs services disposent de juristes pour le traitement des questions quotidiennes. Le SJEN intervient également dans tous les projets de législation.

De plus, il est rappelé que le service juridique est un service transversal : il préavise systématiquement les rapports du Conseil d'État.

Police neuchâteloise (PONE)

Le budget 2022 de la PONE est stable : par exemple, les EPT au budget 2022 sont équivalents à ceux du budget 2021 (472,3 EPT).

Questions et réponses

- *Quel est le délai d'intervention dans les urgences ?*

Cet objectif d'intervention figure de manière plus détaillée dans la description de la mission, de l'organisation et des prestations (MOP) du service. Les délais sont identiques aux critères liés à l'intervention sanitaire des ambulances. Un monitoring a dû être mis en place ces dernières années. L'intervention rapide dans tout le canton représente bien évidemment un coût. Au Val-de-Travers, Police secours s'appuie sur le poste de proximité de la région.

- *Sécurité routière : pour quelles raisons les coûts salariaux sont-ils en baisse ?*

Le catalogue de prestations a été refondu en 2022 après une expérience de cinq ans. Des rééquilibrages ont été réalisés entre différents groupes de prestations, expliquant la redistribution de charges.

Finalement, il est ajouté que cette distribution découle d'une analyse statistique après coût et estimation.

- *Quels sont les axes de développement dans le domaine de la cybercriminalité ?*

La quasi-totalité des axes sont intercantonaux. La formation a été renforcée depuis trois ou quatre ans pour l'ensemble des policiers. Un centre de compétences a été développé et cofinancé par tous les cantons romands, s'inscrivant dans un réseau de centres coordonné par une plateforme. Il est indiqué que l'armée développe également ces compétences.

- *Les armes longues concernent-elles des fusils d'assaut ? (Crédit d'engagement de 190'000 francs)*

Il est répondu par l'affirmative. Le débat s'était enflammé suite aux attentats terroristes. La police est en cours d'acquisition d'armes longues. Seuls les véhicules de renfort seront équipés de ce type d'arme.

Service de la sécurité civile et militaire

Ce service polyforme est doté de beaucoup de compétences et d'attributions. Le chef de service est occupé à la gestion de la crise sanitaire depuis 18 mois. Ce service était en restructuration, à l'image du service juridique, avant le début de la crise. Des modifications sont encore en cours, en

lien notamment avec la taxe militaire. Quant au budget, il indique une diminution de 400'000 francs des recettes de la Confédération (fin du supplément extraordinaire versé sur 4 ans).

Questions et réponses

- *Les interventions de l'armée sont-elles facturées ?*

Elles le sont partiellement (subsistance et nuitées).

Service cantonal de la population (SCPO) (anciennement service de la justice)

Ce service déploie de nombreuses activités dans d'autres domaines que dans le pur secteur de la justice. Il a dû s'adapter pendant la crise sanitaire en déployant un travail très fluctuant concernant les radars, les encaissements des amendes et les documents d'identité.

Questions et réponses

- *Le service agissant en tant que responsable de la gestion du fichier des personnes physiques, un commissaire s'interroge sur le degré de confiance du service, en lien avec le piratage informatique dont la commune de Rolle a été victime.*

Il est expliqué que ce fichier existe depuis 31 ans et était auparavant géré par le service informatique (SIEN). Aujourd'hui, en tant que maître de fichier, le SCPO est en charge de l'octroi des droits d'accès. La sécurité demeure du ressort du SIEN.

Service pénitentiaire

Ce service est susceptible de créer beaucoup d'émotions. Les recrutements dans ce service sont relativement compliqués et longs, ce qui explique en bonne partie les écarts existant dans la rubrique des frais de personnel entre les budgets et les comptes. Il est rappelé que le plan d'action a été voté par le Grand Conseil en 2013.

Questions et réponses

- *Qu'en est-il du changement à la direction de La Promenade ?*

Les membres des sous-commissions sont informés que le directeur de La Promenade a quitté son poste après l'avoir occupé pendant six ans. Le poste a récemment été repourvu.

- *Y a-t-il suffisamment de prisons pour femmes ?*

Le canton n'accueille pas de femmes dans ses établissements. Pour la détention avant jugement, la situation est relativement gérable en Suisse romande.

- *Qu'en est-il du tarif pour les placements hors canton et inversement ?*

Le travail a été initié dans le but d'établir des prix les plus proches possibles de la réalité, mais il reste extrêmement compliqué de déterminer le prix juste.

- *Pourquoi la dotation en personnel se trouve-t-elle en dessous des valeurs préconisées ? N'est-ce pas néfaste pour le personnel et les détenus ? Pourquoi une infirmerie provisoire ?*

La question de la dotation émane du politique et des discussions devront avoir lieu ces prochaines années au niveau du Conseil d'État et du Grand Conseil. Il est toutefois indiqué que la situation est bien meilleure qu'il y a une dizaine d'années. Quant à l'infirmerie, un étage de la tour lui était dédié, ce qui n'était pas pratique pour le flux des détenus. La vétusté des locaux de l'époque a également motivé le choix d'une infirmerie provisoire, dans l'attente d'un nouveau projet qui devrait voir le jour en 2023.

4.3.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Les sous-commissions remercient les personnes ayant participé à ses travaux. Les effets de la Covid-19 impactent encore fortement la plupart des services, qui doivent, à l'instar du service de la culture, poursuivre plusieurs projets phares en parallèle.

Le budget connaît un léger excédent de charges et une légère augmentation des EPT, notamment au NECO.

Finalement, à ce stade, il demeure une inconnue quant au lancement d'un référendum sur le récent vote du Grand Conseil sur les cotisations LPP, décision qui est pourtant déjà prise en compte dans la version du budget présentée le 28 septembre dernier.

4.4. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.4.1. Généralités

La sous-commission des finances et la sous-commission de gestion du DFDS ont siégé ensemble le 30 septembre 2021, en présence de M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du DFDS, du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du responsable financier et de gestion du département. Lors de cette rencontre, le président de la sous-commission des finances du DFDS, M. Andreas Jurt, a présidé les débats, en souhaitant qu'une attention particulière soit portée sur les grands défis financiers à venir pour le DFDS. Une présentation du budget 2022 et des enjeux a été effectuée par le responsable financier et de gestion.

Modification des structures

Le DFDS s'est constitué au début de la législature 2021-2025 avec le regroupement des services de l'informatique (SIEN), des sports (SSPO), de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), de l'enseignement obligatoire (SEEO), ainsi que des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). Dans son organisation structurelle, le budget du DFDS représente environ un tiers des charges brutes de l'État de Neuchâtel.

Objectifs et projets du Département

Le DFDS mène de nombreux projets prévus au budget 2022. Ceux-ci seront évidemment complétés par les objectifs stratégiques qui découleront du programme de législature du Conseil d'État, qui sera présenté durant le 1^{er} trimestre 2022.

Nous renonçons à faire une liste exhaustive des projets, sachant qu'ils sont répertoriés dans le tome 2 du budget. Les commissaires se sont toutefois intéressés particulièrement aux projets suivants :

- projets PRIMA et ANIMA ;
- contrat-formation et évolution de son fonds ;
- réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ) ;
- école inclusive ;
- promotion de l'égalité sous toutes ses formes ;
- stratégie de digitalisation ;
- futur schéma directeur informatique ;
- maturité gymnasiale en quatre ans ;
- développement de la passerelle DUBS ;
- mise en place du Centre professionnel neuchâtelois (CPNE).

4.4.2. Appréciation générale du budget du département

Les commissaires remercient les différents collaborateurs du DFDS impliqués dans l'élaboration du budget pour le travail accompli. Ils relèvent la qualité des explications fournies lors de la séance du 30 septembre et la maîtrise des dossiers en charge du département. Ils constatent que le 25% des dépenses de l'État concerne la formation et que ceux-ci connaissent à ce jour une progression de 6% au niveau de la planification financière des tâches (PFT). Cet état de fait démontre que les défis financiers qui attendent le DFDS sont importants. Ces éléments devront faire l'objet de réflexions approfondies au cours de la législature à venir, le budget 2022 n'intégrant pas directement ces préoccupations.

Les commissaires ont pu poser toutes leurs questions et les défis ont été présentés. Les éléments explicatifs apportés concernant le budget 2022 du DFDS décrivent de façon pertinente la méthode utilisée pour déterminer une politique de gestion rigoureuse des deniers publics, mais aussi d'engagements et d'investissements pour préparer l'avenir.

Les commissaires ont pris note que le budget 2022 avait été élaboré sans aucune marge de sécurité, notamment concernant des dépenses supplémentaires liées à la Covid-19. Il a été signalé que le subventionnement des traitements des enseignant-e-s de l'école obligatoire, rubrique 36 du service de l'enseignement obligatoire, souffrait des effets de la pandémie et des nombreux remplacements de personnel à financer. Un crédit supplémentaire de 3 millions de francs est

envisagé au budget 2021 et, si la situation perdure, le budget 2022 pourrait également souffrir d'un manque sur ce poste budgétaire.

Dans une vision temporelle, il faut rappeler que le budget 2021 et le budget 2022 sont relativement stables. En revanche, les comptes 2020 illustrent les effets non négligeables de l'année de la pandémie, et notamment sur la rubrique Biens, services et autres charges d'exploitation (31). Il y a eu surtout des non-dépenses dans l'exercice 2020, en raison de prestations non délivrées telles que les activités extrascolaires dans le secondaire 2 (culture, sport, etc.) et une baisse des prestations d'orthophonie.

Le SIEN a également dû relever de nombreux défis liés à la crise sanitaire. On note une différence importante dans les charges de transfert (36) des comptes 2020 : une dissolution de provisions a eu lieu (en lien avec la perspective d'alors de la fermeture de la Haute École de musique (HEM) pour un montant de 6 millions de francs). Des dépenses supplémentaires ont lieu dans le cadre du fonds dédié au soutien de la formation professionnelle (en faveur des entreprises).

Étant donné que le DFDS chapeaute et conduit, dès 2021, la stratégie numérique et de digitalisation optimale de l'administration cantonale et de la formation, les commissaires ont posé différentes questions par rapport à ce sujet hautement stratégique et qui devrait, à terme, aussi permettre des économies financières, voire une source de nouveaux revenus.

4.4.2.1. Résultat global

Le budget 2022 présente un résultat d'exploitation (recettes nettes : 468'452'984 francs) péjoré de 1 million de francs par rapport au budget 2021 et un résultat total (recettes nettes : 467'628'564 francs) péjoré de 1 million de francs. Contrairement à la présentation du budget 2021, les prévisions chiffrées pour 2022 prennent en compte les effets attendus de la Covid-19. Ces derniers sont estimés à environ 565'000 francs dans le domaine des charges de personnel principalement.

4.4.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Charges de personnel (30) et effectif

Hormis les effets de la mise en place de l'éducation numérique et de la Covid-19, les charges de personnel enseignant demeurent stables.

Concernant le personnel administratif et technique, en complément des tableaux synthétiques se trouvant dans les tomes 1 et 2, les mouvements en termes d'EPT entre 2021 et 2022 sont détaillés ci-dessous :

Évolution de l'effectif (sans le personnel enseignant), en EPT

DÉTAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF	Budget 2021	Postes auto-financés	Transferts internes État	Autres variations	Budget 2022
Secrétariat général du DFDS	10,40		-2,10	0,40	8,70
Service de l'enseignement obligatoire	43,25	1,15		2,00	46,40
Conservatoire de musique neuchâtelois	7,80		-2,25		5,55
Service de la formation postobligatoire et de l'orientation	89,15	2,00	2,20	0,85	94,20
Fonds d'enc. à la formation pro. initiale en mode dual	2,30		-0,30	-1,00	1,00
Lycées	27,95		-0,65	-0,10	27,20
CPNE	94,25		-17,75	-0,30	76,20
Service protection de l'adulte et de la jeunesse	90,60		0,30	3,40	94,30
Service des sports	4,10				4,10
Service informatique entité neuchâteloise	168,35	1,00		1,00	170,35
Total	538,15	4,15	-20,55	6,25	528,00

Postes autofinancés :

- SEEO : dans les domaines des classes d'accueil (Confédération) et de la psychomotricité (refacturation ES/IES) ;
- SFPO : dans le domaine de l'orientation pour le projet Viamia (Confédération) ;
- SIEN : pour un chef de projet avec la Ville de La Chaux-de-Fonds (migration progiciel) ;

- Transferts internes : SFDS réorganisation des départements (OPFE) ;
- CMNE : ressources administratives (SRHE) et personnel HEM (SFPO) ;
- SFPO et SPAJ : regroupement des ressources de gestion des fonds ;
- Lycées : ressources administratives (CPNE) ;
- CPNE : regroupement conciergerie (SBAT).

Autres variations :

- SEEO : éducation numérique et inspection de l'enseignement spécialisé ;
- SFPO : chefs de projet CPNE et pôle horloger ;
- SPAJ : renforcement OPE et soutien à la parentalité ;
- SIEN : stratégie numérique.

Biens, services et autres charges d'exploitation (31)

L'objectif du DFDS demeure de se soucier en permanence des réels besoins en la matière et de consentir à d'importants efforts pour permettre, à terme, de baisser l'enveloppe générale.

Principales variations :

- acquisitions dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'éducation numérique, rapport 19.032 ;
- achat de matériel informatique destinés à des tiers (recettes idoines).

Charges de transfert (36)

Principales variations :

- amortissements des aides à l'investissement de tiers ;
- subventionnement de l'école obligatoire (communes) ;
- contributions au domaine des hautes écoles (mobilité étudiante) ;
- subventions versées dans le cadre de l'accueil extrafamilial et dans celui du soutien aux entreprises formatrices (fonds du DFDS).

Recettes

Principales variations :

- prestations externes du SIEN en hausse ;
- augmentation des revenus dans les domaines des structures d'accueil pré et parascolaire et du contrat-formation (base salariale cantonale identique).

4.4.2.3. Résultat analytique

La comptabilité analytique n'a pas fait l'objet d'un débat approfondi, sauf pour relever des écarts ou des évolutions différentes dans les coûts imputés par les services centraux. Il a été relevé que plusieurs années seront nécessaires avant que la comptabilité analytique, mise récemment en place, puisse devenir un réel outil de gestion.

4.4.2.4. Investissements

- Le projet « Éducation numérique », réparti entre le SEEO, le SFPO et les écoles du S2, est géré par crédit d'engagement.
- Les contributions à l'Université de Neuchâtel conformément au mandat d'objectifs pluriannuel se trouvent dans les projets gérés par crédit d'engagement.
- Poursuite du programme de développement des systèmes d'information et du renouvellement des infrastructures informatiques au SIEN.

Les grands chantiers (domaine bâtiment) touchant le DFDS sont conduits et gérés financièrement par le SBAT :

- Hôtel-de-Ville 7 (HDV7) Le Locle : pôle horloger, assainissement et mise aux normes du bâtiment, crédit d'étude de 2,55 millions de francs.

- Lycée Jean-Piaget NE : assainissement du bâtiment et réalisation du projet de regroupement du Lycée Jean-Piaget dans les bâtiments situés aux Beaux-Arts 30 et à Léopold-Robert 10, crédit de 29,84 millions de francs.
- Projet UniHub : construction d'un bâtiment universitaire, crédit d'étude de 7,8 millions de francs.

4.4.2.5. Fonds gérés par le département

Le DFDS gère deux fonds, soit le fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual. Ces deux fonds sont autoporteurs et ne disposent pas de fortune au bilan. Ils sont alimentés par des prélèvements sur les masses salariales des entreprises du canton, par le biais des caisses de compensation.

4.4.2.6. Plan financier et des tâches

Dans le cadre de la séance, les principaux points d'attention sur les défis financiers à venir pour le département ont été présentés. Ils sont, pour la plupart, déjà intégrés dans les chiffres pour les années 2023 à 2025.

- Projet d'évaluation et classification des fonctions de l'enseignement (ECFE) : possible mise en œuvre en 2023, coût annuel de 400'000 francs environ.
- Initiative neuchâteloise « 1% pour le sport », coût potentiel de 22 millions de francs.
- Contrat-formation : baisse du financement dès 2025 (taux de 0,58% à 0,45%), impact de 10 millions de francs environ.
- ES/IES : contrats de prestations à renouveler dès 2023-2024, tendance régulière à la hausse des prestations et des enveloppes.

4.4.3. Examen de détail des services et offices

Nous retranscrivons ici les sujets qui ont été traités et les réponses aux questions posées.

Secrétariat général (SFDS)

- *Il est fait référence à des aides à l'investissement de tiers, qu'est-ce que cela signifie ?*

Les amortissements des aides à l'investissement de tiers sont comptabilisés dans les charges de transfert, comme le sont les subventions de manière générale. Les aides à l'investissement au DFDS sont matérialisées par les aides de l'État auprès des communes dans le domaine des constructions scolaires. Actuellement, il n'y a plus de nouvelles aides de ce type depuis quelques années ; toutefois, les comptes enregistrent les amortissements linéaires de ces aides. Les montants activés restant à amortir s'éteignent au fil du temps.

- *Dans quelle mesure le chargé de projet pour l'éducation numérique, le chef de la stratégie numérique et le chargé de projet de l'administration numérique ont-ils prévu de collaborer ? Y a-t-il d'autres chef-fe-s chargé-e-s de projet en lien avec la « digitalisation » de l'État ? Qui pilote ces initiatives ?*

Le chargé de projet pour l'éducation numérique est engagé, mais les deux autres fonctions pas encore. Il est prévu que ces fonctions collaborent étroitement. Le DFDS pilote ces initiatives.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Les sous-commissions sont informées qu'un crédit supplémentaire sera requis au niveau des subventions des salaires du personnel enseignant communal (charges de transfert) afin de principalement pallier les surcoûts induits par la pandémie de la Covid-19, chiffrés à hauteur de 3 millions de francs. Les chiffres prévus pour 2022 n'incluent aucune marge de manœuvre et pourront être soumis aux mêmes effets en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

- *On parle de transfert de personnel administratif anciennement attribué à des tâches en lien avec la HEM. On constate une diminution des recettes et des EPT, mais pas de diminution des charges de personnel. Quelle en est l'explication ?*

Le transfert des EPT et des recettes y relatives a été opéré pour regrouper les coûts auprès d'un organe de suivi unique (OHER). La diminution des charges du groupe 30 en lien avec la HEM a été principalement absorbée par l'intégration de la comédie musicale à la formation préprofessionnelle pour avoir la possibilité de bénéficier du label « Pre-College Music CH » (charges de personnel enseignant).

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

- *Dans le commentaire, il est précisé que la contribution à la HE-Arc a augmenté de 600'000 francs, dont 200'000 francs en raison du développement numérique. Qu'est-ce que cela signifie et quel est le lien entre le développement du numérique et la HE-Arc ?*

L'augmentation du nombre d'élèves à la HE-Arc s'explique par l'attractivité de la filière. Une autre partie de cette augmentation tient au fait qu'il est demandé à la HE-Arc de développer l'offre de formations dans le domaine numérique (blockchain, gestion numérique des systèmes de production, notamment).

- *Dans les crédits d'engagement, le poste éducation numérique est à zéro pour 2022 à 2025 et le poste programme d'éducation numérique à 170'000 francs jusqu'en 2024 et 242'000 francs en 2025. Ce dernier correspond au rapport 19.032, mais à quoi faisait référence le premier poste à 1'462'000 francs au budget 2021 ?*

Ce budget d'investissement est réparti entre deux OTP (organigramme des tâches du projet), à savoir le « 200384 » et le « 200385 ». À ce jour, le montant global prévu pour ce budget est de 7,8 millions de francs. Les 1'462'000 francs font partie de l'OTP « 200384 » et correspondent au budget 2021. Ils doivent être considérés au niveau d'une lecture du budget 2021 et du PFT 2022-2024. Dans la conception du budget 2022 et du PFT 2023-2025, une nouvelle répartition des montants a été faite entre OTP et sur les années à venir et les budgets transférés de l'OTP « 200384 » à l'OTP « 200385 », en tenant compte des montants déjà prévus en termes d'investissement jusqu'à fin 2021. De ce fait, ce montant de 1'462'000 francs, sorti du contexte de lecture du budget 2021, n'a plus de sens en termes de comparaison avec la lecture du budget 2022. Les montants en compte et prévus dans les OTP considérés représentent, pour les prochaines années, les montants permettant d'atteindre le budget attribué dans le rapport 19.032 pour le secondaire 2.

- *Quels sont les axes stratégiques pour permettre une meilleure intégration dans la formation professionnelle ?*

Choisir sa formation et son métier demande du temps, de la préparation et de l'implication. Afin de pouvoir garantir un maximum de chance en termes d'intégration dans la formation professionnelle, lors du premier semestre de la 10^e année (école obligatoire), l'OCOSP, en collaboration avec les enseignant-e-s, propose des cours de sensibilisation au choix professionnel dans le cadre de la formation générale. Ces cours sont réalisés de manière ludique grâce à un support appelé « Premiers pas vers un choix ». Pour compléter ces cours, il existe une multitude d'événements organisés pour informer les élèves et futurs apprenti-e-s, mais aussi le corps enseignant et les parents, sur les possibilités existantes en termes de formations. Parmi les différentes possibilités mises à disposition des élèves, mais également des entreprises formatrices, on peut citer, entre autres :

- Forum des métiers : permet de rencontrer des entreprises formatrices, de découvrir des métiers et de se mettre en contact pour décrocher une future place d'apprentissage ;
- Focus métier : partages d'expériences et de parcours donnés par des professionnels de domaines variés ;
- Après-midi découverte : organisés de manière ponctuelle dans nos centres tout au long de l'année, sont l'occasion, entre autres, de faire relire un CV, de passer des entretiens d'embauche fictifs, de visiter une entreprise formatrice, etc. ;
- Stages en entreprises : permettent aux futur-e-s apprenant-e-s de découvrir des métiers dans des entreprises, de manière concrète et réelle. Permettent également de pouvoir se faire connaître dans des entreprises et de pouvoir parfois décrocher un contrat d'apprentissage en mode dual.

À noter également l'existence d'une nombreuse documentation et de nombreuses publications à disposition des futur-e-s apprenti-e-s, du corps enseignant et des parents. Cette documentation est disponible soit en ligne, soit en supports physiques.

- *Comment se déroule le développement de la formation duale ? Les entreprises sont-elles réceptives ? Les objectifs seront-ils atteints ?*

En termes de contrat d'apprentissage en mode dual, nous sommes actuellement sur un chemin de croissance positif, qui se reflète au niveau du budget 2022 et du PFT 2023-2025. Cependant, cette tendance à la croissance est plus faible que prévu, vraisemblablement du fait des conséquences économiques provoquées par la pandémie de la Covid-19. À noter également que les entreprises formatrices sont financièrement soutenues au travers du contrat-formation (en 2022, à raison d'une moyenne de 5'000 francs par apprenti-e et de 1'300 francs par maturité).

Les objectifs en termes de progression de contrats d'apprentissage en mode dual ont été planifiés sur un horizon temps pluriannuel. Le chemin de croissance reste positif et peut être interprété comme un signe encourageant en termes d'objectifs.

- *Développer un projet lié au développement continu de l'assurance-invalidité ?*

C'est un nouveau projet soutenu par la Confédération, afin de détecter précocement les élèves dès 13 ans de manière à entrevoir des possibilités professionnelles et ainsi d'éviter qu'ils ne soient orientés vers l'assurance-invalidité (AI).

Lycées

- *Il est indiqué que des classes seront ouvertes dans les lycées en maturité gymnasiale et pour l'introduction de l'informatique. À quoi est due l'ouverture de classes pour le lycée ?*

Il s'agit de l'ouverture de deux classes supplémentaires au LDDR à la rentrée 2021-2022, liée à l'augmentation des effectifs (+70 élèves entre les rentrées 2020-2021 et 2021-2022).

- *Et concernant l'introduction à l'informatique, est-ce que cela donnera lieu aussi à l'ouverture de nouvelles classes ?*

Non, il n'y aura pas d'ouverture de classes supplémentaires liée à la nouvelle discipline obligatoire informatique. Par contre, l'introduction de cette nouvelle discipline augmente le nombre de périodes d'enseignement depuis la rentrée 2021-2022 (+2 périodes hebdomadaires pour les classes de 1^e année et +1 période pour les classes de 2^e année), ainsi que cela a été annoncé dans le rapport 19.032.

- *Dans les objectifs stratégiques, il est mentionné « mettre en place une inscription par voie électronique pour les élèves... » : pourquoi n'était-ce pas possible ? Quel est le niveau de complexité pour que cette tâche se retrouve dans les objectifs stratégiques des lycées ? Comment sont gérées les demandes d'inscription aux lycées de manière générale ?*

Cette inscription en ligne sera disponible dès début 2022, sous forme de projet pilote, pour la rentrée scolaire 2022-2023, pour les classes de maturité gymnasiale dans un premier temps. Sur la base des constatations et des résultats de ce projet pilote, cette application pourrait ensuite être déployée à l'ensemble du S2. Actuellement, les demandes d'inscription dans les lycées se font toujours par le biais d'un formulaire papier.

- *La prolongation de la maturité (+1 année) apporterait-elle véritablement une plus-value ?*

La Conférence des directeur-trice-s de l'instruction publique souhaite harmoniser le système de maturité entre cantons. Était-ce nécessaire de changer un système qui fonctionne ? Les discussions ont été entamées et un comité de pilotage a été créé afin d'évaluer les avantages et les inconvénients, ainsi que les impacts sur les élèves, les familles et sur le plan financier. Le canton du Jura est plutôt opposé à un changement de système, considérant que le système actuel fonctionne.

Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)

- *En lien avec l'intégration de la formation continue des adultes, quels sont les projets en vue ? Est-ce que le département étudie la possibilité d'ouvrir des cours spécifiques « à la carte », notamment dans le cadre de l'industrie 4.0, de l'informatique, de la logistique et pourquoi pas des langues ? Dans quelle mesure des « externes » pourraient-ils suivre des modules de formation « à la carte » ? Ceci permettrait de compléter des classes, de générer des revenus complémentaires et de créer des échanges entre des actifs et des étudiants.*

Les écoles des centres professionnels ont intégré, à ce jour, toutes les formations d'adultes qui étaient dispensées au CEFNA suite à sa fermeture au 31 décembre 2020, à l'exception des

compétences de base. La liste de ces formations est disponible sur le site cpne.ch, rubrique formations, formations pour adultes. Le CPNE est actuellement en phase de consolidation, sachant que ces formations doivent être autoportées (sans coûts additionnels pour l'État) et répondre à un besoin. Ainsi, il n'y a pas de nouveaux projets pour les deux ans à venir dans le domaine de la formation continue. Sont réservées les formations « à la carte » à des entreprises, à des associations ou à des offices, par exemple l'office du marché du travail (OMAT). En principe, les jeunes élèves et les adultes de plus de 25 ans ne sont pas dans une même classe, car l'apprentissage d'un-e jeune relève de la pédagogie dispensée par un-e enseignant-e et la formation d'un adulte relève de l'andragogie et est dispensée par un-e formateur-trice d'adultes. Dans de rares cas, par exemple lorsqu'il n'y a pas assez de candidat-e-s pour les articles 32 pour un métier donné, un adulte peut être amené à suivre des cours avec de jeunes élèves. Enfin, il faut rappeler que le marché de la formation continue est un marché très concurrentiel ; il est très difficile d'arriver sur un marché déjà saturé avec de nouvelles formations qui doivent être autoportées, en particulier dans le domaine des langues.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

- *Les coûts des curateur-trice-s privé-e-s sont-ils moins onéreux que ceux des curateur-trice-s public-que-s ?*

Un outil est en cours de développement pour évaluer les coûts. La réglementation légale fixe la rétribution des curateur-trice-s selon des forfaits.

Service des sports (SSPO)

- *Dans le commentaire, il est précisé que les subventions de la Loterie romande (LoRo sports) ne soutiennent plus les camps de ski. Qu'est-ce qui explique cela ? Que prévoit de faire le SSPO pour gérer l'augmentation de 256'000 francs au groupe 36 ?*

Il s'agit d'une modification de la base légale en lien avec la LoRo et la création de la FAC-LoRo (voir LILJar et RELILJar). Les grandes manifestations étaient soutenues par une ligne budgétaire au service de l'économie, soutien repris par la LoRo au travers de la Fac-LoRo. Afin de soulager la LoRo, le soutien des camps de ski est repris par le SSPO. L'effet financier est nul pour l'État, puisqu'il y a un transfert de charges entre départements.

Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)

- *Quel genre de réflexions le SIEN pense-t-il mener et comment se dérouleront-elles ?*

Le Conseil fédéral a ouvert une consultation publique le 2 septembre sur la base d'un document de travail concernant le projet eID. Un projet de loi devrait suivre mi-2022. Dans l'intervalle, la Confédération acceptera de maintenir des identités numériques gérées par des privé-e-s pour l'accès au DEP. Une certification du fournisseur d'identités choisi pour la phase de test des 500 premiers patient-e-s neuchâtelois-e-s a été imposée.

- *Il est fait mention du démarrage de l'analyse de l'application de taxation des personnes physiques. Parle-t-on ici de Click & Tax ? Quelle est la planification prévue et quels sont les buts poursuivis ?*

Le système d'information du SCCO mérite une attention toute particulière au vu de l'ancienneté d'une série d'applications informatiques stratégiques pour le canton de Neuchâtel. Les recettes annuelles perçues par le service des contributions se chiffrent à environ 1,6 milliard de francs par an. Un programme « Impôts 4.0 », sous la conduite du DFS, vient d'être mis en place, avec pour objectif de renouveler les applicatifs. Les applications traitant l'impôt ordinaire ont été développées il y a plus de 30 ans par le SIEN, avec des évolutions permanentes répondant aux multiples changements de lois et aux exigences des services (SCCO/SFIN). Du point de vue informatique, le concept de renouvellement des applications est de développer la taxation de l'impôt avec le langage Microsoft.net et d'intégrer la perception dans SIGE (SAP). La première application traitant la taxation des personnes morales a été mise en production en 2021 sur la base du nouveau concept, soit un développement interne. Dans l'ordre des priorités, la suite logique sera de lancer le projet de développement de la perception de l'impôt sur les personnes morales et de suivre directement avec le développement, plus complexe, de l'impôt sur les personnes physiques.

- *Quelles mesures sont-elles prévues dans le cadre du suivi de la sécurité des systèmes d'information (SI) ? Comment se déroulent ces suivis ?*

Le Conseil d'État s'engage à soutenir les mesures visant à assurer une protection appropriée des SI de l'administration cantonale et de ses partenaires conventionnés avec le SIEN contre toutes les menaces, qu'elles soient d'origine interne ou externe, accidentelles, environnementales ou délibérées. Une politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI) en fixe le cadre réglementaire, le domaine d'application, les objectifs stratégiques ainsi que les responsabilités nécessaires pour atteindre l'objectif général de protection. Des exigences de la PGSSI découlent les politiques et les directives de sécurité. Le RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information) est responsable de la sécurité des SI exploités au SIEN. Il décide des contrôles et met en œuvre les mesures nécessaires au maintien et à l'amélioration de la sécurité. Le RSSI fait partie du comité de direction opérationnel du SIEN. Des commissions internes au SIEN suivent les différentes thématiques (technique, solutions et système de contrôle interne). Les mesures suivantes sont prévues dans le cadre du suivi de la sécurité du SI :

- au DFDS, la cheffe du département est informée du suivi des mesures principales deux fois par année ;
- au SIEN, un suivi des projets prioritaires et des incidents majeurs est fait en comité de direction hebdomadaire. En outre, un rapport ISAE3402 de type 1 est produit et suivi annuellement.

En termes d'architecture :

- DSIT : déroulement du programme de sécurité et la priorisation des projets ;
- DSIT : suivi du projet de construction du *Datacenter* à Cadolles 9.

En termes d'exploitation des systèmes :

- un indicateur mensuel du nombre de vulnérabilités internes et externes répertoriées ;
- un indicateur bisannuel du niveau de maturité du SMSSI en regard des bonnes pratiques de la norme ISO27001 ;
- un indicateur annuel du niveau de sécurité IT en regard des bonnes pratiques CIS18 ;
- un rapport trimestriel sur les résultats du programme de Pentest continu ;
- le nombre, la classification et la description des incidents de sécurité P1 sur une base bisannuelle.

En termes de solutions :

- un indicateur bisannuel sur le nombre de manuels d'exploitation réalisés et opérationnels ;
- le nombre d'analyses des besoins de protection réalisées chaque année ;
- le nombre d'analyses de risque réalisées chaque année ;
- le nombre de tests d'intrusion réalisés chaque année ;
- les actions nécessaires suite aux audits de sécurité du CCFI sont suivies dans le cadre du SCII par le RSSI.

- *Quels genres de prestations numériques sont prévus en lien avec le programme Vitamine ?*

L'objectif est de poursuivre le développement des prestations sur le Guichet unique et d'amener progressivement les citoyen-ne-s neuchâtelois-e-s à moins se déplacer. Cette réflexion sera menée avec l'OORG. Le projet est porté par le chef du DFS.

- *Que signifie la version SAP S4/HANA ?*

Le système d'information et de gestion de l'État de Neuchâtel (SIGE) est basé sur l'ERP SAP actuellement en version R3 ECC6, en fin de vie. Une migration sur la version nouvelle version de SAP est donc planifiée sur 2022 (S4 est le nom de la version et HANA le nom de la base de données), si possible avant le développement de la perception des impôts ordinaires. C'est une grosse opération touchant l'ensemble des services de l'administration cantonale, qui sera coordonnée par le SFIN pour la maîtrise d'ouvrage et par le SIEN pour la maîtrise d'œuvre.

- *Quels sont les tenants et aboutissants du projet d'administration numérique ?*

L'objectif du DFDS est de traiter le sujet de la digitalisation au sein de l'administration cantonale. Le premier objectif sera de construire une vision politique d'une transition numérique au sens large du terme. Pour l'administration, mais également pour les citoyen-ne-s, les entreprises et les écoles. Le prochain rapport de législature prévu en février 2022 donnera les premières lignes

directrices. Au niveau opérationnel, la question est liée à l'engagement d'un-e délégué-e à la digitalisation, qui aura pour mission de définir la stratégie de la digitalisation pour notre canton. Cette stratégie sera ensuite déclinée dans le plan informatique 2024-2028, avec des premières réflexions qui seront menées durant l'année 2022 pour un passage devant les commissions et le législatif en 2023. Une réflexion est en cours pour intégrer cette vision en relation avec les départs à la retraite prévus au SIEN dans les cinq ans à venir.

- *Dans le compte « Solutions informatiques », il est indiqué que le SIEN offre des prestations de conception d'applications. Quels types d'applications sont développés et pour qui ?*

Dans le résultat analytique « Solutions informatiques » se trouve l'ensemble des charges et des recettes liées aux deux centres de solutions au SIEN. Globalement, le CSET traite de l'ensemble des solutions applicatives pour les services de l'État (SAP, GSU, applications métiers des services, intégration de solutions métiers, votations/élections), et le CSCO pour les communes neuchâteloises (ETIC, Abacus, WEB, GED), les écoles (CLOEE) et de nombreuses entités para-étatiques.

- *Dans quelles mesures les choix de technologies de développement sont faits pour garantir l'interopérabilité des systèmes dont le SIEN a la responsabilité ?*

L'interopérabilité des systèmes s'effectue surtout par les bases de données centrales (habitants et entreprises). Le sujet des technologies dans un centre informatique fusionné avec un historique différent et devant tirer des applications datant de plus de 30 ans est très complexe. Les sauts technologiques rencontrés au fil des années passent en très raccourci d'un générateur de langage Cobol (PacBase) à Uniface et Java pour arriver depuis quelques années sur une plateforme Microsoft.net. Le SIEN travaille sur ce sujet avec son architecte solutions, commun aux deux centres de solutions.

Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial

Dans le cadre du budget 2022, le Conseil d'État prévoit de modifier la loi sur l'accueil des enfants (LAE) permettant ainsi de dé plafonner la limite initialement fixée à 12 millions de francs concernant les recettes perçues. Les sous-commissions soutiennent la proposition du Conseil d'État et la modification légale.

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

Il est précisé que les deux fonds sous gestion du département se basent sur une masse salariale cantonale commune dévisée à 7 milliards de francs pour ce qui concerne les perspectives en matière de recettes.

4.4.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Le budget 2022 du DFDS a été réalisé en respectant les directives budgétaires et avec beaucoup de rigueur. C'est grâce à d'importants efforts des services pour maîtriser les charges, les effectifs de personnel et les biens, services et autres charges d'exploitation que ce budget 2022 a pu voir le jour. Des réflexions de fond sur certains centres de recettes et de charges restent à accomplir au cours de la législature à venir.

Les commentaires accompagnant le budget 2022 permettent de répondre à l'essentiel des questions comptables. Les commissaires ont obtenu toutes les précisions demandées quant aux chiffres portés au budget. Ils relèvent avec satisfaction que le DFDS progresse dans la réalisation des objectifs stratégiques prévus.

Concernant la proposition de modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), qui figure au tome 1, page 17, les commissaires soutiennent la proposition du Conseil d'État et jugent la mesure appropriée.

Les commissaires constatent que la pandémie de Covid-19 influence toujours fortement l'activité et le travail du DFDS, des communes et de leurs partenaires. Les conséquences sur les comptes 2021 seront marquées, alors que le budget 2022 est construit sur des hypothèses relativement optimistes. Les sous-commissions des finances et de gestion du DFDS expriment leurs sincères remerciements aux personnes qui les accompagnent dans leurs travaux. Elles souhaitent à chacune et chacun une année 2022 la plus sereine possible au service de la collectivité neuchâteloise et en particulier de la jeunesse de notre canton.

4.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.5.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 1^{er} octobre 2021 pour traiter du budget 2022 du département. Elle a rencontré M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du département, son secrétaire général, le responsable financier du département ainsi que les représentants des services.

Elle a siégé conjointement avec la sous-commission de gestion.

4.5.2. Appréciation générale du budget du département

L'excédent de charges se monte à quelque 45 millions de francs, soit un peu plus de 3,4 millions de francs de plus que le budget 2021 (corrigé des amendements Covid), qui se déclinent de la manière suivante :

- le plan climat, pour 1,8 million de francs, qui sera en principe mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2022 ;
- la reprise de la stratégie de domiciliation par le DDTE pour 500'000 francs ;
- les effets de la pandémie se montent à 3 millions de francs, soit 2,4 millions en lien avec les transports publics et 600'000 francs en lien avec le domaine routier ;
- le volume des investissements est en progression, ce qui entraîne une légère augmentation des amortissements pour 1,1 million de francs ;

Les revenus 2022, estimés à environ 256 millions de francs, sont influencés notamment par :

- la redevance sur les matériaux minéraux, soit 400'000 francs en cas de mise en œuvre de la loi au 1^{er} juillet 2022 ;
- l'augmentation des recettes en lien avec l'augmentation de la redevance sur les eaux.

De manière globale, le département verra une réduction de 3 EPT (moins 2 EPT au sein des équipes forestières et moins 1 au service des ponts et chaussées), hors plan climat.

Les investissements du département se monteront à 34 millions de francs.

4.5.2.1. Résultat global

Nous retrouvons, dans le million de francs d'augmentation de charges des biens, services et autres charges d'exploitation, 0,4 million de francs pour le plan climat et 0,3 million de francs pour la stratégie de domiciliation.

L'augmentation de 3 millions de francs des charges de transfert est due aux effets de la pandémie, et en particulier à la baisse de fréquentation des transports publics, estimée quant à elle à près de 4 millions de francs.

On constate une augmentation des charges internes pour 2 millions de francs (plan climat 1,1 million de francs, écart statistique 1,1 million de francs et baisse des forfaits services centraux 0,2 million de francs) : les moyens financiers du plan climat cantonal ont été intégrés au budget 2022 et au PFT 2023-25. Ils concernent plusieurs services (dont trois hors département) et touchent à la fois le compte de résultats (y compris le personnel) et le compte des investissements.

Le tableau ci-dessous illustre la planification financière du plan climat pour l'État (à savoir DDTE, SSCM, NECO et SFIN) :

Selon B22 / PFT23-25	2022	2023	2024	2025	2026	Total (net)
Investissements	195'000	2'235'000	2'200'000			4'630'000
Résultat	2'037'000	5'199'500	3'397'000	3'297'000	1'847'000	15'777'500
Total (net)	2'232'000	7'434'500	5'597'000	3'297'000	1'847'000	20'407'500

Il y a une augmentation des amortissements à hauteur de 1,1 million de francs dans le prolongement des investissements engagés en 2021.

Quant aux fonds, il y a 2,7 millions de francs d'augmentation des charges de transfert en lien avec l'adduction et l'épuration des eaux et 1,8 million de francs d'augmentation des revenus internes, principalement due à une attribution au fonds de l'énergie dans le cadre du plan climat.

4.5.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Effectifs de personnel

Les effectifs budgétaires sont en constante baisse depuis 2014. En quelques points, voici les événements qui ont marqué leur évolution :

2015 : réorganisation de services et autonomisation de NVT (ex OVPT) → -8 EPT.

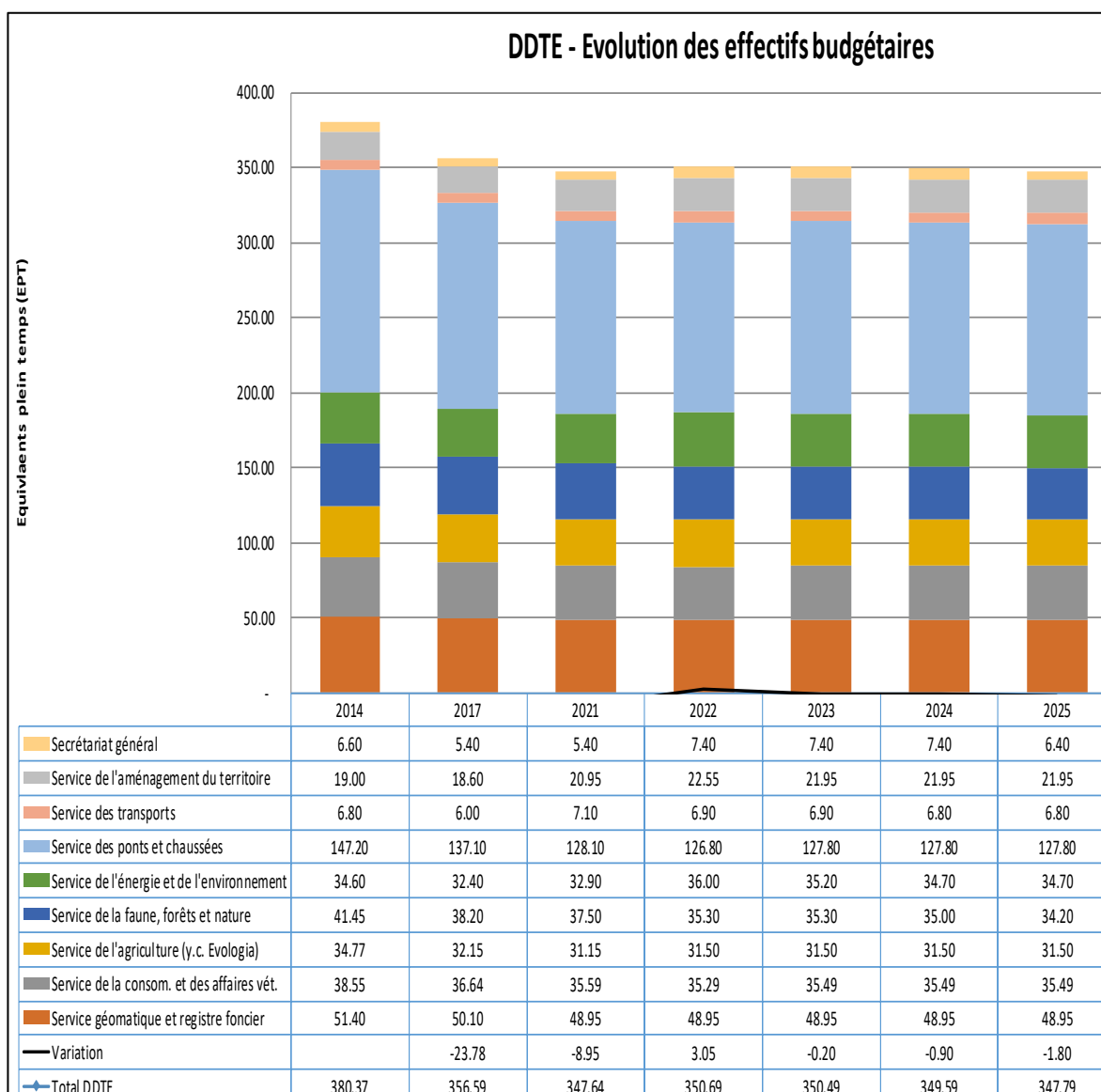
2017 : poursuite de la réorganisation et passage de la semaine à 41 heures → -15 EPT.

2020 : transfert de la H20 à la Confédération → -6 EPT.

2021 : départs non remplacés → -3 EPT.

2022 : ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan climat dès le 1^{er} juillet (+5,1 EPT), transfert du délégué « domiciliation » au DDTE (+1 EPT), suppression d'une équipe forestière (-2 EPT), réorganisation et autres variations de taux d'activité (-1,05 EPT) → +3,05 EPT.

2023-2025 : fin de contrat pour les ressources liées au programme d'impulsion (-1,8 EPT) et à la mise en œuvre de la LCAT (-1,6 EPT), nouvelles ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan climat (+1,2 EPT), autres variations de taux d'activité (-0,7 EPT) → -2,9 EPT.



4.5.2.3. Résultat analytique

Services et fonds	Réel	Budget v0	Budget	Var.	Var. %
30. Charges personnel	44,9	46,1	45,8	-0,3	-1%
31. Ch. biens & services	17,4	19,3	20,6	1,4	7%
33. Amortissements PA	9,2	7,2	8,3	1,1	15%
35. Attrib. fds/ fin spc.	17,6	6,5	7,7	1,2	>100%
36. Charges de transfert	108,7	103,7	109,5	5,8	6%
37. Subv. à redistribuer	87,9	91,0	93,0	1,9	2%
39. Imputations internes	24,8	13,6	16,3	2,7	20%
Total des charges	310,5	287,3	301,2	13,9	5%
40. Revenus fiscaux	51,9	53,4	53,7	0,3	1%
41. Patentes/concessions	14,9	17,1	17,8	0,7	4%
42. Taxes	14,8	15,6	15,8	0,2	1%
43. Revenus divers	9,5	2,6	1,9	0,7	-26%
44. Revenus financiers	1,5	1,7	1,7	0,0	1%
45. Prélèvements fonds	7,5	7,0	9,2	2,2	31%
46. Revenus de transfert	58,7	55,8	56,1	0,3	1%
47. Subv. à redistribuer	87,9	91,0	93,0	1,9	2%
49. Imputations internes	11,5	4,6	6,9	2,3	50%
Total des revenus	258,2	248,8	256,0	7,2	3%
Résultat	-52,3	-38,5	-45,2	-6,7	17%
<i>Amendements Covid-19</i>		3,3			
Résultat retraité	-52,3	-41,8	-45,2	-3,4	8%

Charges de personnel (30)

Les effectifs augmentent de 3,05 EPT par rapport au budget 2021. À noter que cette augmentation concerne exclusivement des postes financés par un crédit d'engagement : plan climat (+1,5 EPT), programme d'impulsion (+1 EPT). Quant aux effectifs financés par le budget ordinaire, le recul (-3,05 EPT) se poursuit grâce à l'effort d'optimisation continu pratiqué par le département.

La baisse des charges de personnel (en francs) s'explique principalement par des départs à la retraite et par une baisse des cotisations LPP.

Charges biens & services (31)

Ce groupe de charges augmente de quelque 1,4 million de francs, principalement pour les raisons suivantes : plan climat (0,4 million de francs) ; transfert au DDTE du projet de mise en œuvre d'une stratégie de domiciliation (SDTE) (0,3 million de francs) ; financement des mesures prévues dans le plan d'action phytosanitaire et biocides (fonds des eaux) (0,3 million de francs) ; externalisation de prestations forestières sur le littoral (SFFN) (0,2 million de francs).

Amortissements du patrimoine administratif (33)

L'augmentation, calquée sur le volume des investissements, concerne essentiellement le SPCH.

Attributions aux fonds / financements spéciaux (35)

Ce groupe de charges enregistre les excédents de recettes des fonds à attribuer à la fortune et nouvellement les contributions globales et forfaitaires reçues de la Confédération.

Charges de transfert (36)

La hausse de ces charges (+5,8 millions de francs) s'explique principalement par les éléments suivants :

Fonds des eaux (+2,8 millions de francs) : d'importants travaux subventionnables sont en cours dans le domaine de l'épuration des eaux (nouvelle STEP du Locle et traitement des micropolluants dans quatre autres STEP), mais aussi pour l'adduction, notamment la station de traitement des eaux du lac de Champ-Bougin, l'élargissement de la communauté des eaux de l'Est neuchâtelois et l'adduction d'eau dans la région de Chaumont.

SCTR (+3,2 millions de francs) : l'augmentation des indemnités de transport est principalement induite par l'impact pérenne de la pandémie sur la mobilité (diminution des recettes de transport). Des améliorations de desserte sont néanmoins prévues, par exemple pour la ligne CarPostal de l'Entre-deux-Lacs et la relation ferroviaire entre Gorgier et Yverdon.

Quant aux charges d'amortissement sur les subventions d'investissement, elles restent stables à hauteur de 17,9 millions de francs.

Subventions à redistribuer (37/47)

L'augmentation (+1,9 million de francs) est largement imputable au SAGR et concerne les paiements directs. Comme il y a plus d'options écologiques prises par les agriculteurs et plus d'exploitations biologiques, ces subventions évoluent à la hausse. À noter que ces prévisions sont fournies par la Confédération.

Imputations internes (39)

Pour rappel, les imputations internes intègrent trois catégories de charges :

- a) les forfaits des services centraux (par exemple, le loyer des locaux occupés refacturé par le SBAT ou les prestations informatiques fournies par le SIEN) ;
- b) l'écart statistique (c'est-à-dire la prise en compte des incidences financières liées aux délais de carence ou au remplacement du personnel âgé (départ à la retraite) par du personnel plus jeune) ;
- c) les autres opérations comptables entre services et fonds (par exemple, la refacturation de prestations effectuées par un service pour le compte d'un autre service ou d'un fonds).

La hausse des imputations internes (+2,7 millions de francs) s'explique principalement par une importante réduction de l'écart statistique (+1,1 million de francs) et par l'affectation de moyens au fonds de l'énergie dans le cadre du plan climat (+1,1 million de francs). Quant aux forfaits des services centraux, ils diminuent légèrement pour atteindre 11,3 millions de francs en 2022.

Revenus fiscaux (40)

Les revenus fiscaux augmentent légèrement (+0,3 million de francs). Cette hausse est principalement due aux contributions sur plus-value au fonds d'aménagement du territoire.

Patentes et concessions (41)

L'augmentation de ce groupe de revenus est due à l'augmentation de la redevance sur l'eau de 10 centimes par mètre cube dès 2022 (+0,9 million de francs), telle qu'elle est prévue dans le rapport 21.018, Plan d'action phytosanitaire et biocides.

Taxes (42)

La hausse de 0,2 million de francs s'explique principalement par l'introduction d'une taxe sur la mise en décharge des matériaux minéraux de chantier (cf. projet de loi concernant les déchets et les sites pollués mis en consultation en juillet 2021). Elle serait perçue à partir du 1^{er} juillet 2022 et générerait un revenu supplémentaire estimé à 0,4 million de francs en 2022.

Revenus divers (43)

La diminution des revenus divers provient essentiellement de la quasi-absence de prestations fournies par le SPCH aux communes dans le cadre du transfert des routes cantonales déclassées lors de l'entrée en vigueur de la LRVP révisée.

Revenus financiers (44)

Pas de commentaire particulier.

Prélèvements fonds (45)

Le prélèvement dans la fortune du fonds des eaux est particulièrement important (-2,2 millions de francs) en raison du subventionnement d'importants travaux en cours dans les domaines de l'adduction et de l'épuration des eaux.

Revenus de transfert (46)

La légère hausse des revenus de transfert s'explique par l'augmentation de la part communale aux indemnités de transport (+1,2 million de francs), qui est corrélée aux charges de transfert y relatives. Pour rappel, les indemnités de transport (subventions fédérales déduites) sont cofinancées à hauteur de 60% par le canton et 40% par les communes.

Ces améliorations sont toutefois partiellement compensées par une baisse de la part aux revenus RPLP (-0,6 million de francs) et par une reclassification de subventions en provenance du SASO dans le groupe de revenus 49 imputations internes (-0,5 million de francs).

Imputations internes (49)

Les revenus internes ont principalement augmenté en raison de l'affectation de moyens supplémentaires au fonds de l'énergie dans le cadre du plan climat (+1,1 million de francs) et par une reclassification de subventions émanant du SASO depuis le groupe de revenus 46 revenus de transfert (+0,5 million de francs).

4.5.2.4. Investissements

Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2021	Budget 2022	PFT 2023	PFT 2024	PFT 2025
		Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Total		30'111'200	33'774'920	63'501'700	53'084'562	44'982'061
Projets transversaux		2'950'000	3'645'000	9'213'929	5'540'929	3'940'929
Programme d'impulsion et de transformations		2'950'000	3'450'000	6'978'929	3'340'929	3'940'929
PI-études invest. futurs	DDTE/SCTR	450'000	450'000	940'929	940'929	940'929
PI-mobilité durable	DDTE/SENE	600'000	1'000'000	800'000	800'000	800'000
PI-mise en conformité arrêts bus	DDTE/SCTR	1'500'000	1'300'000	4'138'000	0	0
PI-Accélération Projet agglo (PA3)	DDTE/SPCH	400'000	700'000	1'100'000	1'600'000	2'200'000
Plan climat		0	195'000	2'235'000	2'200'000	0
Plan climat	DDTE/SCTR	0	0	2'100'000	2'100'000	0
Plan climat	DDTE/SENE	0	100'000	100'000	100'000	0
Plan climat	DDTE/SFFN	0	95'000	35'000	0	0
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)		27'161'200	30'129'920	52'507'771	43'363'633	36'151'132
CP Ouvrages de protection forêts 2020-24	SCAT	439'200	439'200	126'700	101'700	101'700
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	80'000	10'000	0	0	0
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SCAT	1'137'500	1'137'500	0	0	0
Réalisation Sentier du Lac	SCAT	0	200'000	500'000	700'000	1'000'000
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
Crédit const. halte ferroviaire de La Fiaz	SCTR	1'550'500	500'000	2'500'000	500'000	0
Nouvelles rames transN aux Ponts	SCTR	0	100'000	566'700	0	0
Part routière renouvellement PN	SCTR	600'000	0	0	0	0
Prêts transports	SCTR	-695'500	-681'500	-681'500	-596'320	-596'320
12 ^e étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	1'570'000	2'403'000	4'737'000	2'040'000	1'709'000
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	SPCH	177'000	0	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	SPCH	300'000	0	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2022-2023	SPCH	0	300'000	300'000	0	0
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	1'116'250	3'316'250	2'896'250	3'216'250	3'176'250
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	1'598'000	1'682'000	0	0	0
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	854'000	200'000	102'413	0	0

Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	0	28'000	184'000	568'000	308'000
Assainissement routier H10	SPCH	1'240'000	880'000	880'000	840'000	709'000
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	10'000	10'200	9'600	1'800	0
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	79'200	30'000	12'600	3'600	0
Corrections routières 2020-2021	SPCH	235'000	0	0	0	0
CP prot. crues LACE, 2020-2024	SPCH	464'000	820'000	300'000	300'000	0
CP Revitalisation des eaux, 2020-2024	SPCH	253'000	413'500	134'000	335'000	0
Entretien constr. 2022-2025 ass. bruit	SPCH	0	5'300'000	10'084'600	8'950'800	8'950'800
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	5'019'000	824'300	0	0	0
Équip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Études détail liaison H18-H20	SPCH	292'000	0	0	0	0
Études rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	0	80'000	80'000	0	0
H10 Évitement de Peseux, études	SPCH	60'000	0	0	0	0
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	3'625'000	1'558'320	14'116'640	12'463'840	13'716'640
Instal. génératrices pr prélèv. carburant	SPCH	150'000	0	0	0	0
MD - 1 ^e étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	800'000	500'000	300'000	400'000	0
PS CFF Malakoff H18	SPCH	1'256'000	0	0	0	0
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	90'000	1'810'000	600'000	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	0	0	0	700'000	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	1'268'000	2'595'000	4'918'918	4'632'863	2'292'962
Reconstruction RC2326 Le Cachot	SPCH	0	100'000	2'100'000	1'300'000	0
Remplacement du Grand Pont Chaux-de-Fonds	SPCH	218'750	965'000	2'645'000	2'465'000	365'000
Séc. et ét. Grand Pont La Chaux-de-Fonds	SPCH	9'200	8'800	0	0	0
Travaux EM 2020-2023	SPCH	170'000	180'000	160'000	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2020-2021	SPCH	300'000	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2022-2023	SPCH	0	300'000	300'000	0	0
3 ^e prog. assainis. inst. chauf.	SENE	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Achat analyseur homologué 70 kW	SENE	20'000	0	0	0	0
Remplacement analyseur GC-MSMS	SENE	0	300'000	0	0	0
Remplacement analyseur TOC laboratoire	SENE	65'000	0	0	0	0
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	31'000	45'000	28'000	30'000	30'000
Remplacement d'un appareil GC-BTX	SENE	0	50'000	0	0	0
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	36'000	36'000	18'000	18'000	18'000
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	106'000	131'000	117'000	171'000	146'000
CP Nature 2020-2024	SFFN	334'099	510'350	393'850	358'100	433'100

Desserte forestière	SFFN	0	73'000	73'000	73'000	0
Infrastructures forestières	SFFN	93'000	93'000	93'000	93'000	93'000
Investissements forestiers	SFFN	0	0	0	0	0
Mesures d'aménagement Creux du Van	SFFN	0	20'000	20'000	20'000	20'000
Réseaux écologiques cantonaux	SFFN	0	60'000	60'000	60'000	60'000
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	SAGR	0	150'000	0	0	0
Assainissement de fromageries	SAGR	0	702'000	702'000	943'000	943'000
Assainissement fermes et terrains 2021	SAGR	130'000	130'000	0	0	0
Cuverie avec thermorégulation	SAGR	0	0	170'000	0	0
Exploitations paysannes	SAGR	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	0	350'000	240'000	0	0
Nouv. installation électrique au Mycorama	SAGR	30'000	0	0	0	0
Projet de dévelop. régional du Val-de-Ruz	SAGR	700'000	400'000	300'000	300'000	300'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	30'000	30'000	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Système informatique registre des vignes	SAGR	75'000	10'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	80'000	50'000	80'000	80'000	80'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	20'000	10'000	20'000	20'000	20'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	50'000	40'000	50'000	50'000	50'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	300'000	400'000	700'000	700'000	700'000
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	800'000	610'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
Acqui. D'équipements labo. vétérinaire	SCAV	0	50'000	45'000	0	0
CC équipements labo. consommation	SCAV	45'000	0	0	0	0
Climatisation laboratoires du SCAV	SCAV	100'000	0	0	0	0
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	25'000	45'000	0	0	0
Épuration des eaux et adduction	Fds eaux	0	0	0	0	0
Planification stratégique PFT		0	0	1'780'000	4'180'000	4'890'000
Proj. stratégiques-DDTE	SPCH	0	0	1'000'000	1'810'000	2'555'000
Proj. stratégiques-DDTE	SENE	0	0	0	100'000	100'000
Proj. stratégiques-DDTE	SFFN	0	0	15'000	15'000	0
Proj. stratégiques-DDTE	SAGR	0	0	425'000	2'160'000	2'140'000
Proj. stratégiques-DDTE	SCAV	0	0	340'000	95'000	95'000

4.5.2.5. Fonds gérés par le département

Fonds des routes principales suisses

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les contributions globales et forfaitaires reçues de la Confédération transitent par le compte de résultats via les groupes 35 « attribution aux fonds et financement spéciaux » et 46 « revenus de transfert », avant d'être comptabilisées dans le compte de bilan relatif au fonds pour les routes principales suisses.

4.5.2.6. Plan financier et des tâches

Services et fonds En millions de francs	Budget 2022	PFT 2023	PFT 2024	PFT 2025
30. Charges personnel	45,8	46,9	47,0	47,2
31. Ch. biens & services	20,6	23,5	22,1	20,3
33. Amortissements PA	8,3	9,8	11,0	13,1
35. Attrib. fds/ fin spc.	7,7	8,5	8,1	8,1
36. Charges de transfert	109,5	114,0	117,0	113,5
37. Subv. à redistribuer	93,0	95,1	96,9	92,9
39. Imputations internes	16,3	17,2	16,9	16,5
Total des charges	301,2	315,1	319,1	311,7
40. Revenus fiscaux	53,7	53,8	53,9	53,5
41. Patentes/concessions	17,8	18,0	18,0	18,0
42. Taxes	15,8	16,4	16,3	16,0
43. Revenus divers	1,9	0,8	0,8	0,8
44. Revenus financiers	1,7	1,6	1,6	1,6
45. Prélèvements fonds	9,2	12,2	10,8	4,9
46. Revenus de transfert	56,1	57,1	58,4	58,9
47. Subv. à redistribuer	93,0	95,1	96,9	92,9
49. Imputations internes	6,9	7,8	7,5	7,0
Total des revenus	256,0	262,8	264,2	253,7
Résultat	-45,2	-52,2	-54,9	58,0

Compte de résultats

La dégradation du résultat entre 2022 et 2025 (-12,8 millions de francs) est expliquée principalement de la manière suivante :

- effet de la grille salariale sur les charges de personnel malgré la diminution de 2,9 EPT entre 2022 et 2024 (1,4 million de francs) ;
- augmentation des charges d'amortissement de quelque 5,7 millions de francs en lien avec les projets d'investissements à venir ;
- augmentation des indemnités de transport (part cantonale) de quelque 4 millions de francs en raison notamment de taux de couverture insuffisants, de l'introduction des e-bus, des nouvelles rames aux Ponts-de-Martel et de l'augmentation de la contribution FIF (selon prévisions fédérales).

4.5.2.7 Résultat analytique

Forfait des services centraux

Le budget tient compte d'une facturation forfaitaire de six services centraux (SALI, SBAT, SSCOM, SIEN, RHE, STAT) envers les autres services de l'administration. L'impact figure sous les natures comptables du groupe de charges 39.

Écart statistique sur les charges de personnel

L'écart statistique sur les charges de personnel est intégré au compte de résultats de chaque service sous le groupe de charges 39.

Redevance sur les capitaux propres du SCAN et de NEVIA (ex-CNERN)

Depuis 2020, le Conseil d'État prélève une redevance s'élevant jusqu'à 3% des capitaux propres disponibles du SCAN et de NEVIA. L'impact figure sous les natures comptables du groupe 44.

4.5.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SDTE)

Cf. Commentaires tome 2, page 214.

L'évolution de l'environnement et des tâches du secrétariat général se concrétise au travers de la mise en œuvre des dossiers stratégiques du département, citons particulièrement le programme de législature pour 2022.

Le secrétariat devra fournir en 2022 un appui important pour les dossiers prioritaires du département, notamment le déploiement du plan climat, la mise en œuvre de la stratégie de mobilité et la politique d'attractivité résidentielle.

Le rattachement du délégué à la domiciliation au DDTE procède de la volonté de coordonner cette action avec les enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Cf. Commentaires tome 2, page 253.

Dans le prolongement de deux années où le service a été fortement impacté par la Covid-19, les collaborateurs ont été fortement sollicités durant une année et demie, accumulant un grand nombre d'heures supplémentaires et de retard de vacances. Heureusement, la crise se déroulant par vagues, les collaborateurs ont pu récupérer une partie de leurs heures durant l'été. En outre, «2 EPT administratifs et un collaborateur scientifique ont été engagés en renfort ». Parallèlement, du retard a été pris dans plusieurs domaines et nécessitera des mois de rattrapage.

Le budget 2022 postule un retour progressif à la normale. Le service prévoit une évolution stable de la majorité des prestations. Relevons que le service va collaborer à la finalisation de la reconstruction du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin, qui a brûlé en 2017. Ce nouveau centre devrait permettre d'économiser 0,3 EPT dans le cadre de son exploitation.

Il est relevé que les imputations internes augmentent de 33% entre 2021 et 2022, soit 33'000 francs de charges supplémentaires pour le service (cf. budget tome 2, page 253).

Dans le budget 2022, nous voyons apparaître, sous *revenus divers* (43), 50'000 francs qui correspondent au 1,2% de part sur le bénéfice de la Loterie romande. En outre, les recettes des patentes et concessions se maintiennent à plus de 3 millions de francs (en baisse de 260'000 francs). Ce chiffre tient compte de la baisse d'activité de certains commerces, mais aussi de la reprise attendue en 2022 de grandes manifestations telles que la Fête des vendanges, la Braderie promotions, etc.

Un commissaire s'interroge sur les tâches auxquelles le 0,2 EPT prévu pour gérer la stratégie climatique du service sera dévolu. Il s'agira pour l'essentiel de tâches liées à la gestion des eaux, puisque le service est en charge de la surveillance de l'eau potable, considérée comme une denrée alimentaire.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Cf. Commentaires tome 2, pages 239 à 243.

L'environnement et les tâches du service sont fortement influencés par les mutations dans le domaine forestier, citons la politique de subventionnement de la Confédération, la réorganisation des équipes forestières qui prévoit le passage de trois à deux équipes, le regroupement en un seul arrondissement du Littoral, sans oublier l'influence des changements climatiques sur les milieux naturels et la forêt en particulier. Citons aussi un renforcement du soutien à la pêche professionnelle, notamment au travers d'une collaboration intercantonale. À cela s'ajoutent la gestion des

conventions-programmes de la Confédération et la vente des diverses patentes et concessions (permis de chasse et de pêche).

Dans la globalité, les investissements augmenteront de 350'000 francs, au travers notamment du maintien de la desserte forestière, de la reprise des projets relatifs aux réseaux écologiques cantonaux, des mesures d'aménagement du Creux-de-Van et de l'adaptation des conventions-programmes. À noter la baisse en 2022 de 500'000 francs de l'investissement dans le cadre des conventions-programmes, mais comme l'investissement est planifié sur quatre ou cinq années, il n'y a pas de risque de perte de subventions de la Confédération.

Au sujet de la population de cormorans, la régulation sur site par les chasseurs est autorisée et un léger fléchissement du nombre de couples nicheurs est constatée. Il y a, semble-t-il, peu de dommages sur les engins des pêcheurs professionnels.

Le postulat 19.199, Lièvre espèce menacée et toujours chassée à Neuchâtel, n'a pas entraîné de modification des permis de chasse. Néanmoins, la chasse au lièvre fait l'objet de mesures très strictes et encore renforcées (placement de 30% du territoire en réserve de chasse, réduction des jours de chasse). Concernant la bécasse, le plan de chasse est très contrôlé (quotas, jours de tir). En outre, la Confédération proposera des mesures à appliquer de manière uniforme dans tous les cantons. Le rapport sur ce postulat sera transmis au Grand Conseil au début de l'année 2022.

La sous-commission s'inquiète aussi au sujet de la valorisation des constructions en bois. Le chef de département partage cette inquiétude. Néanmoins, ne souhaitant pas créer une concurrence déloyale sur le marché suisse, il n'a pas l'intention de relancer de projets subventionnés. Aujourd'hui, la demande est forte (augmentation du prix du bois de 15%) et l'amélioration de cette économie devrait permettre aux professionnels d'investir dans l'Arc jurassien. Le canton œuvre en revanche à créer de la valeur ajoutée pour la filière forestière du canton (appellation d'origine pour les bois de haute qualité).

Service de l'agriculture (SAGR)

Cf. Commentaires tome 2, page 244 à 251.

Le service de l'agriculture est fortement influencé dans sa gestion par la politique agricole de la Confédération, qui subit d'importants changements ; notons que le projet PA 22+ a été suspendu par le parlement. Cette politique est aujourd'hui réorientée en tenant compte des problématiques environnementales et des questions d'approvisionnement en denrées alimentaires.

Evologia, qui a été rattaché au service en 2013, offre désormais de nouvelles prestations dans le cadre de la réinsertion sociale, avec un accent particulier dans le domaine de l'AI.

Les paiements directs (47) voient une augmentation de 1,95%. Cette croissance est liée notamment à des programmes volontaires qui sont proposés aux agriculteurs dans le domaine de l'écologie et leur permettent d'augmenter leurs revenus. L'agriculture neuchâteloise semble bien positionnée vis-à-vis des programmes fédéraux en termes de production extensive. Il est relevé que cette gestion neuchâteloise de la distribution et de la surveillance de ces subventions fédérales est uniquement à la charge du canton.

Dans le cadre du plan climat, il est relevé que l'investissement en 2022 se limite à 40'000 francs, mais que le montant budgété par le service jusqu'en 2025 est nettement plus important (1'280'000 francs). Les mesures soutiendront la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles, la couverture de fosses à purin, l'encouragement des circuits courts et l'adaptation des variétés de cépages. Relevons que la modernisation des fromageries a été extraite du plan climat.

Service des transports (SCTR)

Cf. Commentaires tome 2, pages 223 à 225.

Dans les missions de suivi et d'accompagnement du service et sans entrer dans le détail, citons le projet de ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds et relevons que le canton va financer la gare de Cernier et la liaison Corcelles-Bôle. Relevons aussi le lancement d'une étude préliminaire pour le remplacement de la ligne ferroviaire Le Locle-Les Brenets par un bus électrique en site propre.

Dans le cadre du budget 2022, les recettes projetées sont inférieures de 10% à celles de 2019, et ceci en raison de la pandémie.

La couverture des coûts neuchâtelois pour les transports publics est constituée pour le pot commun de 40% à charge des communes et 60% à charge du canton. Le taux de couverture (niveau de

recettes issues des usagers / coûts en TP) doit être maintenu au minimum à 20% pour le ferroviaire et 10% pour les bus, si nous voulons maintenir le cofinancement à 50% de la Confédération pour les coûts totaux.

Relevons encore que le financement de la SNCF et des CFF pour la ligne RE entre Neuchâtel et Frasne a pris fin. Il revient à la région et au canton, avec l'aide de la Confédération, de financer cette ligne dès 2022.

Notons que des extensions de l'offre sont prévues dès 2022 (ligne 133 Entre-deux-Lacs, ligne 380 CarPostal entre Neuchâtel et Le Locle).

Il est relevé que si les charges de personnel sont en baisse, c'est dû à l'engagement de 0,8 EPT au lieu de 1 EPT (budget 2021) sur quatre ans dans le cadre du programme d'impulsion (investissement), ce qui explique la baisse d'effectif.

Dans le domaine des mandats pour la réalisation de la ligne directe, les besoins et les cahiers des charges sont établis par le service, qui sous-traite ensuite à des mandataires spécialisés par domaine. Les résultats obtenus permettent notamment de confronter les expertises menées par les CFF. Ces mandats sont financés dans les comptes de fonctionnement (550'000 francs) et les comptes d'investissement (700'000 francs).

L'augmentation du budget en lien avec l'introduction de deux paires de courses supplémentaires du TRV entre Gorgier et Yverdon ne tient pas compte de la subvention fédérale, qui est encore incertaine. Le budget comprend une petite prise de risque. La Confédération a plafonné son crédit-cadre des quatre prochaines années à 4,35 milliards de francs. Un point de situation sera fait en 2022 pour définir si ce crédit-cadre sera finalement suffisant ou non.

L'investissement pour 30 nouveaux trolleybus est lié notamment à la mise aux normes de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) et au renouvellement nécessaire des bus en ville de La Chaux-de-Fonds. Il y aura deux lots : le premier dès 2023-2024 et ensuite dès 2024-2025. Un trolleybus coûte environ 1 million de francs.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Cf. Commentaires tome 2, page 233 à 237.

Le service va être fortement sollicité dès 2022 dans le cadre notamment de l'application et du suivi de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, de la loi cantonale sur le traitement des déchets, de la nouvelle Loi sur l'énergie et enfin de la mise en œuvre du plan climat.

Parallèlement à cela, de grands investissements vont intervenir dans le domaine des eaux (13'600'000 francs), via le fonds des eaux. Ce dernier est financé par la redevance sur le mètre cube d'eau, qui augmentera de 70 à 80 centimes.

La nouvelle LCEn générera de l'activité immobilière en termes de travaux d'assainissement énergétique, dont découlera une augmentation des sollicitations du Programme Bâtiments. La Loi fédérale sur le CO₂ n'ayant pas été acceptée, le franc cantonal sera multiplié par 2 au lieu de 3. Il y a donc un défi à relever. Afin de pallier cette situation, le Conseil d'État sollicitera en 2022 1,1 million de francs dans le cadre du plan climat pour alimenter le fonds de l'énergie et répondre aux besoins du Programme Bâtiments.

Au sujet des écarts importants entre les budgets 2021 et 2022 du compte de résultats, il est à noter que l'augmentation du groupe 42 s'explique par l'introduction d'une redevance sur la mise en décharge des matériaux minéraux de chantier en lien avec la nouvelle LDSP. Cette nouvelle redevance permettra de mettre en œuvre des mesures figurant dans le plan cantonal de gestion des déchets (mandats de sensibilisation, formation, etc.). L'augmentation du groupe 39 est en lien avec l'apport de 1,1 million de francs en 2022 au fonds de l'énergie prévu par le plan climat.

Au sujet du fonds cantonal de l'énergie, un rapport est transmis chaque année. Les moyens sollicités par le Conseil d'État via le plan climat visent à soutenir le financement du fonds, tout en comptant sur les 2 francs fédéraux par franc cantonal investi. Néanmoins, la sous-commission s'inquiète des moyens dont dispose ce fonds en regard de l'ampleur de la tâche.

Au sujet de la qualité de l'air, de l'eau et des sols dans notre canton, un rapport sortira prochainement concernant la qualité de l'air. Celle-ci est bonne dans le canton. Des comparaisons intercantoniales avaient lieu avec le Jura, qui a aujourd'hui décidé de se tourner vers le canton de Bâle.

Les eaux souterraines sont de bonne qualité et le lac est particulièrement clair. Les efforts visant à améliorer la qualité de l'eau continuent malgré tout, notamment via le traitement des micropolluants. Un état des lieux des eaux de surface et des eaux souterraines existe au niveau national.

Concernant les sols, peu de paramètres sont surveillés. Les prochaines analyses devraient toutefois être plus approfondies suite aux quelques incidents récents survenus dans les cantons voisins. De nouvelles substances seront également surveillées dans le cadre du plan phytosanitaire et biocides.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Cf. Commentaires tome 2, pages 259 à 264

Le service développe des applications via le SITN pour faciliter l'accès à l'information. Il est à noter le regroupement du domaine de la géomatique et du registre foncier dans le but de générer des synergies et des économies, et ceci dans le cadre d'exigences toujours plus élevées des professionnels et des citoyens dans ces domaines. Néanmoins, l'intégration d'une plateforme centralisée avec la Confédération pour le registre foncier ne changerait rien en termes d'optimisation, voire pourrait faire courir le risque d'une augmentation des charges.

La moitié des EPT du service est consacrée au registre foncier. Peu de variations interviennent sur le compte de résultats du service. L'augmentation des charges de personnel (+0,9%) est liée à un oubli de budgétisation des salaires occasionnels versés pour la numérisation du service.

L'augmentation annuelle des imputations internes des services centraux fait peser une lourde charge sur le budget du service.

La politique de facturation des données se décline ainsi : les données cadastrales sont payantes, les données altimétriques sont gratuites et les données thématiques (aménagement du territoire, routes) sont gratuites. Les données de la mensuration officielle ont une grande valeur ajoutée, car il en découle la plupart des autres données. L'échange des données entre les communes, la Confédération et les cantons est automatique.

Le canton est à jour dans le dossier de la base de données des restrictions de droit public et de droit privé lancé par la Confédération. C'est une condition pour toucher les subventions. La Confédération émet toutefois chaque année de nouvelles normes. Les adaptations qui en découlent doivent être réalisées avant la fin du mois de novembre de chaque année, afin de pouvoir toucher les subventions. Les extraits délivrés actuellement ne mentionnent toutefois pas la foi publique. Cela signifie que l'État ne garantit pas l'exactitude des données. Cet aspect sera introduit avec la révision des plans d'aménagement du territoire.

Ces données ne sont pas automatiquement transmises aux services qui en ont besoin (par exemple, établissement du droit aux prestations complémentaires).

Le registre foncier n'efface rien et les recherches sont uniquement faites par les conservateurs. Il est impossible de sortir automatiquement un acte sans qu'il soit vu par les conservateurs. L'état actuel des données est aisément accessible sur demande, mais pas l'historique. Il est relevé qu'aucun canton ne donne accès de manière automatique à l'historique, même entre les différents services de l'État. Le service se coordonne avec le niveau fédéral afin de ne pas créer de doublons. La collaboration avec l'OFS est concrète dans certains domaines, notamment pour les bases de données des adresses. En outre, Swisstopo, qui joue aujourd'hui un rôle de coordinateur entre l'OFS et les cantons, a pris l'ascendant sur l'OFRF afin de donner une porte d'entrée unique au citoyen ayant besoin d'informations sur son bien-fonds.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Cf. Commentaires tome 2, page 217 à 221.

La révision de la Loi sur l'aménagement du territoire entraîne des modifications profondes de la gestion du territoire, notamment coordination entre infrastructures de transports et logements, densification : tous ces éléments doivent être traduits dans les plans d'aménagement des communes, ce qui va entraîner une charge accrue pour le service.

En outre, la pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'importance de la ville dans sa dimension de proximité, des besoins de quartiers de qualité et de possibilités de télétravail dans les logements notamment.

Le fonds d'aménagement du territoire, destiné à indemniser les expropriations matérielles lorsque celles-ci sont reconnues, est alimenté par les contributions des propriétaires de biens-fonds qui

réaliseront une plus-value foncière suite à l'introduction de la nouvelle LCAT. L'encaissement se fait soit à 10 ans, soit en cas d'aliénation ou encore de construction. Les prévisions figurant aujourd'hui au budget sont les échéances correspondant aux décisions rendues avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LCAT. Dans le cadre de la révision de la LCAT, le service a fait l'exercice d'estimation en collaboration avec les communes et les parcelles attribuées ou soustraites à la zone à bâtir ont été identifiées. Sur cette base, le bureau Wüest & Partners a estimé les volumes financiers que cela représentera et a défini le taux de prélèvement le plus opportun pour couvrir le coût de ces opérations.

Un des grands défis de la législature à venir est la mise en œuvre par les communes de leurs PAL conformément au PDR d'ici à février 2024, faute de quoi la Confédération gèlera les surfaces à bâtir excédentaires.

Dans le prolongement d'inquiétudes au sujet de la raréfaction des terrains industriels, les pôles de développement économique exigent désormais que les places de stationnement soient enterrées. En outre, un redimensionnement de l'offre en places de stationnement sur fonds privés est actuellement en consultation. Il tiendra compte de la densité de la localité et de la qualité de la desserte en transports publics.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Cf. Commentaires tome 2, pages 226 à 231

Le transfert de la H20 à l'OFROU et le transfert de tronçons de routes cantonales en mains communales suite à la LRVP ont entraîné une baisse importante du nombre de cantonniers. L'effectif est à un niveau minimal en dessous duquel l'entretien courant ne pourrait plus être assuré.

Les investissements majeurs à venir sont la H18 (sous réserve de l'issue de la votation et du traitement des oppositions pendantes), le tunnel de la Clusette, le pont de Saint-Jean et le tronçon entre La Sagne et Les Ponts-de-Martel. Notons le décalage d'une année de la planification de l'évitement de La Chaux-de-Fonds suite au dépôt d'un référendum et de diverses oppositions toujours pendantes.

Quant à l'entretien constructif, le rapport devrait parvenir au Grand Conseil d'ici à fin 2021. Il inclut le volet de la mobilité douce et du bruit routier de manière à répondre à la demande du législatif.

Le service est très actif dans le domaine des cours d'eau et des lacs et il possède une équipe experte en la matière. Les cours d'eau sont bordés par de nombreux ouvrages de la compétence du SPCH. En outre, la régulation des eaux du lac requiert des compétences pointues d'ingénieurs civils. Finalement, le travail du SPCH dans ce domaine est mené en collaboration avec le SFFN. Si le curage des cours d'eau n'est pas réalisé, cela peut conduire à des catastrophes telles que ce qui s'est passé à Cressier. Des moyens complémentaires sont prévus dans le cadre du plan climat afin d'être davantage proactif en matière de dangers naturels liés au changement climatique.

La troisième correction des eaux du Jura est un projet d'associations proches de l'agriculture dans les cantons de Berne, Fribourg et Vaud. Neuchâtel est moins concerné, car le canton ne rencontre pas de problèmes d'irrigation. Si les cantons principaux avancent dans ce projet, Neuchâtel aura un rôle à jouer. À Neuchâtel, la situation semble satisfaisante sans passer par une telle mesure, d'après les informations connues à ce stade.

Dès 2023, un EPT supplémentaire est prévu dans le cadre du plan climat cantonal. Il s'agira d'engager deux personnes à 50%. La première sera en charge de préciser les zones de danger et la seconde s'occupera de la gestion quantitative des eaux prélevées.

Dans le cadre des mesures hivernales, l'utilisation de saumure est préférée au sel. En revanche, pour des raisons évidentes de sécurité, il n'est pas possible de répandre des copeaux sur les routes cantonales limitées à 80 km/h.

4.5.4. Avis et conclusion de la sous-commission

La sous-commission tient à saluer la bonne tenue du département et le budget relativement stable et équilibré présenté, malgré les aléas et incertitudes liés aux conséquences de la crise sanitaire. On relèvera en particulier la volonté affichée de renforcer les ressources dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, et de créer des synergies entre les services du département et la nouvelle stratégie de domiciliation, qui est désormais intégrée à celui-ci.

La sous-commission se montre attentive au fait que les collaboratrices et collaborateurs des différents services ne subissent pas sur la durée les conséquences d'une prolongation de la

situation de crise. Elle profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du département pour leur engagement au service de l'État et de la collectivité.

4.6. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) Rapport de la sous-commission sur le budget

4.6.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 30 septembre 2021 pour l'examen du budget 2022. La conseillère d'État, cheffe du département, était accompagnée du secrétaire général du département, de la responsable des finances et de la gestion, ainsi que, successivement, des représentant-e-s des services suivants :

- service de l'emploi (cheffe de service et chef de service adjoint) ;
- service des migrations (chef de service et chef de service adjoint) ;
- service de la cohésion multiculturelle (cheffe de service et responsable financière) ;
- service de l'action sociale (chef de service et responsable financier) ;
- service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (cheffe de service et collaboratrice spécialisée).

4.6.2. Appréciation générale du budget du département

En introduction, la cheffe du département rappelle que, conformément à l'article premier de son règlement d'organisation ([RO-DECS](#)), « *le Département de l'emploi et de la cohésion sociale assume les tâches dévolues à l'État dans les domaines de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, des migrations, de l'intégration des étrangères et des étrangers, de la prévention du racisme, de la protection des travailleuses et des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI et APG, des allocations familiales, ainsi qu'en matière d'action sociale, d'assurance-maladie, de la lutte contre la violence domestique et de politique familiale et d'égalité.* »

Le DECS assume la quasi-intégralité de la fonction *Prévoyance sociale* du compte de résultats (tome 1, page 22), à l'exclusion toutefois des institutions pour mineur-e-s. Certaines de ses charges émargent, pour leur part, aux domaines fonctionnels MCH2 suivants : santé (addictions), sécurité (police des étrangers) et formation (bourses).

Elle rappelle par ailleurs que :

- le budget 2021 n'incluait pas les charges Covid dans sa version initiale, lesquelles ont fait l'objet d'un amendement global centralisé au service financier ;
- les comptes 2020 et le budget 2022 incluent les charges Covid ;
- les comptes 2020 et le budget 2021 se présentaient selon la configuration « DEAS », alors que le budget 2022 se présente selon la configuration DECS.

Elle relève en outre le contexte général dont le département a dû tenir compte lors de l'établissement du budget 2022, notamment :

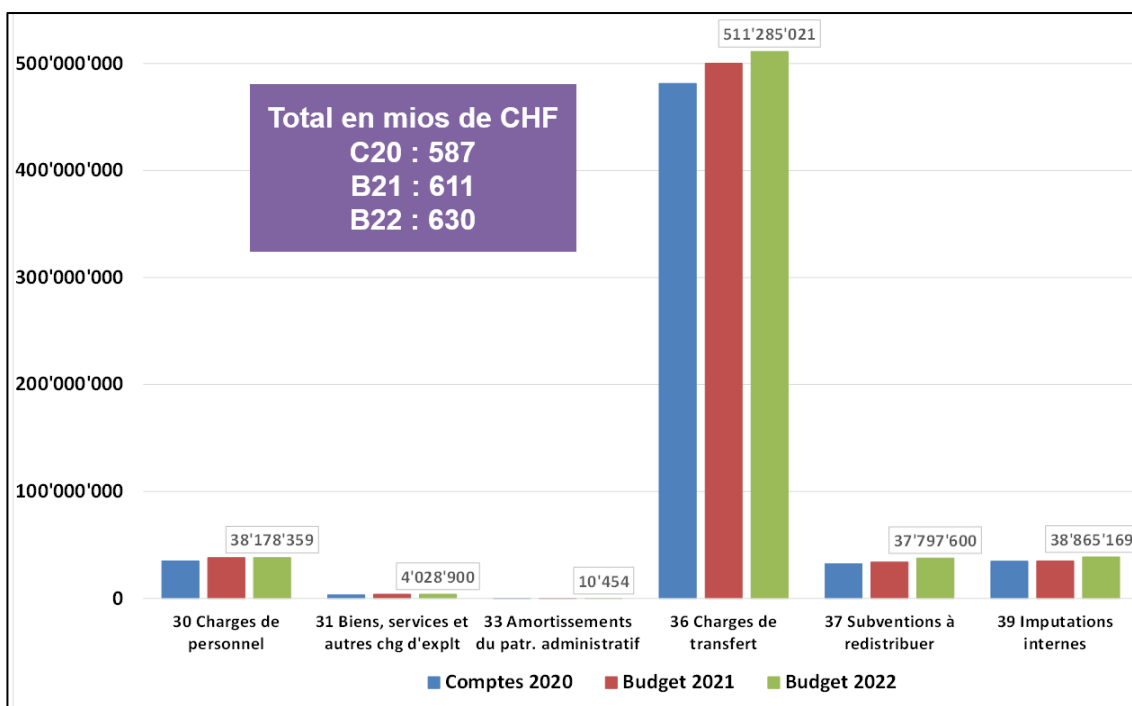
- entre stabilité/maîtrise et incertitudes « post-Covid » et leurs impacts possibles notamment pour l'aide sociale et les subsides LAMal ;
- le défi de l'évolution de la prise en charge des adultes vivant avec un handicap (institutionnalisation, ambulatoire, inclusion) ;
- les charges et revenus de transfert : entre compétences/dispositions fédérales et part d'autonomie cantonale ;
- le DECS, département de référence pour quatre entités autonomes (CNIP, CCNC, CCNAC, OAI), dont les charges et revenus n'apparaissent pas dans le budget de l'État

4.6.2.1. Résultat global

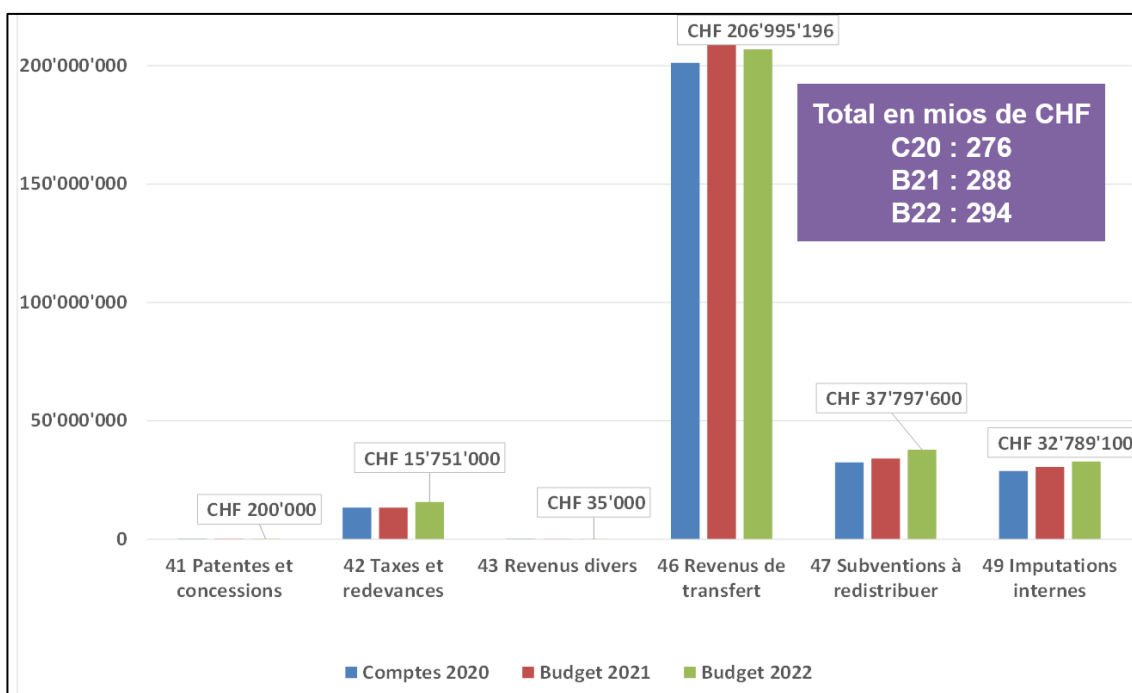
Les graphiques ci-dessous présentent le résultat global du département, permettant une comparaison entre les comptes 2020, le budget 2021 et le budget 2022, considérant les éléments suivants :

- les comptes 2020 et le budget 2022 intègrent les charges Covid, pas le budget 2021 ;
- les chiffres et graphiques suivants sont retraités selon configuration DECS.

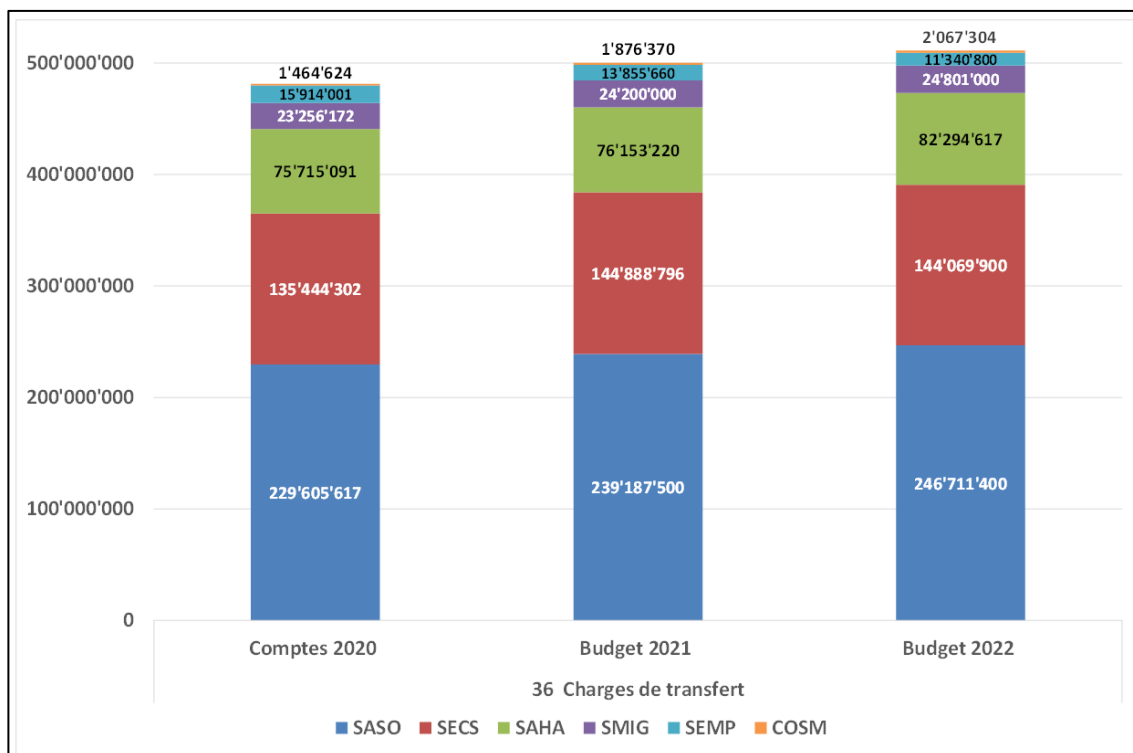
Éléments financiers - charges



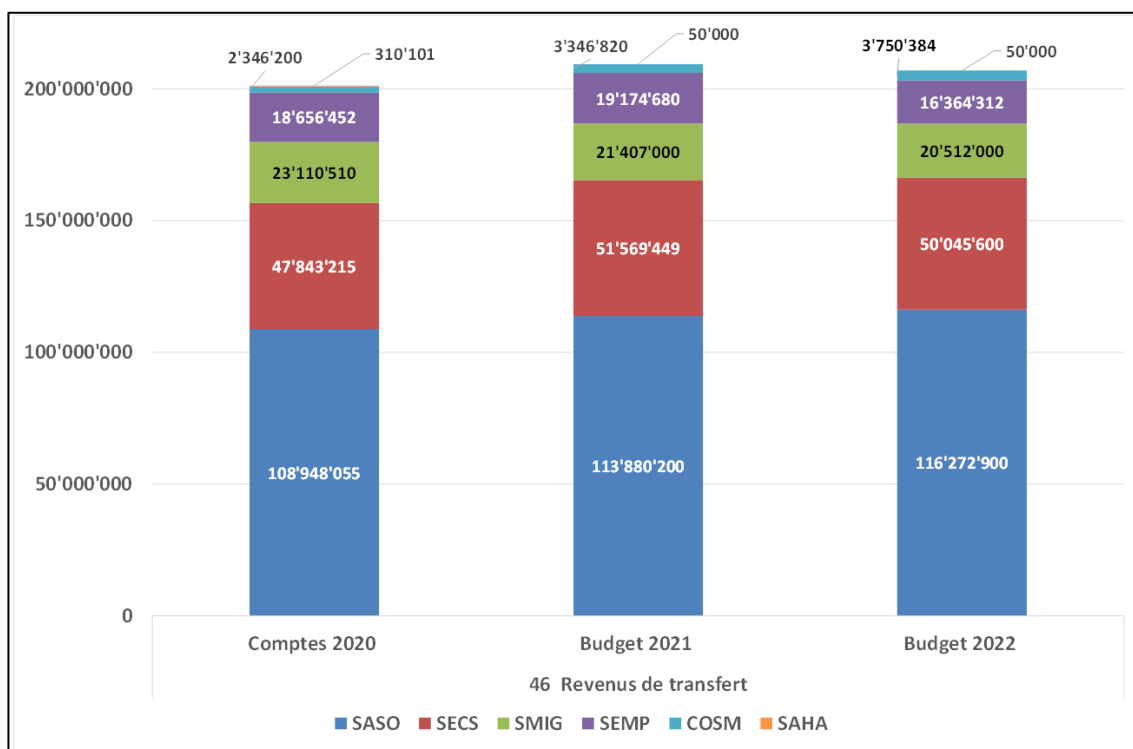
Éléments financiers - revenus



Charges de transfert (36)



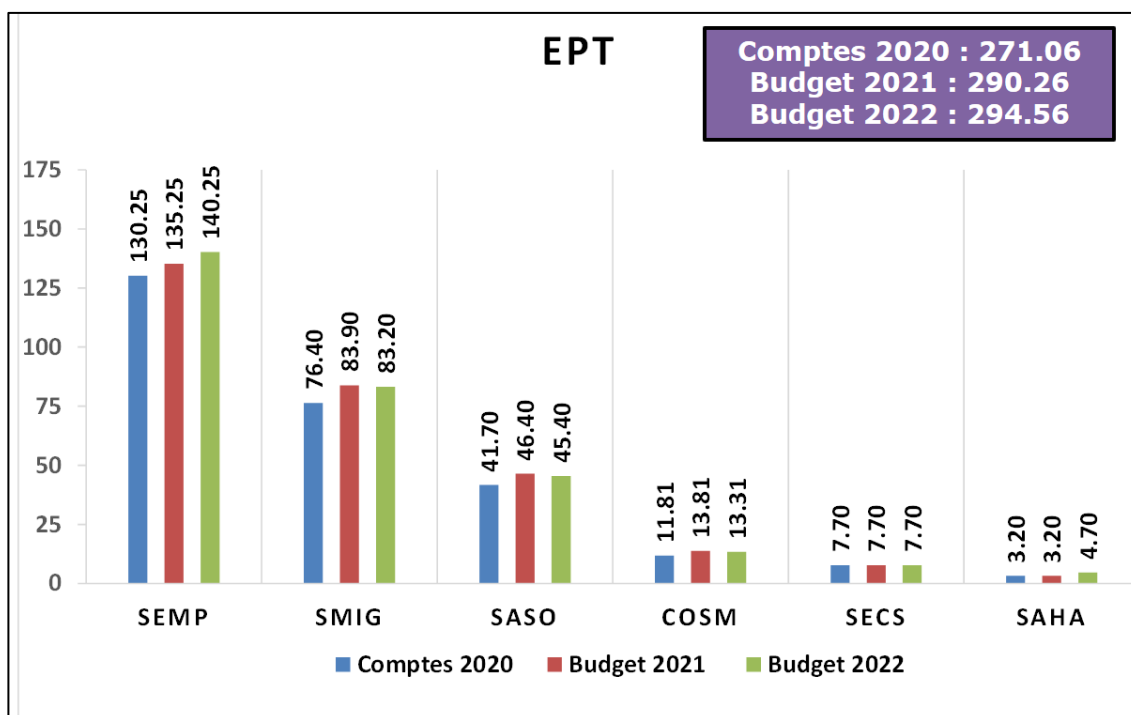
Revenus de transfert (46)



4.6.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des effectifs du département (en EPT). Pour rappel, la dotation du secrétariat général (SECS) comprend également la dotation en personnel de l'office de la politique familiale et de l'égalité (2,1 EPT).

Ressources humaines (en EPT)



Questions et réponses

- *Quels sont les changements intervenus au niveau de la méthode de calcul de l'écart statistique ?*
Dès l'exercice budgétaire 2022, la masse salariale prise en compte pour le calcul de l'écart statistique correspond à la moyenne des deux dernières années.

4.6.2.3. Investissements

Le budget des investissements du département se limite aux prêts à la formation, octroyés par l'office des bourses du service de l'action sociale (150'000 francs par année).

4.6.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SECS)

Le compte de résultats comprend des éléments émanant tant de l'ancien Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) que de l'actuel DECS. Ainsi, les chiffres des comptes 2020 et du budget 2021 contiennent les charges en lien avec les accords de positionnement stratégique, ce qui n'est pas le cas du budget 2022. Par contre, le budget 2022 inclut les charges de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE).

Les charges/revenus du SECS sont stables, que ce soit au niveau du fonctionnement du secrétariat, de la surveillance des caisses Alfa, de la subvention au CNIP ou de l'OPFE.

Les enjeux principaux se trouvent au niveau des charges et revenus en lien avec la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et les prestations qu'elle effectue pour le compte de l'État.

Le poste principal concerne les prestations complémentaires (PC). Celui-ci, composé tant des PC AVS que des PC AI, est largement influencé par le vieillissement de la population. Les personnes au bénéfice des PC sont soit à domicile, soit en home ou en institution.

Pour établir le budget de chacune de ces catégories (domicile et home), il a été retenu un taux de croissance des cas basé sur la moyenne des années 2016-2020. Pour les PC AVS à domicile, le taux retenu est 2,76%, alors que pour les PC AI, le taux est de 2,35%. Ces taux tiennent compte des effets du déploiement de la planification médico-sociale (PMS).

Pour les PC en home, il n'y a pas de croissance, compte tenu de la planification médico-sociale. Pour mémoire, la PMS est déployée par le DFS, via son service de la santé publique (SCSP) ; elle

viser le maintien à domicile des personnes le plus longtemps possible. Une étroite collaboration a lieu entre le SCSP et la CCNC tout au long de l'année, et notamment pour l'établissement du budget.

Il a ensuite été tenu compte des conséquences financières de la réforme des PC (notamment en matière de loyer) entrée en vigueur en 2021.

Ces charges sont subventionnées par la Confédération, les revenus y relatifs figurent dans le groupe 46. La Confédération subventionne les charges à domicile ou considérées comme à « domicile pour les personnes en home/institutions » à hauteur de 5/8^{es}. Les taux de 2021 viennent d'être transmis aux cantons. Le taux est de 40,9% pour les PC AVS et de 47,9% pour les PC AI. Ceux-ci évoluent chaque année en fonction de la structure de la population ; ils prennent pour référence le mois de mai.

En matière de charges, il convient d'ajouter les frais médicaux ainsi que l'argent de poche, qui sont totalement à charge du canton. Les frais médicaux concernent toutes les personnes AVS et AI en home ou à domicile. En revanche, l'argent de poche ne concerne que les personnes en home/institution.

Concernant les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative, le taux de croissance appliqué est le même que celui appliqué aux dossiers de l'aide sociale du SASO.

Finalement, le dernier poste important est celui de la rémunération de la CCNC pour le travail effectué. Il s'agit des frais administratifs. Ceux-ci comprennent les charges de personnel et de structure de la CCNC, l'indemnisation des agences AVS et surtout les coûts informatiques pour lesquels la CCNC est tributaire des développements faits par les autres cantons.

Plusieurs charges ou revenus sont transférés à la facture sociale du SECS au SASO, comme le mentionne le tableau spécifique (tome 2, page 307).

Les charges de l'OPFE sont principalement constituées des charges de personnel, de biens, services et autres charges d'exploitation, ainsi que de subventions. À celles-ci s'ajoutent les forfaits des services centraux. Au niveau analytique, on retrouve ces charges dans le groupe de prestations « Prestations de département DECS » ainsi que dans les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sous « Égalité, politique familiale et violence conjugale ».

Les éléments particuliers en lien avec le budget 2022 se trouvent dans les fiches budgétaires.

Service de l'emploi (SEMP)

Le budget 2022 s'inscrit dans un environnement d'incertitude relative, en lien avec le contexte de gestion de crise et d'ajustement des objectifs stratégiques et opérationnels tenant compte d'un environnement instable.

Les prévisions économiques, très alarmantes en juin 2020, puis nuancées en juin 2021, sont aujourd'hui plutôt bonnes et rassurantes. Ainsi, le SEMP observe les signaux d'une bonne dynamique, avec un taux de chômage à la baisse, qui est repassé sous la barre des 4% pour se fixer à la fin du mois de septembre à 3,7%. Le principal défi, soit de saisir les opportunités de la reprise immédiatement après le plus fort de la crise pandémique, a donc été relevé. Le paradoxe neuchâtelois ne se répétera vraisemblablement pas, du moins dans le contexte actuel et si l'on en croit la tendance.

De nombreux enjeux attendent toutefois le SEMP et ses collaborateurs s'agissant de l'évolution de l'environnement et des conséquences de la crise. La mutation des compétences et des moyens de production, accélérée par la crise, impliquera le déploiement d'une énergie d'autant plus importante pour continuer à former les candidat-e-s à l'emploi, notamment sur les compétences digitales et sur les compétences industrielles. Autre enjeu d'importance : poursuivre le développement de partenariats avec les employeurs afin de permettre au service d'avoir une bonne compréhension de leurs besoins et de proposer les profils les plus adéquats possibles. La stratégie d'intégration professionnelle, modèle coordonnant les missions de l'ensemble des acteurs étatiques, constituera à n'en pas douter une politique d'intégration et d'inclusion puissante dans cet environnement en évolution constante.

S'agissant de la prestation de RHT, outil de soutien déterminant dans la gestion de crise, les volumes diminuent drastiquement et le retour à la normale est d'ores et déjà annoncé dès le début de l'année 2022. En matière de contrôle des conditions de travail, les crises sont généralement source de déséquilibre, en lien avec les difficultés économiques de certains employeurs, mais également de travailleurs. Les contrôles devront être ciblés sur les branches identifiées comme sensibles, en y intégrant les contrôles Covid, en fonction des dispositions applicables. Une attention

soutenue devra par ailleurs être portée à la santé et la sécurité au travail ainsi qu'aux risques psychosociaux.

À l'interne du service, la recherche de stabilité financière sera la principale préoccupation, en lien avec la fluctuation du volume de demandeur-euse-s, particulièrement forte depuis le début de l'année 2020. La subvention de la Confédération est en effet directement corrélée au nombre de personnes inscrites. La gestion des effectifs doit par conséquent être menée finement dans l'objectif de respecter le plafond du financement fédéral. Un objectif de stabilisation des concepts et des processus, ainsi que l'introduction d'un concept de qualité dans une perspective d'amélioration continue donneront un élan supplémentaire pour opérer une bascule d'une culture de réforme vers une culture de management plus participatif. Enfin, le développement des compétences d'expertise par la veille pour l'emploi, ainsi que l'augmentation des compétences des collaboratrices et collaborateurs par la formation continue demeurent des objectifs principaux.

Résultats financiers et analytiques

Le budget du service de l'emploi est caractérisé par son imbrication avec les financements fédéraux liés à l'assurance-chômage.

Ainsi, sur un total de charges de fonctionnement (hors charges de transfert, groupes 36 et 37) d'environ 19 millions de francs, la subvention fédérale dans le cadre de l'assurance-chômage atteint 16 millions de francs, soit 85% des charges de fonctionnement.

Concernant les charges de transfert, la nature 37 intègre le deuxième budget mis à disposition par la Confédération, celui lié aux mesures du marché du travail pour les demandeur-euse-s d'emploi, de 16,6 millions de francs.

Ces financements fédéraux ont la particularité de couvrir les frais effectifs jusqu'à concurrence d'un montant maximal, appelé « montant plafond ». Ce plafond est calculé sur la base du nombre de demandeur-euse-s d'emploi moyen de l'année en cours. Ainsi, ce plafond varie tout au long de l'année au rythme de l'évolution du nombre de demandeur-euse-s d'emploi. Ces variations peuvent être importantes, notamment dans un canton comme le nôtre, qui est soumis à de fortes variations conjoncturelles. Par exemple, dans les années 2018-2019, le taux de chômage a fortement diminué, entraînant avec lui une diminution du montant maximal de la subvention de près de 1 million de francs chaque année. Le SEMP doit ainsi adapter en permanence ses ressources en fonction de l'évolution conjoncturelle pour rester dans l'enveloppe maximale, car les dépassements sont à charge du canton.

En comptabilité analytique, les deux premiers groupes de prestations « Prestations employeurs » et « Prestations employés » sont entièrement subventionnés dans le cadre de l'assurance-chômage. Il s'agit de l'ensemble des prestations de l'office du marché du travail (OMAT). Ces groupes couvrent notamment les prestations liées aux ORP comme l'évaluation, le conseil et le suivi des demandeur-euse-s d'emploi, mais aussi la gestion des mesures du marché du travail, les partenariats avec les employeurs ou encore la gestion des places vacantes ; 98 emplois sont affectés à ces prestations selon le budget, soit 70% de l'effectif du service. Pour ces prestations, les charges sont d'environ 15 millions de francs, entièrement couvertes par la subvention fédérale.

Les prestations en lien avec la sécurité et la santé au travail intègrent aussi les coûts de fonctionnement du Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST), qui est cofinancé par les cantons du Jura et de Fribourg. Ces prestations représentent une charge nette de 1 million de francs.

Les prestations de contrôle englobent notamment la lutte contre les abus aux assurances sociales, la lutte contre le travail au noir ou encore les mesures d'accompagnement. Ce groupe de prestations est intégré à la facture sociale cantonale. Il est donc cofinancé à hauteur de 40% par les communes.

Les prestations de surveillance intègrent deux prestations, qui sont subventionnées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de l'assurance-chômage pour un montant de 1 million de francs. Il s'agit du suivi des préavis dans le cadre de la réduction de l'horaire de travail (RHT) et du contrôle des demandeur-euse-s d'emploi. Ce groupe contient aussi deux prestations à charge cantonale, le contrôle des agences de placement et le contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants aux ORP, pour un coût net de 150'000 francs.

Concernant les charges de transfert, 6,2 millions de francs sont affectés aux mesures employeurs et employés. Il s'agit des mesures cantonales d'intégration professionnelle pour les demandeur-euse-s d'emploi non indemnisés, en fin de droit ou sans droit aux indemnités de chômage fédérales. Ces mesures sont intégrées à la facture sociale cantonale.

Concernant la participation aux coûts des services de l'emploi, la Confédération finance le SEMP dans le cadre de l'assurance-chômage à hauteur de 16 millions de francs pour le fonctionnement et de 16,6 millions de francs pour les mesures du marché du travail (MMT), mais en retour elle demande aux cantons une participation, qui s'élève à plus de 5 millions de francs pour le canton de Neuchâtel. Ce coût est aussi intégré à la facture sociale cantonale.

Les autres charges de transfert représentent le budget fédéral pour les MMT en faveur des chômeur-euse-s indemnisé-e-s, 16,6 millions de francs entièrement financés par la Confédération. Ce financement suit les mêmes règles que le budget pour le fonctionnement, soit une subvention aux coûts effectifs jusqu'à concurrence d'un montant maximal qui varie en fonction du nombre moyen de demandeur-euse-s d'emploi.

Questions et réponses

– *Maintien du taux de chômage dans la moyenne romande ?*

Cela ferait plaisir à toutes et tous de dépasser ce plancher. Il convient toutefois de se rappeler d'où vient le canton. La réduction du taux de chômage enregistrée ces dernières années est principalement le résultat des réformes menées depuis 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle. Fixer aujourd'hui un objectif plus ambitieux est peu réaliste compte tenu du contexte et des incertitudes. Par ailleurs, l'évolution du taux de chômage ne constitue qu'une partie de l'enjeu ; l'évolution du volume des demandeur-euse-s d'emploi est tout aussi important.

– *Adéquation entre le profil des demandeur-euse-s d'emploi et les besoins le marché ?*

L'enjeu est double : l'écosystème industriel neuchâtelois a, d'une part, de la peine à capter des richesses et il est, de plus, lié à une évolution rapide de son environnement. Il est par ailleurs relevé que certaines entreprises forment peu à l'interne, avec pour conséquence que les personnes qui se trouvent au chômage ont souvent des niveaux de compétences peu adaptés à un marché de l'emploi à évolution rapide, notamment dans le domaine de l'automatisation. Pour y remédier, il convient de suivre l'évolution des besoins, de renforcer la formation en entreprise et d'adapter les MMT.

– *Intégration des jeunes au sortir de leur formation, notamment des ingénieurs ?*

Le chômage des jeunes augmente très vite, mais baisse également très rapidement. Un-e ingénieur-e « junior » trouvera généralement du travail en quelques mois ; l'enjeu est plutôt celui des personnes sans formation, qui restent les plus vulnérables.

– *Taux de chômage pris en compte pour l'établissement du budget ?*

Ce n'est pas le taux de chômage, mais le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin d'année qui est déterminant. Le canton risque de se retrouver avec 6'000 demandeur-euse-s d'emploi à fin 2021, alors que le budget a été établi sur une base d'environ 7'000 demandeur-euse-s. Le SEMP s'adapte pour rester sous le plafond du budget SECO. Le budget SECO est établi en octobre, alors que celui de l'État l'est au printemps. En 2018 et 2019, le SEMP a connu une baisse de son budget SECO de 24% (12% par an). L'engagement de conseiller-ère-s en personnel en contrat de durée maximale permet d'avoir la flexibilité requise. La solution n'est cependant pas satisfaisante. Tous les cantons sont à la recherche d'autres solutions, plus stables sur la durée, pour la gestion de leur personnel.

– *Peu d'intérêt des jeunes suisses pour les PME horlogères ?*

Les jeunes horloger-ère-s qualifié-e-s n'ont pas de difficultés à trouver un emploi, même si leur intérêt est, de prime abord, pour les grandes marques horlogères plutôt que pour les plus petites structures.

– *Évolution des effectifs entre 2020 et 2022 ?*

En lien avec la situation de la Covid-19, le Conseil d'État a accepté deux augmentations successives de 5 EPT, soit un total de 10 EPT sur 2020 et 2021. Le budget des effectifs 2021 (135,25 EPT) concerne le budget initial et non le budget courant. Pour mémoire, ces effectifs sont financés à 100% par la Confédération.

Service des migrations (SMIG)

Le service des migrations (SMIG) est chargé de la mise en œuvre de la politique d'asile et du droit des étranger-ère-s et de l'intégration. Il compte une direction juridique et une direction des finances

et de l'administration, ainsi que cinq offices : l'office du séjour et de l'établissement, l'office de la main-d'œuvre, l'office social de l'asile en premier accueil, l'office social de l'asile en second accueil et l'office de l'intégration et de la formation du domaine de l'asile. Le SMIG compte une centaine de collaboratrices et collaborateurs et occupe des locaux sur quatre sites différents dans le canton : Maillefer 11a et Charmettes 10c à Neuchâtel, Loge 2 à La Chaux-de-Fonds et Tête-de-Ran.

Le contexte financier 2022 est largement influencé par l'arrêt des subventions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour les personnes admises provisoirement dont le séjour en Suisse est supérieur à 7 ans et pour les réfugié-e-s permis B dont le séjour est supérieur à 5 ans depuis le dépôt de leur demande d'asile. Après la vague d'arrivées marquante de migrant-e-s de 2014 à 2017, les subventions fédérales ne sont plus versées pour ces personnes et ce phénomène, amorcé en 2020 déjà, se traduit par une importante augmentation de la prise en charge cantonale dans le budget 2022 à travers la facture sociale notamment.

Résultats financiers

De manière générale, les revenus et les charges d'exploitation sont principalement liés au domaine de l'aide sociale pour les requérant-e-s d'asile, admis-e-s provisoires, réfugié-e-s et débouté-e-s. Le Secrétariat d'État aux migrations prévoit approximativement 14'000 demandes d'asile en Suisse en 2022, soit un nombre d'arrivées relativement faible. Le canton de Neuchâtel bénéficie par ailleurs de compensations en termes d'attributions, en raison de la présence de deux centres fédéraux sur son territoire (Perreux et La Ronde). Ces deux phénomènes expliquent la diminution du montant des forfaits fédéraux qui seront perçus par le canton. À cela s'ajoute l'impact de l'arrêt des subventions pour les réfugié-e-s permis B ayant plus de 5 ans de séjour en Suisse depuis la date du dépôt de l'asile. Il en va de même pour les réfugié-e-s permis F ayant plus de 7 ans de séjour en Suisse.

Résultats analytiques

Quatre groupes de prestations sont retenus : main-d'œuvre, séjour, aide sociale, intégration. Ils n'appellent pas de commentaires particuliers.

Questions et réponses

– Renvois ?

L'organisation et l'exécution des renvois et des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires sont complexes et soumises à de nombreuses contraintes et exigences de procédure. Les chiffres des renvois et expulsions judiciaires organisés et exécutés par le service entre 2020 et 2021 seront fournis au printemps prochain. Le taux de renvois du canton ne serait donc pas très loin de la moyenne suisse en la matière.

– Tête-de-Ran ?

Le contrat de bail concernant le centre d'accueil de Tête-de-Ran a été conclu pour une durée de dix ans. Il arrivera à échéance au printemps 2026. Le récent changement de propriétaire n'aura pas d'incidence sur l'exploitation de cette structure d'accueil d'ici là. Il n'est pas prévu de prolonger le bail au-delà de son échéance, la localisation de ce centre d'accueil n'étant pas optimale pour différentes raisons. Il est rappelé que le centre de Tête-de-Ran a été ouvert en 2016, soit au plus fort de la dernière « crise » migratoire. Sa capacité d'accueil maximale de 130 places a permis de faire face aux besoins importants et urgents d'hébergement de l'époque et, par la suite, de réduire le nombre de structures d'accueil en exploitation, dont plusieurs abris de protection civile.

– Enjeux de la perte de financements de la Confédération pour les permis B et F ?

La perte de financement pour ces prochaines années concerne environ 400 personnes admises à titre provisoire et 700 réfugiés permis B et F. Les efforts visant à soutenir le processus d'intégration de ces personnes se poursuivent. Les objectifs de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) sont toutefois très ambitieux et nécessitent des moyens et ressources importants.

– Mineurs non accompagnés ?

Une dizaine de mineurs non accompagnés résident actuellement dans le canton et ce ne sont pas ceux qui se sont montrés actifs sur le Littoral par le passé.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Le service est chargé de l'application des législations fédérale et cantonale relatives à l'intégration des personnes étrangères, ainsi qu'à la lutte contre le racisme et les discriminations. La marche du service est influencée par les flux migratoires, les modifications législatives et les subventionnements fédéraux. Ainsi, la Confédération et les cantons mettent en œuvre l'encouragement de l'intégration par des programmes d'intégration cantonaux (PIC), auquel s'est ajouté, depuis 2019, l'Agenda Intégration Suisse (AIS), qui a été adopté par la Confédération et les cantons afin de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration (personnes issues de l'asile). C'est dans ces programmes que sont détaillés les prestations, mesures ou projets du service. Le PIC est une convention-programme qui s'étend généralement sur quatre ans, mais le Département fédéral de justice et police (DFJP) et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) se sont exceptionnellement mis d'accord pour intercaler une phase intermédiaire limitée à deux ans, appelée « PIC2bis », qui se déroulera en 2022 et 2023, justement pour permettre de consolider l'AIS et avant une nouvelle convention-programme de quatre ans (PIC3 : 2024-2027).

En phase avec les enjeux et les besoins du moment, le COSM a déposé le PIC2bis en avril 2021, qui a été validé par la Confédération au mois de septembre avec une condition et six recommandations. Ces demandes ont été intégrées dans le concept, car elles viennent l'enrichir. Assurant ainsi la régularité des années précédentes et avec les adaptations apportées, le COSM continuera de déployer en 2022 les actions, collaborations et partenariats qui lui permettent notamment de soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration et de sensibiliser et lutter contre les discriminations.

Les priorités identifiées pour l'année 2022 peuvent se résumer comme suit :

- Consolider Agenda Intégration Suisse, dont dépend l'Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences (ESPACE) et qui permet d'être actif dans 6 des 8 domaines du PIC et d'AIS (primo-information, petite enfance, langue, employabilité, discrimination, vivre ensemble). Veiller aux résultats de l'intégration professionnelle par le biais du développement de IP-Asile et développer des mesures et des partenariats pour améliorer le parcours social d'intégration des personnes qui n'arrivent pas à intégrer le marché de l'emploi ou de la formation.
- Assurer l'exemplarité des collectivités publiques en matière de gestion de la diversité avec la poursuite de la mise en œuvre de la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, projet reconnu et valorisé par le Service de lutte contre le racisme au niveau national et qui va prendre Neuchâtel comme modèle à suivre dans ce domaine par les autres cantons dans le cadre des PIC3.
- Mettre en œuvre le PIC2bis, qui s'adapte notamment sur le travail de primo-information en tenant compte de la stratégie de domiciliation en raison du flux migratoire négatif dans notre canton. De manière plus générale, le COSM doit améliorer la communication, notamment en prenant le tournant de la digitalisation, selon recommandation du SEM.
- Accompagner l'entrée dans la nouvelle législature, qui correspond également à un nouveau quadriennat pour la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM).
- Commencer un travail de fond pour préparer le PIC3, afin qu'il soit le reflet des besoins de la population.

Le tout est chapeauté par l'optimisation de la gestion et l'organisation du service. Après le développement d'une vision de travail, la suppression de secteurs de travail et une clarification des cahiers des charges, le service tentera de trouver un équilibre entre les ressources et les besoins actuels de la politique d'intégration.

Résultats financiers

Au niveau financier, le résultat du budget 2022 du COSM montre un écart favorable d'environ 90'000 francs par rapport au budget 2021. Cet écart est principalement dû à la restructuration du secteur « naturalisations », puisque la masse salariale a été diminuée (les EPT ont été réduits de 50% à partir de juillet 2022) et, d'autre part, les revenus d'imputations internes ont été revus à la hausse suite à la nouvelle convention de rémunération des enquêtes de naturalisation signée avec le SCPO.

Au niveau des autres groupes de comptes, le service a augmenté les charges des groupes 36 et 39 en prévision de la hausse du nombre d'arrivées de personnes migrantes relevant de l'asile : le budget 2022 prend en compte 200 arrivées, contre 140 au budget 2021. Le montant unitaire d'un

forfait fédéral d'intégration se monte toujours à 18'000 francs (plus ou moins impact de l'IPC) et l'utilisation de ces forfaits s'étend sur 5 à 7 ans en fonction du permis octroyé. Cette hausse des arrivées n'a pas d'impact sur la charge cantonale, puisque la totalité des charges liées au domaine de l'asile est financée par les revenus des forfaits fédéraux d'intégration figurant dans le groupe 46.

Dernier élément à mentionner, la provision de 4,6 millions de francs appelée « transition AIS », qui a été constituée en 2018 en faveur des personnes ayant reçu une décision avant le 1^{er} mai 2019. Cette provision sera progressivement épuisée d'ici à la fin de l'année 2023, puisque le service prévoit de prélever 1,4 million de francs en 2022, puis le solde d'environ 500'000 francs en 2023.

Résultats analytiques

D'un point de vue analytique, le service a revu la réallocation des ressources à la lumière des travaux menés en 2021, à savoir le PIC2 bis et la réorganisation du service. On constate un effet de vases communicants entre les différents groupes de prestations, principalement une réallocation des heures du groupe « Encouragement de l'intégration » vers le groupe « Accueil, conseil et information ».

Questions et réponses

- *Amélioration de l'accessibilité et attractivité des formations supérieures et académiques des jeunes migrant-e-s ?*

Il n'y a pas de mesures spécifiques à ce besoin, cependant, le service travaille sur plusieurs niveaux et met en place plusieurs interventions qui, mises bout à bout, permettent d'améliorer la situation. Parmi elles :

- travail avec les structures ordinaires pour la prise en charge des besoins spécifiques ;
- accompagnement à la parentalité ;
- travail d'information auprès des communautés migrantes ;
- valorisations de modèles positifs auxquels les jeunes peuvent s'identifier ;
- coordination du groupe de travail scolarité de la CICM.

- *Estimation des nouvelles arrivées et adaptation si elles sont inférieures ?*

Les chiffres sont estimés avec le service des migrations et linéarisés en fonction des arrivées par trimestre. Par exemple, en se basant sur les chiffres à fin août, on s'oriente plutôt autour de 165 arrivées. Néanmoins, il n'y a aucun impact sur la charge cantonale et il est facile d'ajuster les groupes 36 et 46, car il n'y a pas de partenariats engagés.

- *Importance des charges des services centraux dans le groupe de prestations enquêtes de naturalisation ?*

La baisse budgétée des EPT du secteur naturalisation est de 0,5 EPT à partir du 1^{er} juillet 2022 ; 2022 est donc une année de transition et les forfaits des services centraux sont donc encore élevés.

- *Origine des personnes nouvellement arrivées ?*

Principalement Érythrée, Somalie, Syrie et Afghanistan. Les programmes de réinstallation de la Confédération tendent à aller chercher des personnes vulnérables dans les camps de réfugiés installés dans les frontières de ces pays.

- *Perte d'habitant-e-s et notamment des migrant-e-s issu-e-s de la communauté portugaise profitant de la bonne conjoncture du pays ?*

Cet exode s'explique pour plusieurs raisons : l'arrivée en âge de retraite pour les migrant-e-s arrivé-e-s en masse dans les années 90. Pour beaucoup, la prévoyance n'est pas complète et/ou elle a été constituée à partir de bas revenus qui permettent une meilleure qualité de vie au Portugal. De plus, il est observé le départ de jeunes qui entreprennent un projet professionnel dans leur pays d'origine. Les conséquences de ces départs pour le canton sont démographiques et, outre le problème des pertes de main-d'œuvre, il crée des problèmes de ruptures familiales.

Service de l'action sociale (SASO)

Le moins que l'on puisse écrire est qu'il est difficile d'indiquer clairement d'où vient et où va le vent en matière de situation sociale en ce moment. On peut établir quelques constats, mais surtout mettre en exergue plusieurs incertitudes. C'est dans cet environnement complexe que le budget 2022 a été établi.

Au titre des constats, il n'y a pas d'inversion de tendance observée dans la baisse du recours à l'aide sociale. À la fin du 1^{er} semestre 2021, les services sociaux régionaux font état d'une très légère diminution du nombre de leurs dossiers (-0,5%). Autre constat, le taux de chômage a retrouvé dans le canton une dynamique positive identique à l'avant-pandémie. Dernier constat, les principaux partenaires de l'action sociale privée ne sont apparemment pas submergés de nouvelles sollicitations, à tel point que les services sociaux privés n'arrivent que difficilement, eux aussi, à dessiner les tendances à venir.

Les inquiétudes consécutives aux incertitudes liées à la crise sanitaire sont cependant là et doivent être prises en compte : plusieurs indices, comme le recours accru aux épiceries sociales ou aux boutiques de seconde main, les évaluations dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, laissent entrevoir que les franges de population les plus précaires montrent des signes de fragilité. Autre sujet de préoccupation et source d'incertitudes : il est impossible d'objectiver actuellement l'ampleur des effets concrets, auprès de la population neuchâteloise, qu'aura, le moment venu, l'interruption des soutiens économiques mis en place en raison de la pandémie.

Compte tenu de ce contexte, le service de l'action sociale entend déployer en 2022 encore plus largement les mesures en matière de lutte contre le surendettement, mais aussi apporter des soutiens efficaces et si possible davantage ciblés, par l'octroi des prestations de la facture sociale : subsides LAMal, aide sociale, bourses d'études, avances de pensions alimentaires, par exemple.

Concrètement, les options importantes suivantes ont été prises lors de l'élaboration du budget :

- prévision de l'augmentation du recours à l'aide sociale, malgré quelques aménagements structurels, et donc légère croissance des charges d'aide matérielle ;
- optimisation des subsides LAMal, avec une attention accrue sur la catégorie des « assurés ordinaires » (non bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ou de l'aide sociale) ;
- accroissement prévisible du « contentieux » en matière d'assurance-maladie, charge qui doit être assumée par le canton.

Ces éléments cumulés démontrent au final une modeste progression des charges de la facture sociale que se partagent le canton et les communes (+2,7%).

Résultat financier

Les charges du SASO se composent pour leur très grande majorité de subventions et de dépenses de personnel et, dans une moindre mesure, de BSM et autres charges d'exploitation.

En matière de charges de personnel, le budget 2022 tient compte des différents changements prévus dans le cadre de la poursuite de la réorganisation du service (Opti-SASO). Il est important de relever que les changements ont un effet neutre sur la dotation en personnel et un effet à la baisse sur les charges. Parallèlement, il est enregistré une variation de -1 EPT par rapport au budget 2021, qui relève de l'utilisation du crédit d'engagement relatif au « programme d'impulsion et de transformations » adopté par le Grand Conseil (rapport 18.045).

Le groupe 36 inclut toutes les prestations sociales relevant du SASO, à savoir l'aide sociale, les subsides LAMal, le contentieux LAMal, les avances de contribution d'entretien, les bourses d'études et les subventions aux partenaires du social privé et de l'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre du budget 2022, il est prévu que la plupart des prestations connaissent une augmentation temporaire des charges en lien avec les effets de la pandémie, effets qui devraient progressivement s'estomper à partir de 2023. Il est à relever que l'évolution de la situation ces derniers mois a conduit à revoir à la baisse l'ampleur des effets par rapport aux premières prévisions qui avaient été faites en 2020 pour le budget 2021 et le PFT 2022-2024. Outre les conséquences de la pandémie, deux autres points sont à signaler : l'entrée en vigueur dès juillet 2021 d'une nouvelle prestation fédérale en faveur des chômeurs âgés (avec effet positif attendu sur l'aide sociale délivrée par les SSR, mais dont l'ampleur est incertaine), ainsi que le passage depuis le SMIG aux « comptes ordinaires » de l'aide sociale de bénéficiaires issus du domaine de l'asile.

S'agissant des revenus, il convient de souligner que le groupe 46 enregistre la part des communes à la facture sociale. Au budget 2022, le groupe 46 présente une augmentation par rapport au budget 2021, car les charges partagées avec les communes sont en augmentation.

Résultat analytique

Les groupes de prestations reposent sur les 5 entités du SASO, à savoir les 4 offices et la direction du service. Au budget 2022, les coûts des services centraux sont impactés à la baisse par une diminution des charges refacturées par le SIEN, en lien avec l'aboutissement du projet LIANE.

S'agissant des charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations, le budget 2022 ne présente pas de changements significatifs par rapport à 2021, à l'exception d'une augmentation des charges du contentieux LAMal (primes impayées, ainsi que les intérêts et frais de gestion y relatifs, déduction faite des créances recouvrées). Des effets liés à la pandémie sont attendus, sachant qu'un décalage temporel d'environ un ou deux ans existe entre un défaut de paiement de prime et la prise en charge par l'État.

Pour les projets gérés par crédit d'engagement, il convient de préciser que le crédit prévu pour le SASO dans le cadre du « programme d'impulsion et de transformations » n'a pas pu être engagé aussi rapidement que prévu en 2019 et 2020. À ce titre, l'utilisation des montants octroyés pour des mandats externes et des renforts temporaires au sein de l'effectif du service a été reportée sur les années 2021 et 2022.

Facture sociale

Les chiffres présentés dans le rapport au budget correspondent aux dépenses nettes de l'État, déduction faite de la part de 40% des communes. Les dépenses nettes de la facture sociale à 100% ont été évaluées dans le budget 2022 à 226 millions de francs, en progression par rapport aux 220 millions du budget 2021.

Pour mieux comprendre les prévisions faites dans le processus budgétaire, il est intéressant de rappeler l'évolution de la facture sociale durant les années précédentes. Lors de la création de la facture sociale harmonisée en 2015, les charges nettes présentaient globalement une tendance à la hausse, en particulier les dépenses d'aide sociale et les subsides LAMal, qui représentent environ 80% du total. À partir de 2017, les charges se sont stabilisées, puis, en 2018 et 2019, elles ont connu des baisses importantes. Cette évolution s'est réalisée grâce à une conjoncture économique favorable à partir de 2018, qui s'est combinée aux effets des nombreuses réformes entreprises (rapports 18.034 et 20.013). Durant l'année 2020, les charges sont restées stables, car les conséquences de la pandémie n'ont pas eu d'effets comptables significatifs grâce aux mesures fédérales et cantonales prises en amont, qui ont empêché un recours accru aux prestations relevant de la facture sociale.

Dès lors, l'augmentation de la facture sociale qui apparaît au budget 2022 relève de la prise en compte d'une augmentation temporaire de charges liée aux effets de la pandémie, qui concerne principalement (mais pas seulement) les composantes « Aide sociale » et « Subsides LAMal ». Dans les deux cas, il est attendu une augmentation du nombre de bénéficiaires et du montant des aides.

Enfin, les prévisions faites pour le PFT sont basées sur une diminution progressive des effets liés à la pandémie à partir de 2023 et un retour à une situation plus « standard » à l'horizon 2024-2025. La progression de la facture sociale qui apparaît au PFT découle de deux éléments, à savoir l'augmentation des charges prévues dans la composante « Subsides LAMal » en lien avec l'évolution des primes d'assurance-maladie et la fin programmée des forfaits fédéraux dans le domaine de l'asile.

Questions et réponses

– Files d'attente pour la distribution de nourriture et Neuchâtel ?

La direction du SASO est restée en relation étroite, spécialement pendant les débuts de la pandémie, avec les principaux organismes de l'action sociale privée, qui sont eux-mêmes davantage au contact des populations fragilisées. Pour l'heure, après une période aigüe à l'été 2020, ces organismes indiquent qu'ils ne sont pas submergés de demandes dans le canton de Neuchâtel. En outre, une attention est portée aux personnes qui pourraient renoncer à demander des aides (afin d'éviter de fragiliser leur statut de séjour). Finalement, à propos des distributions alimentaires, il convient de rappeler que la structure sociodémographique du canton de Genève, et de manière générale dans les grandes villes suisses, est différente de celle du canton de Neuchâtel. Enfin, le canton soutient financièrement, modestement, depuis plusieurs années, le collectif Partage, qui assure une distribution alimentaire hebdomadaire à La Chaux-de-Fonds. Les distributions qui ont eu lieu en ville de Neuchâtel ont quant à elle été suivies par le service social du lieu.

– Diminution du « socle » de bénéficiaires de l'aide sociale au-delà de la situation sanitaire actuelle ?

Dans le canton de Neuchâtel, sur le plan statistique depuis plusieurs années, on observe les tendances suivantes concernant les catégories de bénéficiaires adultes de l'aide sociale : environ 25% sont en complément de revenu (*working poors*), 40% sont en recherche d'insertion

professionnelle (chômeurs de longue durée par exemple) et, finalement, 35% rencontrent des difficultés diverses (notamment avec problèmes de santé non reconnus par l'AI). Le principal moyen d'action utilisé pour diminuer le recours à l'aide sociale est de favoriser la réinsertion, qu'elle soit sociale (catégorie des 35%) ou socioprofessionnelle (40%, dont certains concernés directement par la stratégie d'intégration professionnelle).

– *Évaluation de la progression des subsides LAMal lors du processus budgétaire ?*

La progression repose sur une estimation de deux évolutions : 1) les montants des primes d'assurance-maladie et 2) les effets de la pandémie, qui se traduiront par une augmentation probable du nombre de bénéficiaires et la détérioration de la situation financière de bénéficiaires existants. Maintenant que l'évolution des primes est connue et qu'elle est plus favorable que prévu, un travail va être mené ces prochaines semaines pour optimiser la grille des subsides 2022. La COFI fait d'ailleurs partie du processus et sera consultée début novembre, avant adoption de l'Arrêté par le Conseil d'État à mi-novembre.

– *Nécessité d'augmenter les ressources aux organismes du social privé, notamment du fait de la crise de la Covid-19 ?*

Les organismes du social privé n'ont pas fait part de revendications en ce sens. Ils sont par ailleurs conscients que les moyens à disposition du canton sont limités. Ces dernières années, il a été décidé d'agir plutôt en amont sur d'autres prestations du SASO, telles que les subsides LAMal et les avances de contributions d'entretien. En outre, le budget pour l'insertion socioprofessionnelle au SASO a été régulièrement augmenté. Reste la possibilité d'agir sur des projets spécifiques et temporaires si des besoins se manifestent en lien avec la pandémie.

– *Montants octroyés aux organismes du social privé ?*

Le tableau ci-dessous présente le budget 2022 par organisme. Au-delà de quelques ajustements, la progression des dépenses repose essentiellement sur le coût des mandats confiés au CSP et à Caritas (augmentation du nombre de dossiers gérés ; les contrats prévoient un montant forfaitaire par dossier) et cela concerne les personnes issues de l'asile dont la compétence d'aide sociale est transférée du SMIG à l'aide sociale lors du changement de statut (permis B+5 et F+7).

	Budget
FAS	358'150
Pro Senectute	350'000
Caritas général	165'800
Caritas mandat réfugiés	416'000
Carte culture	25'000
Centrevue / FAS	206'600
Cora	99'100
CSP général	231'000
CSP mandat réfugiés	470'400
Serei mandat SSR	100'000
La Main tendue	16'000
Feu-Vert Entreprise	300'000
Mandats lutte surendettement	250'000
SAVI	1'430'200
Total	4'418'250

Service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA)

Pour le SAHA, le budget 2022 est influencé par trois éléments majeurs :

- Les transferts de deux domaines d'activité du CNP relatifs à la mise en œuvre des options stratégiques du CNP.
 - La Fondation Alfaset a repris les ateliers Astelle (en tout, 100 places) dès le 1^{er} mai 2021.

- La Fondation Les Perce-Neige a repris, dès le mois de juin 21, le secteur dit des « Acacias » pour des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et des troubles sévères du comportement. Or, seul le transfert des ateliers Astelle avait été inscrit au BD21 du SAHA, avec un transfert de charges de 3 millions de francs. Comme prévu dans les discussions avec le DFS, le transfert des « Acacias » a fait l'objet d'un transfert de charge courant 2021.
Le BU22 du SAHA prend en compte l'effet 12/12 de ces deux transferts. L'augmentation de charges, relative aux deux transferts, au budget du SAHA est entièrement compensée.
- Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIInCA). Le projet prévoit en effet la création d'un poste de préposé-e à l'inclusion pour 1 EPT, deux commissions ad hoc (coordination 0,5 EPT) et une enveloppe de 100'000 francs pour des projets pilotes.
- Les effets démographiques liés au vieillissement des populations concernées, au passage des mineur-e-s à l'âge adulte et à l'augmentation de la complexité des prises en charge, par exemple les personnes avec des « comportements défis ». Le rapport relatif à la planification 18.046 avait chiffré une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 2,5 millions de francs en lien avec cette évolution.

Questions et réponses

- *Chiffrage des augmentations liées aux trois éléments précités ?*

Dans le budget 2022 pour toute l'année, les ateliers Astelle sont budgétés pour 2,6 millions de francs et le secteur des Acacias pour 4,5 millions de francs (pour 22 places). Cela représente une augmentation de charges de 3,1 millions de francs comparativement au budget 2021, à laquelle s'ajoute le transfert réalisé courant 2021 pour un montant de 1 million de francs.

En ce qui concerne les effets démographiques, ils représentent environ une augmentation de 2 millions de francs.

- *Facteurs explicatifs de l'augmentation de la complexité des prises en charge ?*

Il est difficile de pouvoir en identifier les causes tant cette évolution est multifactorielle. Les institutions du SAHA relaient une augmentation des situations complexes (comorbidités) en lien avec le recentrage de l'activité du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) sur le domaine des soins (plan d'action stratégique approuvé par le Grand Conseil en 2016) et la suppression de lits qui en découle. Quant à l'augmentation des personnes usant de « comportements défis », elle est constatée au niveau démographique dans tous les pays occidentaux. Les conséquences de cette évolution sont renforcées, d'une part, par les ressources limitées des proches aidants, d'autre part, par le fait que la société peine de plus en plus à tolérer les différences.

- *200'000 francs de la LoRo ?*

Ce montant est reversé à Addiction Neuchâtel pour la prévention du jeu addictif.

- *Évolution de la consommation d'anxiolytiques ?*

La Commission cantonale addictions (CAA) n'a pas traité ce type de problématique.

- *Subventions versées aux institutions dans le canton ?*

Le tableau ci-dessous présente les subventions prévues au budget 2022. Le tableau ci-dessous présente la cible budgétaire fixée par institution.

	Cible budgétaire
Institution pour adultes dans le canton	61'053'250
Les Perce-Neige	36'416'899
MV VDT	2'753'800
Alfaset	14'566'606
Foyer Handicap	4'403'848
FADS	2'146'900
Lutte contre les addictions	9'366'879
Fondation Addiction NE	8'846'879
Fondation Ressource	520'000

– *Fondements des transferts du CNP au SAHA ?*

Le SAHA a visité tout dernièrement les deux nouveaux secteurs « les Ateliers Partenaires » et la « Maison de Vie Défi ». Les deux projets sont très intéressants. Par exemple, les objectifs de la prise en charge en microstructures pour les personnes hébergées à la Maison de Vie Défi sont de baisser les moments de crise (actuellement 4 par jour) et les hospitalisations y relatives. L'impact positif est en premier lieu humain, mais également financier.

4.6.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Au terme de leurs travaux budgétaires avec le département, les membres de la sous-commission remercient la cheffe de département, le secrétariat général, les chef-fe-s de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour la qualité des éléments présentés et les compléments apportés durant ses travaux. Premier budget de la nouvelle législature 2021-2025, celui-ci s'accompagne en outre du remodelage du département, ainsi que d'un renouvellement complet des membres des sous-commission de la COFI et de la COGES. Les éléments complémentaires apportés ont permis une approche au plus près des principaux groupes de dépenses, considérant les enveloppes conséquentes gérées par le département et les enjeux socio-économiques difficiles à appréhender. Si les incertitudes des effets de la pandémie demeurent malheureusement, nous osons espérer que les impacts sur les comptes de l'État aient été appréhendés au mieux afin d'éviter de mauvaises surprises au bouclage. Derrière ces nombreux chiffres, se cachent également des réalités sociales et humaines que le personnel du département côtoie au quotidien et pour lesquelles son engagement et la qualité des prestations doivent être salués.

5. AMENDEMENTS

5.1. Amendements acceptés par la commission

Amendements compte de résultats acceptés

A-01 Groupe VertPOP : Renonciation à l'abandon d'une partie de la réserve d'indexation

Département Centre de profit	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
Tous	30	Charges de personnel,	+1'830'000	
	36	Charges de transfert	+345'000	

En regard de l'évolution actuelle de l'IPC, une majorité de la commission estime malvenu d'indexer les salaires des fonctionnaires à la baisse cette année. Certains commissaires jugent également que la tenue de débats annuels à ce sujet a une dimension délétère pour le personnel de la fonction publique.

Une autre partie de la commission se rallie à la position du Conseil d'État, qui est de rappeler que cette mesure sera compensée par la baisse simultanée du taux de cotisation à la prévoyance professionnelle et que les adaptations à la baisse n'ont pas été répercutées de manière systématique durant les précédents exercices.

Par 7 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement.

A-02 Groupe VertPOP : Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et modification temporaire de la LFinEC

Réserve de politique conjoncturelle (modification temporaire de la LFinEC – projet de loi n°3)	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
Prélèvement	48	Revenus extraordinaires		+2'175'000

Prélèvement compensatoire à l'amendement A-01.

Par 7 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement.

Si l'amendement à la loi N°03 est refusé, cet amendement est caduc.

Si l'amendement A-01 est refusé, cet amendement n'a plus d'objet.

A-03 Groupe socialiste : Service de la culture

Département Centre de profit	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DESC, SCNE	36	Charges de transfert	+700'000	

Une majorité de la commission rappelle le soutien unanime du Conseil d'État et du Grand Conseil à la recommandation 21.155. Peu convaincue par les arguments du Conseil d'État, elle lui demande de revoir sa position sur le fonds forfaitaire et de revenir avec une proposition couvrant rétroactivement la période entre septembre 2020 et mars 2021.

L'autre partie de la commission considère, au même titre que le Conseil d'État, qu'une telle mesure n'est plus pertinente compte tenu de l'évolution des aides fédérales.

Par 7 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement.

A04 - Groupe socialiste : Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle

Réserve de politique conjoncturelle	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
Prélèvement	48	Revenus extraordinaires		+700'000

Prélèvement compensatoire à l'amendement A-03.

Par 7 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement.

Si l'amendement A-03 est refusé, cet amendement n'a plus d'objet.

5.2. Amendements refusés par la commission

Amendements compte de résultats refusés

A-05 Groupe LR : Fonds des structures d'accueil

Département Centre de profit	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFDS/Fonds des structures d'accueil extrafamilial	42	Taxes		-600'000

Une minorité de la commission relève qu'il n'est pas judicieux de procéder au déplaçonnement de la part versée par les employeurs par un projet de loi connexe au budget 2022. Elle propose d'y renoncer pour examiner cette question ultérieurement et de manière plus globale avec l'ensemble des partenaires.

La majorité des commissaires refuse cet amendement et considère que la proposition du Conseil d'État résulte d'un ajustement nécessaire au vu du besoin de financement des structures d'accueil et de l'évolution des différentes contributions.

Par 8 voix contre 5, la commission a refusé cet amendement.

Si l'amendement à la loi N°02 est refusé, cet amendement n'a plus d'objet.

A-06 Groupe LR : Révision de la LTD

Département Centre de profit	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DDTE/SENE	42	Taxes		-400'000

Le projet de loi du Conseil d'État visant à modifier la LTD est actuellement en traitement par le parlement. Certains commissaires, s'opposant à l'introduction des nouvelles taxes comme le prévoit le projet de loi, estiment cohérent de ne pas valider les recettes y relatives prévues au budget.

La majorité de la commission se rallie à la position du Conseil d'État et refuse cet amendement, en jugeant qu'un budget est une prévision la plus fidèle possible de recettes et de dépenses prévisibles ; il ne préjuge pas des décisions à prendre par le parlement sur des objets spécifiques.

Par 8 voix contre 5, la commission a refusé cet amendement.

A-07 Groupe LR : Subsidés LAMal

Département Centre de profit	Groupe de comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DECS/SASO	36	Charges de transfert	-1'666'666	
DECS/SASO	46	Revenus de transfert		-666'666

Amendement compensatoire aux amendements A-05 et A-06.
Suite à des précisions obtenues en commission, une minorité des commissaires considère que le budget en matière de subsidés LAMal a été fait de manière suffisamment large pour pouvoir y retrancher la compensation aux deux amendements précédents.
Par 8 voix contre 5, la commission a refusé cet amendement.
Si les amendements A-05 et A-06 sont refusés, cet amendement n'a plus d'objet.

6. PROJETS DE LOIS PROPOSÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

N° 01 Loi portant modification de la loi de santé (LS) : acceptée à l'unanimité.

Un commissaire a formulé son inquiétude quant au fait que le Conseil d'État ne montre pas une volonté plus ferme de soutenir la phase de mise en œuvre du dossier électronique du patient (DEP). En réponse, il a été rappelé que ce projet de loi donne justement à l'État la base légale lui permettant de cofinancer, dès 2022, les coûts de fonctionnement du projet, ainsi que cela avait été annoncé.

No 02 Loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)

Les débats sur ce point ont déjà largement été décrits aux chapitres 3 et 5.2.

Projet de loi du Conseil d'État	Amendement que la commission propose de refuser (art. 172 OGC)
Art. 14 ¹ Les employeurs versent une contribution qui s'élève au plus à 0,18 pour cent des salaires déterminants selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), du 20 décembre 1946 (<i>suite de la phrase biffée</i>).	Amendement du groupe LR Art. 14, al. 1 (<i>maintien de la disposition en vigueur</i>) Contribution Art. 14 ¹ Les employeurs versent une contribution qui s'élève au plus à 0,18 pour cent des salaires déterminants selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), du 20 décembre 1946, <u>correspondant au maximum à 12 millions de francs indexés à l'IPC, base janvier 2011.</u> Refusé par 8 voix contre 5 <i>Le vote de cet amendement est lié au vote de l'amendement A-05</i>

Par 8 voix contre 5, la commission des finances a accepté le projet de loi tel que proposé par le Conseil d'État.

No 03 Loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Compte tenu de l'augmentation des charges non imputables à la pandémie découlant de l'amendement VertPOP sur l'indexation négative des salaires de la fonction publique pour le budget 2022 accepté par une majorité de la commission (cf. chapitre 5.1), cette dernière a décidé d'autoriser le prélèvement compensatoire à la réserve de politique conjoncturelle grâce à l'amendement ci-dessous :

Projet de loi du Conseil d'État	Amendement que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)
<p><i>Insertion précédent l'annexe :</i> Modification temporaire du xxx</p> <p>Pour l'exercice 2022, en raison des effets (coûts et baisses de recettes) engendrés par la crise sanitaire liée à la Covid-19, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle peut déroger aux règles relatives au prélèvement figurant à l'article 50. Le prélèvement ne peut servir qu'à compenser des effets identifiés comme relatifs à la Covid-19 sur l'exercice 2022.</p>	<p>Amendement de la commission <i>(Initialement déposé par le groupe VertPOP)</i></p> <p><i>Insertion précédent l'annexe :</i> Modification temporaire du xxx</p> <p>Pour l'exercice 2022, <i>(suppression de : en raison des effets (coûts et baisses de recettes) engendrés par la crise sanitaire liée à la Covid-19)</i>, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle peut déroger aux règles relatives au prélèvement figurant à l'article 50. <i>(Suppression de : Le prélèvement ne peut servir qu'à compenser des effets identifiés comme relatifs à la Covid-19 sur l'exercice 2022).</i></p> <p>Accepté par 7 voix contre 6</p> <p>Le vote de cet amendement est lié au vote de l'amendement A-02</p>

Par 7 voix contre 6, la commission des finances a accepté le projet de loi amendé selon sa proposition.

7. POSITIONS DES GROUPES

7.1 Position du groupe libéral-radical

C'est dans un état d'esprit positif que les commissaires libéraux-radicaux ont accueilli la proposition de budget 2022 du Conseil d'État, premier budget de la législature 2021-2025. Positif, car notre groupe est évidemment conscient des responsabilités parlementaires qui lui incombent, il l'est d'autant plus avec la majorité gouvernementale gagnée ce printemps par notre parti. Positif, car malgré les nombreux changements intervenus au sein de notre parlement, la continuité des institutions rassure.

Positif donc, mais inquiet ! Inquiet, car la situation sanitaire qui a prévalu lors de l'établissement du budget précédent est malheureusement toujours d'actualité, avec des impacts conséquents sur les finances publiques. Inquiet, car les signaux positifs de reprise économique constatés depuis cet été tardent à se confirmer et la menace de nouvelles mesures restrictives n'est pas exclue à l'heure où ces lignes sont écrites.

Pour notre canton et ses finances, ces éléments ont, hormis les impacts financiers, des effets sur son fonctionnement ordinaire et notamment sur les importants chantiers de modernisation en cours. Ils ont également des impacts sur sa capacité d'investissement, particulièrement sur l'avancement des nombreux et ambitieux projets d'investissements. Ces éléments cumulés retardent les réformes engagées depuis quelques années et réduisent fortement la visibilité à moyen terme de la planification financière. Finalement très inquiet, car le plan financier et des tâches (PFT) connexe au budget laisse entrevoir une évolution passablement négative du résultat du compte de fonctionnement, accentuée par une évolution préoccupante des différents groupes de dépenses.

À la fois positif et inquiet, notre groupe a donc accueilli ce projet de budget avec la ferme volonté de lui trouver des issues. Il l'a manifesté par un soutien marqué au projet de budget du Conseil d'État, tout en signifiant son mécontentement sur plusieurs points : sur l'état et l'évolution préoccupante de la dette que le présent exercice prévoit d'augmenter de près de 200 millions de francs (et le découvert de 329 millions de francs). Conséquences directes d'une capacité d'autofinancement insuffisante mais également d'un résultat du compte de fonctionnement

largement négatif. Le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, bien qu'admis globalement par notre groupe sur fond de pandémie, se révèle rapidement un leurre comptable aux effets directs sur l'endettement. Persuadés que le dialogue avec les partenaires économiques se doit d'être construit sur le long terme, nous nous étonnons également de la manière dont le projet de loi portant révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) a été amené par le Conseil d'État pour une amélioration budgétaire de 600'000 francs. Si la LAE doit faire l'objet de modifications, une analyse globale de la situation mérite d'être menée plutôt que sur un élément particulier, en l'occurrence le dé plafonnement du niveau de cotisation. Enfin, sur les recettes supplémentaires prévues par la révision de l'actuelle loi sur le traitement des déchets (LTD), notre groupe les considère comme prématurées au vu de l'état d'avancement des travaux parlementaires.

En toute cohérence, et plutôt que de puiser encore dans des réserves déjà fortement sollicitées, notre groupe a proposé d'ajuster les dépenses prévues en matière de subventionnement de l'assurance maladie, dont les montants ont été prévus avec des marges de manœuvre que nous qualifierons de, chiffres à l'appui, très prudentes. S'il ne touche donc pas à des éléments plus conséquents initialement envisagés, notre groupe attend également des autres formations de notre parlement la réserve nécessaire à l'obtention d'un large accord sur ce budget.

Au final, le groupe libéral-radical considère cet exercice budgétaire comme celui d'une transition entre deux législatures, sans coups d'éclats politiques majeurs. Ses attentes se focalisent désormais d'autant plus sur le programme de législature du Conseil d'État et sa planification financière, qui donneront les lignes directrices et financières des prochaines années. À ce titre, nous attendons d'ores et déjà du Conseil d'État que celles-ci tendent à un équilibre durable du compte de fonctionnement.

7.2 Position du groupe socialiste

Tout comme l'année précédente, c'est dans un climat de grande incertitude que le groupe socialiste s'est penché sur le budget 2022. Même si la situation sanitaire a évolué et que des signaux de relance économique sont visibles, la crise que nous traversons touche les habitantes et les habitants de notre canton. Les études le montrent : les plus démunis sont les plus touchés par la crise et le rôle de l'État est essentiel dans cette situation. Garantir un soutien social en maintenant des prestations étatiques sont une priorité pour le groupe socialiste.

À la lecture générale du budget proposé par le Conseil d'État, le groupe socialiste souligne la pertinence des mécanismes financiers contracycliques mis en place au cours de la législature précédente. L'utilisation des réserves de lissage et conjoncturelle permettent à l'État de jouer pleinement son rôle de soutien à la population dans le contexte que nous connaissons. Toutefois, il fait aussi le constat que par la mise en œuvre de tels mécanismes, le débat politique en devient un peu plus restreint. De plus, si la situation sanitaire devait perdurer, la question qui pourrait se poser est de savoir si ces outils peuvent continuer à déployer leurs effets. Ils permettent aujourd'hui aussi de garantir un taux d'investissement satisfaisant. Ainsi le budget proposé n'amène pas de grands changements par rapport à l'exercice précédent et ne provoque ainsi pas de grandes discussions au sein du groupe socialiste, l'évolution de la crise sanitaire nécessitera néanmoins un suivi attentif en termes financiers durant l'année 2022. Le groupe socialiste s'inquiète d'ores et déjà de la planification financière établie jusqu'en 2025. Les projections laissent présager que le Conseil d'État devra venir avec des propositions pour pallier la situation. Le groupe socialiste y sera également attentif et s'opposera à d'éventuelles logiques d'austérité remettant en cause des prestations essentielles de l'État ou menaçant la reprise économique.

De manière un peu plus détaillée, le groupe socialiste soutiendra les amendements acceptés en commission. Concernant l'amendement touchant à l'indexation, les commissaires socialistes étaient prêts à réfléchir à des solutions à plus long terme permettant d'éviter ce type de débats dans le cadre budgétaire, mais les commissaires de droite n'ont pas voulu entrer en matière sur celles-ci. Cet amendement permet de valoriser le travail de la fonction publique durant cette période exigeante. Quant à l'amendement concernant le soutien aux actrices et acteurs culturels, il fait suite au rapport insatisfaisant du Conseil d'État à ce propos. Il permettra en cas d'acceptation de maintenir un dernier filet social pour un certain nombre de personnes durant une période donnée.

En conclusion, le groupe socialiste se réjouit que dans une telle situation le Conseil d'État n'applique pas la politique d'austérité et qu'au contraire, il ait décidé, pour l'année 2022, d'une extension du droit aux subsides pour les personnes devant se réorienter professionnellement ainsi qu'une majoration des subsides en faveur des enfants.

7.3 Position du groupe VertPOP

Alors que nous traversons, depuis bientôt deux ans, une période de notre histoire qui aura fortement remis en question notre quotidien, nos modes de fonctionnement, notre rapport à l'autre et à nous-mêmes, alors que certains milieux professionnels et économiques s'épuisent, par manque de personnel ou par excès de travail, et que d'autres se battent pour survivre, alors que le travail effectué par nos autorités, pour remettre les finances de notre canton sur de bons rails, se voit bousculé par tous les imprévus que la période implique, il est plutôt agréable et rassurant de lire, en tout début de rapport, que le budget 2022 présente un résultat positif, respecte les critères du frein à l'endettement et prévoit une généreuse enveloppe d'investissements. Mais comment cela est-il possible ?

Le groupe VertPOP salue le travail effectué pour mettre sur pied ce budget dans le contexte actuel, mais il ne se voile pas la face, et demeure très inquiet quant aux conséquences à moyen et long terme de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

Il s'agit ici d'un budget de début de législature, intégrant bon an, mal an et pour la première fois, une estimation des impacts financiers de la pandémie. Il présente un résultat rassurant grâce à une performance de funambule consistant à compenser les charges supplémentaires par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, nécessitant au passage une dérogation à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC). Toutefois, et le Conseil d'État le relève également dans son rapport, il est indéniable que les défis seront grands pour maintenir l'équilibre financier atteint (enfin) en 2020, ceci d'autant plus que de nombreuses initiatives, telles que les pourcents pour la culture et le sport, visant à redynamiser notre canton, vont venir titiller ce fragile équilibre dans le courant de l'année à venir.

Le groupe VertPOP salue la prise en considération dans plusieurs services et notamment au département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), du futur « plan climat », dont nous prendrons connaissance très prochainement. Il nous est encore difficile, pour l'heure, de nous positionner et d'évaluer l'importance des moyens prévus pour sa mise en œuvre, mais ce plan est au cœur de nos préoccupations et nous serons attentif-ve-s à ce que notre canton se dote de moyens réalistes et en phase avec la gravité de la situation climatique connue de toutes et tous aujourd'hui.

En matière d'accueil extrascolaire, notre canton a su étoffer son offre pour répondre aux besoins des familles, des communes et, précisons-le, des employeurs. Cela ne va pas sans coûts et le montant maximal actuel de la contribution des employeurs ne permet plus un financement équilibré entre les différents bénéficiaires du système. Notre groupe soutient donc la volonté du Conseil d'État de rééquilibrer ce financement via le déplafonnement prévu dans la loi sur l'accueil des enfants (LAE), tout en incitant, de manière indirecte certes, les employeurs de notre canton à envisager des engagements à temps partiel à tous niveaux, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle et limitant les besoins en accueil extrascolaire.

De manière moins réjouissante, nous regrettons la baisse prévue des salaires des fonctionnaires en lien avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), alors que celui-ci est en pleine croissance ! Même si, au final, le montant sur la fiche de salaire ne sera que peu impacté grâce à la baisse des cotisations à la caisse de pensions, il nous aurait semblé, vu les impacts des mesures prises ces dernières années, qu'un gel des adaptations à l'IPC, jusqu'au réaligement de la masse salariale à l'indice, aurait été un meilleur signal pour le personnel, d'où le dépôt d'un amendement de notre groupe allant dans ce sens.

En résumé, notre groupe est rassuré de voir que le canton de Neuchâtel est capable de présenter un budget permettant de survivre une année de plus aux méandres de la pandémie de Covid-19 tout en prévoyant d'importants investissements, mais nous sommes également pleinement conscient-e-s que nous devons être très vigilant-e-s durant les années à venir, afin que l'équilibre financier de l'État ne se fasse pas au détriment de nos convictions et de nos objectifs écologiques et sociaux.

7.4 Position du groupe UDC

Naturellement conscient du caractère aussi extraordinaire qu'incertain de la situation actuelle, le budget 2022 soulève toutefois d'importantes inquiétudes au sein du groupe UDC.

En effet, le léger bénéfice présenté n'a été possible que par un prélèvement dans les réserves. Ces dernières sont certes là pour pallier les imprévus et situations extraordinaires, elles n'en sont pas éternelles pour autant, et rien ne nous laisse penser à ce jour qu'elles pourront être renflouées à

court ou moyen terme. De plus, le résultat final des comptes est souvent mis en lumière, le résultat d'exploitation bien plus rarement, or il est le premier reflet de la balance financière du canton et la situation n'est pas réjouissante.

L'évolution de l'endettement est également source de bien des doutes. En effet, bien que les taux d'emprunt soient actuellement avantageux et leurs échéances lointaines, une dette reste une dette et rien ne permet d'affirmer que la situation financière du canton permettra de rembourser raisonnablement ces emprunts. Le groupe UDC est d'avis qu'une reprise de l'économie devrait être accompagnée d'une réduction de l'endettement, et non d'une augmentation continue de celui-ci.

Le commissaire UDC tient à souligner la qualité des échanges et le respect mutuel tant au sein de la commission qu'avec les membres du Conseil d'État, ce dont le groupe se réjouit.

En conclusion, le groupe UDC est d'avis que dans les temps difficiles, il est fondamental de ne dépenser que ce que nous pouvons nous permettre et d'envisager de prioriser certains investissements afin d'éviter un potentiel retour de bâton à l'avenir. Ce point sera surveillé de près par le groupe UDC dans le cadre de la future planification financière et le groupe souhaite vraiment que la recherche de l'équilibre financier soit à l'ordre du jour.

7.5 Position du groupe Vert'libéral – Le Centre

Le budget 2022 est marqué par la crise sanitaire et son impact. La situation cantonale, nationale et internationale restent incertaines. Par conséquent, il est difficile de prévoir la suite des événements, ainsi que leurs conséquences sur les finances publiques.

Le budget 2022 se conclut avec un léger bénéfice grâce à une ponction de près de 60 millions de francs dans la réserve de politique conjoncturelle et la réserve de lissage. Notre groupe ne doute pas de la situation exceptionnelle que nous vivons, mais nous devons tout de même rester attentifs à nos dépenses et surtout au niveau de notre dette. Le plan financier et des tâches (PFT) prévoit une augmentation régulière de la dette de l'État pour ces prochaines années. Tant que les taux d'intérêt restent bas, la dette, même élevée, ne pose pas un gros problème. Cependant, en cas d'augmentation soudaine des taux d'intérêt, ce haut niveau de dette pèsera fortement sur les finances publiques cantonales. D'autant plus qu'elles sont toujours caractérisées par un État toujours en déficit structurel malgré les mesures entreprises et les sacrifices déjà consentis. La gestion de la dette doit rester une de nos préoccupations, en parallèle de l'observation des réformes menées pour réduire les coûts de l'État.

Malgré le montant de la dette et la tension provoquée par la valeur minimale d'autofinancement sur le compte de résultats, les investissements prévus dépasseront cette année le seuil des 110 millions de francs. Notre groupe est enthousiaste de voir un tel dynamisme émanant de l'État et espère que ces nombreux projets pourront être menés à bien. Notre canton a besoin d'investir pour sortir grand de cette crise et être prêt à affronter les défis de demain.

Plusieurs projets d'envergure allant dans ce sens ont été acceptés par le Grand Conseil plus ou moins récemment, dont le projet UniHub, le regroupement de l'administration cantonale ou encore la rénovation des deux bâtiments du lycée Jean-Piaget.

La stabilité des primes d'assurance maladie pour l'année prochaine nous permet d'éviter de lourdes augmentations de l'enveloppe sociale pour 2022. Cependant, cette accalmie ne devrait pas durer et une augmentation généralisée des coûts de la santé est à prévoir dans un futur proche.

L'atteinte de l'équilibre budgétaire pour les prochaines années apparaît déjà compromise. De nombreuses incertitudes planent sur l'avenir des finances publiques cantonales, comme l'impact de la réforme fiscale, qui n'a pas pu encore être évaluée à cause de la crise de la Covid-19. Nous devons affronter ces prochaines années de manière unie et pragmatique, afin de relever les défis qui nous attendent.

Pour conclure, le budget 2022, à l'équilibre notamment grâce à une ponction dans nos réserves, ne doit pas masquer des lendemains qui s'annoncent difficiles, comme indiqué depuis plusieurs années par le PFT. Nous ne pouvons pas nous permettre de replonger dans une série de budgets déficitaires et devons donc rester extrêmement attentifs à l'évolution des finances publiques cantonales. Nous devons absolument tenir le cap ces prochaines années, afin que les investissements réalisés et ceux qui sont prévus puissent produire leurs effets.

8. VOTE FINAL ET CONCLUSION

8.1. Vote final sur le projet de décret à l'appui du budget 2022

À l'unanimité, le projet de décret à l'appui du budget 2022 a été accepté par la commission en date du 11 novembre 2021.

8.2. Préavis sur le traitement

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet de budget de l'État pour l'exercice 2022 soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

8.3. Conclusion

À l'unanimité, le présent rapport a été adopté par la commission le 22 novembre 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

8.4. Classement d'un postulat dont le Conseil d'État propose le classement

Par 12 voix et 1 abstention, le classement du postulat de la commission des finances 17.148, du 19 décembre 2017, « Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments », a été accepté par la commission.

Neuchâtel, le 22 novembre 2021

Au nom de la commission des finances :

La présidente,
S. MENOUD

Le rapporteur,
A. DE MONTMOLLIN

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2022

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, alinéa 1, de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 22 septembre 2021 ;

sur la proposition de la commission des finances, du 22 novembre 2021,

décède :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2022 est adopté.

Ce budget se résume comme suit :

<i>Compte de résultats</i>	<i>CHF</i>
Revenus d'exploitation	2'140'505'062
Charges d'exploitation	2'259'858'915
Résultat d'exploitation (1)	-119'353'853
Revenus financiers	66'735'313
Charges financières	24'442'000
Résultat financier (2)	42'293'313
Résultat opérationnel (1) + (2)	-77'060'541
Revenus extraordinaires	87'317'689
Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire (3)	87'317'689
Résultat total (1) + (2) + (3)	10'257'148
<i>Compte des investissements</i>	
Total des dépenses	172'347'017
Total des recettes	58'122'840
Investissements nets	114'224'177

Art. 2 Conformément à l'article 30, alinéa 2, lettre c, LFinEC et à l'attribution de 22'706'981 francs effectuée aux comptes 2020 au titre du report en matière d'investissements nets pour des exercices futurs, un montant de 10'567'747 francs est considéré hors frein dans le calcul de l'autofinancement du budget 2022.

Art. 3 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

³Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

B2022 : Calcul frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2020) : 540'703'084

Objectif bénéfice 1% : 5'407'031

Compte de résultats	Budget 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'294'558'063
- Total des charges (sans imp. int.)	2'284'300'915
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'257'148

2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'294'558'063
- Subventions à redistribuer	184'236'900
= Revenus déterminants	2'110'321'163

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2022
Dépenses nettes totales portées au budget	114'224'177
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30, al. 4, let. a)	18'700'000
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30, al. 4, let. b)	250'000
= Investissements nets déterminants	95'274'177
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants - art. 30, al. 3, let. b)	10'551'606
- Report réserve investissements (art. 30, al. 3, let. c)	10'567'747
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'154'824

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4,0%	5,0%	2'110'321'163	84'412'847	105'516'058	70%
5,0%	6,0%	2'110'321'163	105'516'058	126'619'270	80%
6,0%	7,0%	2'110'321'163	126'619'270	147'722'481	90%
7,0%	non limité	2'110'321'163	147'722'481	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30, al. 1, let. a, LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non utilisés de 0,5 point (%).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : **4,515%** Minimum de 4,0% atteint !
 Ils s'inscrivent dans la marge : **4,0% - 5,0%**
 Ils correspondent à un objectif de degré d'autofinancement de : **70,0%**

3. Degré d'autofinancement



<i>Calcul du degré d'autofinancement</i>	Budget 2022
Amortissements du patrimoine administratif [33]	42'612'720
+ Amortissements subventions d'investissement [366]	21'262'025
- Prélèvement réserve retraitement PADM [4895]	22'185'549
= Amortissements nets patrimoine administratif	41'689'196
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'257'148
= Autofinancement	51'946'344
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'154'824
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	70,051%

Évolution de la fortune des fonds de 2018 à 2022

Fortune des fonds gérés par l'État (CHF)	Réal									Budget						
	Fortune au 31.12.2017	Attribution 2018	Prélèvement 2018	Fortune au 31.12.2018	Attribution 2019	Prélèvement 2019	Fortune au 31.12.2019	Attribution 2020	Prélèvement 2020	Fortune au 31.12.2020	Attribution 2021	Prélèvement 2021	Fortune au 31.12.2021	Attribution 2022	Prélèvement 2022	Fortune au 31.12.2022
Total	66'336'245			65'778'192			154'002'207			167'084'649			151'610'942			142'337'031
Département finances et santé (DFS)	12'595'030	0	-6'406'144	6'188'886	0	-1'323'777	4'865'109	8'200'000	-1'499'901	11'565'208	0	-12'130'000	-564'792	0	-530'000	-1'094'792
Fonds d'aide aux communes ⁽¹⁾	12'595'030		-6'406'144	6'188'886		-1'323'777	4'865'109	8'200'000	-1'499'901	11'565'208		-12'130'000	-564'792		-530'000	-1'094'792
Dépt. économie, sécurité et culture (DESC)	5'084'392	1'326'790	0	6'411'182	381'930	-158'652	6'634'460	420'786	0	7'055'246	450'000	0	7'505'246	300'000	-1'153'000	6'652'246
Fonds de la protection civile régionale	1'856'155	903'885		2'760'040		-158'652	2'601'388	395'986		2'997'374			2'997'374		-1'153'000	1'844'374
Fonds de contribution remplacement abris PC	3'228'237	422'905		3'651'142	381'930		4'033'072	24'800		4'057'872	450'000		4'507'872	300'000		4'807'872
Fonds d'attribution cantonale Loterie romande																
Dépt. formation, digitalisation & sports (DFDS)	20	0	0	20	0	-20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds structures d'accueil extrafamilial				0			0			0			0			0
Fonds encouragement formation prof. initiale en mode dual				0			0			0			0			0
Fonds d'encouragement aux études	20			20		-20	0			0			0			0
Dép. dev. territorial et environnement (DDTE)	48'656'804	4'981'953	-460'652	53'178'105	89'823'027	-498'493	142'502'638	20'524'684	-14'563'125	148'464'195	7'177'946	-10'971'652	144'670'489	501'368	-8'392'279	136'779'578
Fonds d'aménagement du territoire	6'163'925	2'264'238		8'428'163	3'873'000	-31'595	12'269'568		-148'800	12'120'768		-1'337'198	10'783'570		-1'042'408	9'741'162
Fonds des routes communales	5'646'446			5'646'446	363'554		6'010'000		-6'010'000	0			0			0

Fonds pour les routes principales suisse	0			0	83'905'402		83'905'402	11'004'771	-7'784'216	87'125'957	7'175'146	-3'940'850	90'360'252			90'360'252
Fonds cantonal de l'énergie	2'719'297	1'269'673		3'988'970	665'104		4'654'074		-118'265	4'535'809		-600'020	3'935'789	459'968		4'395'757
Fonds des eaux	18'601'105	1'437'786		20'038'891	927'008		20'965'899	9'492'145		30'458'044		-4'190'184	26'267'860		-6'376'571	19'891'289
Fonds forestier de réserve	2'499'971	9'754		2'509'725	88'959		2'598'684	27'768		2'626'452	2'800		2'629'252	41'400		2'670'652
Fonds de la conservation de la forêt	1'848'748	500		1'849'248		-1'609	1'847'639		-7'367	1'840'272		-18'800	1'821'472		-18'800	1'802'672
Fonds agricole et viticole	2'803'721		-113'567	2'690'154		-103'455	2'586'699		-211'744	2'374'955		-109'600	2'265'355		-119'500	2'145'855
Fonds des mensurations officielles	8'373'591	2	-347'085	8'026'506		-361'834	7'664'672		-282'733	7'381'939		-775'000	6'606'939		-835'000	5'771'939

(1) Une attribution de l'ordre de 27 millions de francs, non budgétée, est attendue en 2022.

Mouvements et soldes des réserves suite au retraitement du PA

lissage, politique conjoncturelle, amortissements et programme d'impulsion

Réserve liée au retraitement du PA			
Date comptable	Commentaire	Mouvement	Solde
01.01.2018	Rééval. bilan PA	907'341'377	907'341'377
31.12.2018	Amortissement découvert	-244'474'558	662'866'819
31.12.2018	Prélèvement surplus amort. MCH2	-11'752'086	651'114'733
19.12.2019	Attribution à réserve politique conjoncturelle	-110'000'000	541'114'733
19.12.2019	Attribution à réserve lissage	-100'000'000	441'114'733
19.12.2019	Attribution à réserve programme d'impulsion	-18'000'000	423'114'733
30.12.2019	Attribution à réserve spécifique pour amortissements	-388'390'828	34'723'905
Réserve de lissage			
Date comptable	Commentaire	Mouvement	Solde
19.12.2019	Attribution de réserve liée au retraitement PA	100'000'000	100'000'000
31.12.2020	Attribution à réserve de lissage	6'246'720	106'246'720
Prévision 2021	Prélèvement	-17'659'540	88'587'180
Budget 2022	Prélèvement	-7'506'178	81'081'002
Réserve de politique conjoncturelle			
Date comptable	Commentaire	Mouvement	Solde
01.01.2018	Solde initial	5'400'000	5'400'000
19.12.2019	Attribution de réserve liée au retraitement PA	110'000'000	115'400'000
Budget 2021	Prélèvement	-31'000'000	84'400'000
Budget 2022	Prélèvement	-50'700'000	33'700'000
Réserve spécifique pour amortissements PA			
Date comptable	Commentaire	Mouvement	Solde
30.12.2019	Attribution de réserve liée au retraitement PA	388'390'828	388'390'828
31.12.2019	Prélèvement (y compris cession H20)	-46'630'797	341'760'031
17.12.2020	Prélèvement	-18'899'273	322'860'758
Budget 2021	Prélèvement	-20'224'104	302'636'654
Budget 2022	Prélèvement	-22'185'549	280'451'106
Réserve programme d'impulsion			
Date comptable	Commentaire	Mouvement	Solde
19.12.2019	Attribution de réserve liée au retraitement PA	18'000'000	18'000'000
31.12.2019	Prélèvement	-1'335'265	16'664'735
31.12.2020	Prélèvement	-1'981'557	14'683'178
Budget 2021	Prélèvement	-4'530'470	10'152'708
Budget 2022	Prélèvement	-4'046'470	6'106'238

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
1. INTRODUCTION	1
2. CONSIDÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT	2
3. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION	2
4. EXAMEN DU BUDGET PAR DÉPARTEMENT	4
4.1. Autorités	4
4.2. Département des finances et de la santé (DFS)	4
4.3. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	6
4.4. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)	15
4.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	24
4.6. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	38
5. AMENDEMENTS	52
6. PROJETS DE LOIS DU CONSEIL D'ÉTAT	54
7. POSITIONS DES GROUPES	55
8. VOTE FINAL ET CONCLUSION	59